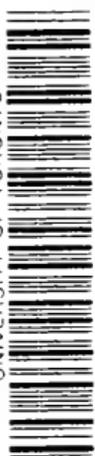


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01569109 0

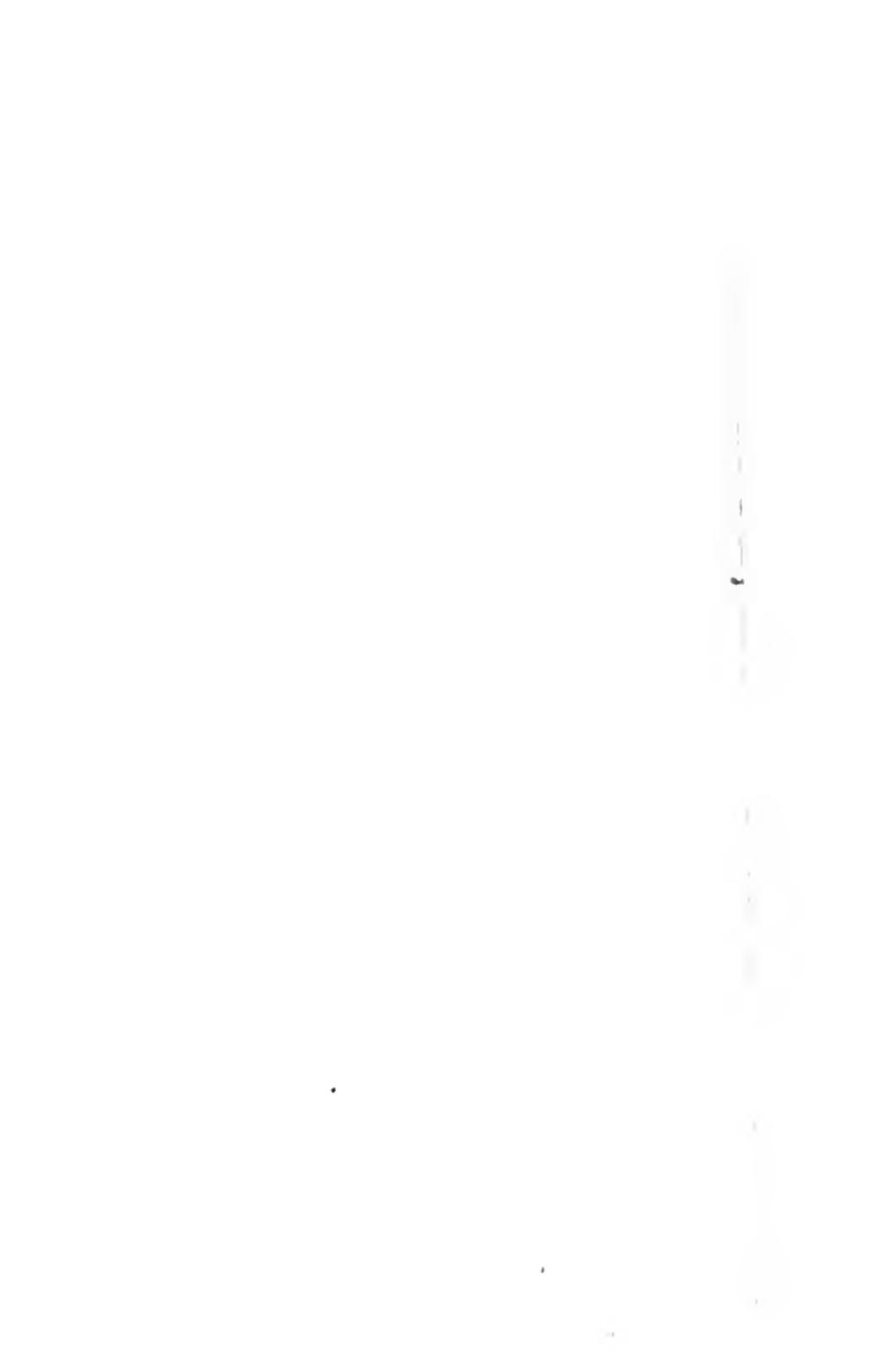
DC

611

C82C6







PETITE BIBLIOTHÈQUE  
D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

---

COLONNA DE CESARI ROCCA

---

HISTOIRE  
DE  
LA CORSE

---

70 CENTIMES



CHARLES BAYLE, ÉDITEUR  
à Paris, 16, rue de l'Abbaye.

---

1890











HISTOIRE  
DE LA CORSE



PETITE BIBLIOTHÈQUE  
D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

---

COLONNA DE CESARI ROCCA

---

HISTOIRE

DE

LA CORSE

---

70 CENTIMES



CHARLES BAYLE, ÉDITEUR  
*à Paris, 16, rue de l'Abbaye.*

—  
1890

1957

05.

## INTRODUCTION

La Corse a la forme d'une ellipse irrégulière, dont le grand axe longitudinal dirigé du nord au sud mesure 182 kilomètres 885 ; la longueur du petit axe (de l'est à l'ouest) est de 84 kilomètres 333. La superficie totale de l'île est de 874.741 hectares.

La Corse est distante de la Sardaigne de 8 kilomètres ; de l'Italie (de Bastia à Piombino) de 80 kil. ; de la France (de Calvi à Antibes) de 180 kil. ; de l'Afrique (d'Ajaccio à Bône) de 460 kil. ; de l'Espagne (d'Ajaccio à Barcelone) de 600 kil.

La Corse est un pays de montagnes : Ces montagnes, dont la moyenne d'élévation est supérieure à deux mille mètres, sont couvertes de neige pendant la moitié de l'année. Leurs pentes très rapides permettent d'embrasser du regard les plaines, les forêts et les vallées, en général très fertiles et arrosées par un grand nombre de cours d'eau.

« Quand on étudie une carte de la Corse, il semble à première vue que le système orographique de l'île ne forme qu'un chaos de montagnes aux pentes diversement inclinées ; mais un examen plus attentif y fait découvrir une chaîne principale qui forme la charpente de l'île et à laquelle viennent se rallier une foule de chaînons secondaires » (1). Cette chaîne divise l'île en deux

(1) JOANNA. — Géographie de la Corse.

Les plus hautes montagnes de la Corse sont : le mont

parties qui portent les noms : l'une de l'En deçà des monts, l'autre de l'Au delà des monts. Pour se faire une idée plus exacte de cette division, il faut tirer sur la carte une ligne droite de l'embouchure de la Sposata à celle de la Solenzara : la partie située au nord de cette ligne est l'En deçà des monts qui comprend les arrondissements de Bastia, de Calvi et de Corte ; dans l'autre, beaucoup moins étendue sont ceux d'Ajaccio et de Sartène.

Cette division se constitua au onzième siècle à la suite du soulèvement du peuple corse contre les seigneurs féodaux (1). Dans la partie d'En deçà des monts qui s'appela dès lors Terre de commune, les habitants purent acquérir et conserver leur indépendance. Dans l'Au delà des monts le soulèvement fut étouffé par des feudataires trop puissants dont les châteaux situés en un pays de montagnes étaient inexpugnables. Cette partie de l'île se divisait en plusieurs fiefs dont les principaux étaient ceux de Cinarca, de Vico et d'Ornano, qui ont formé l'arrondissement d'Ajaccio, et ceux de la Rocca et d'Istria, dont est composé celui de Sartène (2).

L'origine des premiers habitants de la Corse est inconnue ; il est cependant certain que bien avant que les Carthaginois et les Romains ne

*Cinto* (2816<sup>m.</sup>), le mont *Rotondo* (2764<sup>m.</sup>), le mont *d'Oro* (2653<sup>m.</sup>), le mont de *Vaglierba* (2650<sup>m.</sup>), le mont *Carvo* (2500<sup>m.</sup>), le mont *Padro* (2458<sup>m.</sup>), le mont *Tafonato* (2315<sup>m.</sup>), le mont *Renoso* (2221<sup>m.</sup>), le mont *Includine* (2041<sup>m.</sup>).

(1) V. Chapitre IV. Sambocuccio d'Alando.

(2) A signaler également le fief du cap corse, domaine de la famille Da Mare.

songeassent à fonder des colonies dans l'île, des races libyennes, ibères et étrusques s'y étaient déjà fixées. On trouve dans diverses localités des haches en pierre et des dolmens (*stazzone*), ce qui semblerait y indiquer la présence de l'homme en Corse dès l'âge de pierre, à une époque où la navigation était encore inconnue. Il faut donc supposer avec le docteur Mattei (1) que la mer n'a pas toujours séparé la Corse du continent et que le passage des premières populations a pu se faire à pied sec (2).

Le premier nom donné à la Corse par les Grecs est *Kalliste* (καλλιστε, beauté). Ils l'appelèrent ensuite successivement *Cyrnos*, *Cerneatis*, *Corsis* et *Cirné*, tous noms dont l'étymologie est inconnue. *Bochart* fait dériver *Cyrnos* (Κυρνος) d'un mot phénicien *Kir* qui signifierait corne, angle, pointe. Ce nom aurait été appliqué à la Corse en raison des nombreux caps qui sillonnent son littoral.

Le premier historien qui parle de la Corse est *Hérodote* : il raconte que les *Phocéens*, vaincus par *Harpage*, lieutenant de *Cyrus*, craignant d'être réduits en esclavage s'enfuirent en *Cyrnos* où ils possédaient déjà la ville d'*Alalie* (*Áleria*) fondée par eux, l'an 4152 (période julienne),

(1) Dr *Mattei*, *Etude sur les premiers habitants de la Corse*.

(2) M. *Obodenare* (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*) observe de curieux détails entre une certaine catégorie de Corses et les Albanais, entre autres leur puissant esprit de clan et la rare aptitude à asservir et à dominer les populations au milieu desquelles ils se sont introduits. Les Albanais sont d'ailleurs d'origine plélasgique.

562 ans avant l'ère vulgaire. « Là, dit Hérodote, ils élevèrent des temples et demeurèrent cinq ans avec les colons qui les avaient précédés ; mais comme ils ravageaient et pillaient les habitations de leurs voisins, les Tyrrhéniens et les Carthaginois mirent en mer soixante vaisseaux. Les Phocéens ayant aussi de leur côté équipé une flotte équivalente, s'avancèrent à leur rencontre sur la mer de Sardaigne. Ils achetèrent chèrement la victoire, car quarante de leurs vaisseaux furent coulés et les autres mis hors de service, les éperons ayant été tournés. Ils retournèrent à Alalie, et prenant avec eux tout ce qu'ils possédaient, ils abandonnèrent l'île de Cyrnos ».

Tel est le récit que fait Hérodote de cette première tentative de colonisation ; c'est le seul document historique concernant la Corse avant les expéditions des Romains.

Là, nous prendrons l'histoire de la Corse pour nous arrêter en 1796, époque de sa réunion définitive à la France. Depuis, son histoire politique n'est plus que celle de la commune patrie. Si nous avons donné aux relations de la Corse avec la France au seizième siècle, un plus long développement, si nous avons consacré aux Corses français avant que l'île ne fût française, un espace peut-être disproportionné aux limites de notre petit livre, c'est que nous avons voulu clairement établir que la Corse, française il y a trois siècles, n'a jamais cessé depuis de donner des citoyens français, et que sans parler des nombreux insulaires tués depuis cent ans sous le drapeau national, bien des Corses ont jadis payé leur dette de sang à la patrie de leurs petits-fils.

# HISTOIRE DE LA CORSE

---

## I

### EXPÉDITIONS DES ROMAINS EN CORSE. CONQUÊTE DE L'ÎLE.

Les causes de la première descente des Romains en Corse ne sont pas parvenues jusqu'à nous. On peut supposer que la crainte de voir les Carthaginois s'en emparer pour en faire un bastion redoutable contre l'Italie, attira l'attention des Romains sur cette petite île dont la conquête devait durer un siècle et imposer au peuple-roi dix expéditions.

1<sup>o</sup> L'an de Rome 494, L. Cornelius Scipion débarqua de nuit dans l'étang de Diane (1) et mit le siège devant Aleria qu'il comptait enlever par surprise. Contrairement à son attente, Aleria résista longtemps et le consul s'en vengea en détruisant la ville conquise, ce qui terrifia toute la Corse (2); mais il dut bientôt abandonner

(1) L'étang de Diane, à trois kilom. sud d'Aleria, est l'ancien port de la ville, que Ptolémée appelait Ἀρτεμιδος λιμὴν. On voit encore scellés sur les débris du quai de gros anneaux de fer qui devaient servir à retenir les vaisseaux.

(2) *Florus*, Epist. liv. 89.

ses conquêtes pour aller combattre les Sardes révoltés à l'instigation de Hannon, chef des Carthaginois (1).

2° En 517, le Sénat, pour des raisons demeurées inconnues, décréta la guerre contre les Corses (2). Licinius Varus, nommé chef de l'expédition, ne pouvant, à cause du nombre restreint de ses vaisseaux, faire traverser la mer Tyrrhénienne à son armée entière, envoya un premier corps, sous les ordres de M. Claudius Glycias, ancien consul. Celui-ci que le peuple tenait en disgrâce, parce qu'il avait livré bataille contre l'avis des augures et commis un sacrilège en faisant étrangler des poulets sacrés, voulut agir seul, dans le but de reconquérir sa popularité par une victoire. Il se fit battre par les Corses et signa un traité honteux pour le peuple romain. Mais Licinius Varus, ne tenant aucun compte d'une paix que son lieutenant avait négociée sans pouvoirs, surprit les Corses qui, n'étant pas sur la défensive, furent facilement battus. La partie basse de l'île fut ainsi rapidement conquise, et, de retour à Rome, fier de sa victoire, Licinius sollicita les honneurs du triomphe qui lui furent refusés. Quant à Glycias, le Sénat le livra aux Corses dans l'espoir que ceux-ci feraient justice de l'homme dont la parole avait été protestée ; mais les insulaires en jugèrent autrement, et après avoir délibéré, le renvoyèrent indemne. Alors le Sénat rappela à

(1) *Zonaras*, lib. VIII.

(2) *Valère-Maxime*, lib. VI, *Zonaras*, *Tite-Live*, *Ammien Marcellin*.

Rome l'imprudent officier qui fut condamné à mort. Celui-là, dit Valère Maxime, avait bien mérité la haine du Sénat (1).

3<sup>e</sup> Deux ans après, une double révolte éclata en Corse et en Sardaigne. Spurius Carvilius, après quelques succès, dut abandonner la Corse, voler au secours de son collègue Albinus dont les troupes se faisaient battre par les Sardes, et étaient, en outre, décimées par une épidémie. Carvilius fut trop heureux de pouvoir tirer l'armée romaine de ce mauvais pas. L'année suivante, les consuls M. Emilius Lepidus et Publicius Malleolus, à la tête de plusieurs légions, opérèrent une descente en Sardaigne; mais ils se contentèrent de ravager les villes des côtes et de les piller. A leur retour une tempête les assaillit et les força de prendre terre en Corse où les habitants de l'île, que la ruine des villes Sardes rendait vigilants, massacrèrent les soldats romains et s'emparèrent de tout le butin remporté de Sardaigne (2).

4<sup>e</sup> A la nouvelle de ce désastre, le Sénat résolut de tirer promptement vengeance des rebelles. A cet effet, il délégua le consul C. Papirius Maso (3) qui, grâce à la bonne discipline de ses troupes, triompha des Corses dans la plaine, mais commit l'imprudence de les suivre dans les montagnes. Il faillit y perdre son armée. Attaqué de toutes parts, la faim et la soif lui enlevant autant d'hommes que les armes des

(1) *Hic quidem Senatus animadversionem meruerat.*

(2) *Corse*, lib. IV, *Zonaras*, *Annales*, lib. VIII.

(3) *Valère-Max.*, III, 65.

Corses, il se décida à parlementer avec les insulaires, leur offrant la paix à des conditions que les historiens ne nous ont pas transmises, mais qui ne furent cependant pas regardées comme trop désavantageuses, puisqu'elles furent acceptées et qu'elles procurèrent, de part et d'autre, une tranquillité durable (1).

5<sup>e</sup> Il est probable qu'il y eut en Corse, vers 573, u. c., un soulèvement partiel, car les historiens racontent que Servilius, chargé de défendre les côtes d'Italie menacées par les Carthaginois, fit, avec cent vingt navires, le tour de la Corse et qu'il exigea des otages.

6<sup>e</sup> En 572, les Corses se révoltèrent, mais ils ne purent résister au préteur de Sardaigne, M. Pinarius Posca (2) qui, dans une rencontre, leur tua deux mille hommes. Il exigea de l'île cent mille livres de cire, et, comme garantie, emmena des otages.

7<sup>e</sup> La paix dura sept ans; un nouveau soulèvement s'étant produit, (579) Attilius Servatus, préteur en Sardaigne, crut, avec une légion, venir facilement à bout des Corses; mais il fut battu, et forcé de s'enfuir dans sa province (3).

8<sup>e</sup> C. Cicerius remplaça Attilius qui avait demandé du secours à Rome. La défaite des Corses fut sanglante, Tite Live rapporte que sept mille d'entre eux restèrent sur place et qu'on leur fit mille sept cents prisonniers. Le Sénat leur accorda la paix; mais, cette fois,

(1) Zonaras, liv. VIII, Pline, Hist. nat. liv. XIV.

(2) Tite-Live, XI.43.

(3) Tite-Live, XI.21.

ils durent s'engager à livrer deux cent mille livres de cire (1). Le préteur avait fait vœu d'élever un temple à Junon Moneta s'il remportait la victoire.

9° En 590, nouvelle révolte. Le Sénat exaspéré envoya le consul M. Juventius Thalna avec une armée formidable. Aucun historien ne nous a laissé de détails sur cette expédition qui devait donner de sérieuses inquiétudes aux Romains, puisqu'à la nouvelle de ses succès, le Sénat décréta des prières publiques. En apprenant quelle importance on donnait à sa victoire, Thalna ressentit tant de joie qu'il en mourut subitement (2).

10° La mort de Thalna dut laisser le champ libre aux rébellions. Sans en mentionner aucune Valère Maxime nous apprend que Scipion Nasica quitta la Sardaigne pour venir continuer de pacifier la Corse.

De ce jour, la Corse fut, sinon réduite en province romaine, du moins placée sous le protectorat du peuple romain. Pour arriver à ce résultat, il avait fallu un siècle à cette nation accoutumée à vaincre les plus puissants adversaires. Si les généraux envoyés en Corse se retirèrent quelquefois avec l'apparence de la victoire, leurs succès furent chèrement achetés, car on refusa constamment aux vainqueurs des Corses les honneurs du triomphe.

(1) *Tite-Live*, XLII-7.

(2) *Valère-Mar.*, lib. IX, 12, *Pline*, Hist. nat. liv. VII.

## II

## LA CORSE ROMAINE.

Une fois soumise, cette fertile et riche contrée n'attira pas immédiatement les regards des Romains. Ce fut seulement en 660 de Rome que Marius établit une colonie en Corse. La nouvelle cité fut appelée Mariana (1) du nom de son fondateur. Soit qu'il fût jaloux de l'initiative de son rival, soit qu'il ne voulût pas lui abandonner sans compensation pour lui-même tout le bénéfice d'une colonie dont les habitants ayant droit de vote produisaient un sérieux appoint électoral, Sylla érigea en cité romaine Aleria qui, détruite depuis l'expédition de Scipion, n'avait pas été repeuplée par les indigènes à cause de sa situation périlleuse. Les habitants devaient être en effet les premières victimes de tout soulèvement intérieur nécessitant le débarquement d'une armée romaine. Sylla distribua donc aux colons, choisis parmi les plus dévoués de ses vétérans, les terres autrefois conquises (2). Comme la Sardaigne et la Sicile, la Corse devint bientôt l'un des greniers de Rome. Les contemporains y comptent trente-

(1) Mariana a Mario deducta, *Pline*, Hist. nat. lib. III. *Pomponius Mela* : De situ orbis.

(2) *Florus*, ep. lib. 89.

trois cités dont plusieurs fort commerçantes. Cette époque est la seule où l'île put jouir de quelque tranquillité : c'est alors, apparemment, que Diodore de Sicile vécut chez les Corses dont il devait laisser un témoignage si flatteur.

Après la mort de César, la Corse échut en partage à Octave ; mais Pompée le jeune ne tarda pas à s'en emparer. Il consacra la possession par un traité, et employa les bois du pays à augmenter sa flotte. La tyrannie qu'exerça sur les Corses Menedorus, son lieutenant, fut telle que Pompée dut lui demander compte de son administration. Menedorus se tira d'affaire en passant au parti d'Octave à qui il livra la Sardaigne et la Corse, entraînant avec lui trois légions et soixante vaisseaux (2).

Pompée sollicita d'Octave la restitution des deux îles, mais ce fut en vain : il fallut en venir aux armes. Pompée, battu sur mer, laissa l'empire aux triumvirs. La Corse subit dès lors le sort des autres provinces romaines.

Sous l'empereur Claude, Sénèque soupçonné, non sans raison, d'être l'amant de Livilla, veuve de Domitien et sœur de Caligula, fut relégué en Corse (3). Ce philosophe, qui ne réglait pas ses actes sur la morale de ses écrits, y renouvela le scandale qui avait motivé son premier exil. Les habitants lui infligèrent, dit-on, un châtement corporel dont le souvenir lui inspira

(1) *Pline*, Hist. nat.

(2) *Appianus*, lib. V.

(3) *Tacite*, *Suetone*, *Aulu-Gelle*, *Quintilien*, etc.

un célèbre distique où s'exhale toute sa colère (1).

*Prima est ulcisci lex, altera vivere rapto  
Tertia mentiri, quarta negare Deos.*

A la pointe du cap Corse on voit encore une tour où Sénèque paraît avoir demeuré. Les habitants de ce lieu connus sous le nom de Venacini n'étaient pas aussi sauvages que le dit le philosophe romain. On voit, par une lettre de Vespasien gravée sur une table de bronze que les Venacini, peuple gouverné par un sénat et des magistrats, n'étaient pas regardés par les Romains comme une quantité négligeable (2).

Pendant qu'Othon et Vitellius se disputaient l'empire, la province Corse et Sardaigne suivit d'abord, avec l'Italie, le parti d'Othon; « mais, en haine de ce prince, dit Tacite, le procureur Decimus Pacarius résolut d'aider Vitellius des forces de la Corse : vain secours, même s'il eût été effectif. Ayant convoqué les principaux de l'île, il leur expose son dessein. Claudius Phirricus, triarque des galères qui s'y trouvaient en station, et Quinctius Certus, chevalier romain, osent le contredire ; il les fait mettre à mort. Effrayés de cette exécution, ceux qui étaient présents et cette foule inexpérimentée, disposée à adopter sans examen toutes les frayeurs, prêtèrent serment à Vitellius : mais dès que Pacarius commença à lever

(1) *Gregorius.*

(2) *Corpus inscriptionum latinarum.*

des troupes et à fatiguer d'exercices militaires ces hommes sans civilisation, détestant ce joug inaccoutumé, ils considérèrent quelle était leur faiblesse, que c'était une île qu'ils habitaient, qu'ils étaient loin de la Germanie et de la protection des légions, que la flotte avait dévasté et saccagé des pays que protégeaient des cohortes et de la cavalerie : leurs opinions changèrent tout à coup. Sans recourir toutefois à la force ouverte, ils choisirent un moment propice à leur complot. Pacarius avait éloigné sa suite : il fut tué dans son bain, nu et privé de tout secours : ils égorgèrent aussi ses intimes et leurs têtes, comme celles des ennemis, furent portées à Othon par les meurtriers eux-mêmes : ils ne furent ni récompensés par Othon, ni punis par Vitellius, et dans cette prodigieuse confusion de toutes choses, ils restèrent oubliés au milieu de plus grands criminels. (1) »

Il est rare que les historiens latins se soient occupés d'un peuple du jour où il était soumis : c'est pourquoi, réunit-on à grand peine quelques documents sur la Corse, province de Rome, documents auxquels viennent s'ajouter de rares découvertes archéologiques. Il n'y a pas de doute, dit Mommsen (2), que de l'an 6 à l'an 66 de notre ère, les deux îles (de Corse et de Sardaigne) aient été administrées par un seul procurateur. « Suivant Pomponius Mela (3)

(1) *Tacite*, Hist. lib. II.

(2) *Corp. Insc. Lat.* X.

(3) *Corsica præterquam ubi Alria et Mariana colonia sunt a Barbaris colita*, lib. II c. 7.

ajoute-t-il, la Corse, si l'on en excepte les territoires occupés par les colonies d'Aleria et de Mariana, était habitée à l'époque romaine par des Barbares (1) et cette opinion, émise aussi bien par Diodore que par Strabon, est confirmée par l'absence même des documents (2). A son tour, M. Georges Lafaye (3) demande judicieusement, si de consciencieuses recherches n'enrichiraient pas le recueil des inscriptions de la Corse qui fait si triste figure dans le *Corpus inscriptionum*. Pour ce qui est du gouvernement des deux îles par un seul procurateur, Mommsen rappelle que Strabon ne les compte que pour une province du Sénat (4).

Sous l'empereur Commode, l'île cessa de constituer une partie de la province prétorienne *Corse et Sardaigne*, et fut placée sous la direction d'un seul *procurateur*. De récentes découvertes ont permis d'établir d'une façon à peu près certaine qu'à cette époque Aleria et Mariana furent d'importantes stations de la flotte de Misène instituée par Auguste (*classis praetoria Misensis*) et qu'ainsi les Romains tirèrent un grand parti pour leur marine de la situation toute particulière de cette île féconde

(1) Ne pas oublier que par Barbares les Romains désignaient tous les peuples restés en dehors de leur civilisation.

(2) *Id tituli stabiliunt eo ipso quod absunt* CIL, X.

(3) *Quelques inscriptions des Bouches-du-Rhône, de la Corse*, par G. Lafaye, maître de conférences à la faculté d'Aix.

(4) *Strabon* (17, 3, 25), τριτην Σαρδω μετα Κυρηνου.

en excellents soldats et en habiles matelots (1).

A partir de Constantin, la Corse fut province de l'empire d'Occident. Auparavant l'empereur n'intervenait pas directement dans l'administration intérieure des municipalités, qui n'étaient pas soumises à la surveillance du gouverneur (cités alliées ou libres communes de droit commun ou latin) (2). Chaque province fut dès lors administrée par un magistrat qui, selon l'importance de sa juridiction, portait le titre de *consularis*, *corrector* ou *præses*. La puissance de ces gouverneurs, quel que fût leur titre, semble avoir été la même (3) dans leur province. Au Sénat, seuls les consulaires avaient entrée (4). La Corse fut administrée par un *præses* ou président et fit partie du diocèse d'Italie.

Les premières invasions des Barbares forcèrent un certain nombre de Romains à se réfugier en Corse (456) (5). Deux ans après, l'île fut envahie par Genséric, roi des Vandales, qui, chassé une première fois par Ricimer (458), lieutenant de l'empereur Avitus, une seconde fois (469) par le comte Marcellianus (6), gou-

(1) *G. Lafaye*, ouv. déjà cité. — *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, 4063, III, DXXXII et 4091, t. X, 3562, 3572, t. 3 DMLI et 4092. *Tacite*.

(2) *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*.

(3) *Notitia dignitatum*.

(4) *Cod. Th.* De Senatu, VI, 2.

(5) *Claudienus*, De Bello Got.

(6) A partir du règne de Constantin, l'habitude s'établit de remplacer les titres de *præpositus*, *præfectus*, etc., par celui de *comes* (Die Burg. und Stadt. Verfassung, 1,

verneur de la Sicile pour l'empereur d'Orient, reparut à la mort de ce dernier et se rendit rapidement maître des trois îles de la Méditerranée (1). Pour se venger de la vive résistance qu'il avait rencontrée en Corse, il en persécuta les habitants, parce qu'ils appartenaient au culte orthodoxe. Entre tous les martyres, celui de sainte Julie est resté le plus célèbre ; elle partage la popularité de sainte Lurine et de sainte Dévote, massacrées au siècle précédent (2), époque à laquelle probablement le christianisme s'introduisit dans l'île.

Les Hérules, sous la conduite d'Odoacre, se rendirent maîtres de la Corse en même temps que de l'Italie. En 534, Cyrille, lieutenant de Bélisaire, les expulsa entièrement. La Corse et la Sardaigne firent partie de l'empire d'Orient et comptèrent parmi les provinces d'Afrique. A son tour, Totila, roi des Goths, conquiert sans peine ces îles fatiguées du joug byzantin qui pesait sur elles depuis dix-huit ans ; mais le conquérant ayant été tué à Pavie, et Teja son lieutenant, vaincu par Narsès, ayant été tué à Nocéra, la Corse rentra sous la domination des empereurs d'Orient (552) (3).

p. 191). On donnait souvent le titre de comte à des chefs militaires placés à la tête des forces qui stationnaient près des frontières les plus menacées (Cod. Just. III. Dict. des Ant. gr. et rom.).

(1) Hist. Byz.

(2) Muratori, Res ital. t. VII, p. 578, *Bollundus*, 22 mai, sainte Julie, *Procopé*, De bello Vand. *Baronius*, Annales, *Victor Ulic*, De persec. Vandal.

(3) *Procopé*, De bello Goth., lib. IV. *Jornandès* in chron. *Paul Diacre*, *Agathias*, etc.

Tant que les Corses furent gouvernés par Narsès, ils goûtèrent une paix relative; mais lorsque celui-ci tombé en disgrâce fut remplacé par Longin, la tyrannie grecque devint intolérable. Les exactions des gouverneurs furent telles que pour payer leurs impôts les insulaires étaient obligés de faire commerce de leurs propres enfants. Beaucoup émigrèrent auprès des Lombards, « car, dit saint Grégoire-le-Grand, quel supplice avaient-ils à redouter des Barbares, qui fût plus terrible que l'obligation où ils se trouvaient de vendre leurs enfants » (1).

L'invasion des Lombards (582) avait attiré sur la Corse l'attention de saint Grégoire, à qui nous devons de curieux détails sur les mœurs de l'île aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles : nous y apprenons que les prêtres s'y mariaient et que les évêques y étaient élus par le peuple (2).

(1) *Greg. Mag.* lib. V, ep. XLI.

(2) *Id.* lib. I, ep. LI ad Syn.

## III

LES SARRASINS EN CORSE. LES MARQUIS  
DE TOSCANE.

Vers le milieu du sixième siècle, les Sarrasins commencèrent à ravager les côtes de la Méditerranée. L'empereur Constant, petit-fils d'Héraclius, ayant été battu par le fameux Omar, s'enfuit en Sicile (1). A Syracuse où il s'était retiré, il fut assassiné dans un bain par André, son domestique, à l'instigation de l'Arménien Mirzize, son ministre. Celui-ci venait de se faire proclamer empereur dans les trois îles de Corse, de Sardaigne et de Sicile qui, avec l'exarchat de Ravenne, constituaient les seules possessions de l'Empire en Occident. Mais dans la capitale de l'Empire, Constantin dit Pogonat ou le Barbu reconnu par le peuple, marche contre l'usurpateur, débarque dans l'île de Corse qu'il soumet sans peine, passe en Sardaigne, puis en Sicile où il venge sur Mirzize la mort de son père (668) (2).

En 713, les Sarrasins abordèrent en Corse : l'empereur Anastase II avait trop de peine à se maintenir dans sa souveraineté pour songer à

(1) *Anasthasius bibl.* In vita papæ Vitaliani. *Paulus Diaconus*, Hist. Lomb. *Baronius*, Annales. *Botta*, Hist. des peuples d'Italie.

2) *Cedrenus* et *Theophanes*, Annal. Grecq.

opposer une armée aux Musulmans. Ceux-ci purent donc saccager à leur aise tout le littoral et se retirer avec un butin considérable. Lorsque Pépin le Bref établit le pouvoir temporel du Pape, la Corse, fut, dit-on, comprise dans la donation, mais le pontife effrayé des fréquentes incursions des Sarrasins qui, dit Eginhard, avait accoutumé de l'envahir, se contenta d'y revendiquer les biens de l'Eglise, et ne prit jamais possession officielle de l'île.

En 806, les Musulmans tentèrent une descente en Corse, mais surpris par la flotte de Pépin le bossu, roi d'Italie, ils furent taillés en pièces. Les historiens génois, Foglietta (1) entre autres, racontent que cette année-là ce fut le comte Adhémar, seigneur de Gènes qui, avec ses seules forces, chassa les Sarrasins de la Corse, dont il prit possession. Il n'y a dans ce récit rien de vraisemblable : Gènes était alors sous la domination directe de Pépin d'Italie et sous la domination indirecte de Charlemagne. D'ailleurs l'année suivante, selon leur coutume, les Maures reparaissaient en Corse. Partis d'Espagne avec une flotte considérable, ils abordèrent en Sardaigne, d'où, après avoir perdu un grand nombre des leurs, ils passèrent en Corse. Mais Charlemagne (2) avait envoyé à leur rencontre Burchardt, comte de ses écuries,

1) *Foglietta*, Hist. Gen., *Bertin*, ap. Duch. s'exprime ainsi : « Cependant un des nôtres, Adhemar, comte de la cite de Gènes, s'étant jeté imprudemment sur eux, fut tué. »

2) *Eginhard*, Vita Caroli Magni in *Annal. regum fr.*

qui leur coula ou leur prit treize vaisseaux. De nouveau, ils revinrent l'année suivante et saccagèrent la ville d'Aleria.

En 810, ils rassemblèrent un armement considérable et ravagèrent la Sardaigne et la Corse (1). Pépin était mort à Milan le 8 juillet (2), la défense n'était pas organisée, et ils s'établirent sur le littoral. Les Corses demandèrent du secours à Charlemagne qui leur envoya son fils Charles. Ce prince chassa les Maures des environs de Mariana, les refoula sur Aleria et remporta sur eux une victoire complète près d'une fontaine qui, au seizième siècle, s'appelait encore *fontaine de Charles* en souvenir de cette victoire (3). Les Sarrasins perdirent leur roi Atius en cette bataille.

Charles mourut en 811, Charlemagne en 814, les Sarrasins débarquèrent de nouveau en Corse et repartirent pour l'Espagne avec un immense butin et cinq cents prisonniers, mais à Majorque, Irmenger, comte de Lampourdan, leur tendit un piège, les battit et delivra les captifs (4).

En 828, le faible Louis le Débonnaire se sentant impuissant à défendre la Corse contre les invasions sarrasines, en confia le soin à Bo-

(1) *Nithard*, Libri IV de Discordia filiorum Ludovici ; *Fulde*, *Annales*, *Berlin*, etc.

(2) *Berlin*, *Annal*.

(3) *Petr. Cyr.* de Rebus cors. S'il faut en croire cet historien, ce prince français serait Charles Martel. Il faudrait donc reculer de quatre-vingts ans environ la date de cette victoire.

(4) *Berlin*, *Annal*.

---

niface, marquis de Toscane, qui prit le titre de *tutor Corsicæ* qu'il légua à ses descendants. Tout ce que l'on sait sur son compte, c'est qu'il lutta avec succès contre les Sarrasins, et qu'il fit construire pour la défense de l'île un fort inabordable tant par sa situation que par ses hautes murailles. Bonifacio a gardé le nom de son fondateur. En 846 Boniface mourut ; son fils Adalbert lui succéda et purgea définitivement la Corse des Sarrasins (846). L'île resta sous la protection des marquis de Toscane jusqu'à la mort de Lambert (931).

---

## IV

LA FÉODALITÉ. SAMBOCUCCIO D'ALANDO.  
AFFRANCHISSEMENT DE LA TERRE DE COMMUNE.

A cette époque le système féodal consacré en France depuis le capitulaire de Kiersy-sur-Oise était établi en Corse. Comment s'y était-il introduit ? Il n'existe aucune charte de donation ou de confirmation, aucune page d'auteur contemporain qui puisse jeter quelque lumière sur ce point obscur de l'histoire. Ce qui est probable, c'est que, contrairement à l'opinion professée par plusieurs écrivains modernes, la féodalité n'y eut pas la même origine que dans le reste de l'Europe, et que les grandes familles féodales de l'île étaient de race étrangère. « On conçoit en effet, dit Camille Friess (1), que Charlemagne et Pépin, le pape et le comte Boniface ayant besoin de secours pour combattre les Sarrasins, durent offrir des récompenses à ceux qui se disposaient à les secourir : car le motif religieux n'aurait pas suffi pour déterminer ces guerriers à quitter leur famille pour une entreprise aussi périlleuse. Or, les récompenses en ces temps-là consistaient dans les donations temporaires de fiefs avec les titres

(1) *Camille Friess, Histoire de la Corse.*

qui s'y rattachaient. Ce fut donc à cette époque que dut se former la féodalité de guerriers de nations diverses, qui s'attachèrent au sol, soit qu'ils eussent reçu des terres de leurs chefs, soit qu'ils les eussent occupées par la violence, soit enfin qu'ils les eussent achetées. »

Ces données sont conformes également à la tradition et au bon sens ; au bon sens parce que le caractère des Corses ayant toujours été absolument démocratique et égalitaire non seulement dans les doctrines mais dans les actes, ils se seraient difficilement accommodé de maîtres choisis parmi leurs égaux et qui n'auraient pas eu, à leur service, au moins dans le principe, pour imposer leur domination, des soldats étrangers au pays. En Corse, dans la suite, le seul privilège de la noblesse consacré par le peuple fut le respect : respect en la personne du fils du souvenir du père ou de l'aïeul. Pour ce qui est des traditions, les deux plus anciens historiens de la Corse, Giovanni della Grossa et Philippini nous les ont transmises ; malheureusement ils ont accompagné leur récit de fables invraisemblables au milieu desquelles il est difficile de démêler la vérité.

D'après quelques pièces corses recueillies par Muratori, nous relevons, en moins d'un demi-siècle, les noms de cinq seigneurs se qualifiant tous également comtes ou marquis de Corse. Si l'on considère qu'à cette époque les Berenger, rois d'Italie, étaient considérés comme suzerains de l'île, on conclura aisément que ce titre de *comte de Corse* n'était qu'un

simple titre de prétention que chaque feudataire prenait à sa guise dans la partie de l'île qui était sous sa domination. C'est probablement la raison pour laquelle l'un de ces seigneurs croit devoir renchérir sur ses co-souverains de l'île et s'intituler dans une charte rapportée par Muratori : *Dominus de tota Corsica*. D'après Giovanni della Grossa et Philippini, l'un de ces seigneurs, nommé Guillaume, serait le descendant du romain Ugo Colonna (1), qui, après avoir chassé de Corse Negulone, chef des Sarrasins, aurait obtenu de Charlemagne la Corse pour lui et ses descendants connus sous le nom de Cinarchesi et de Biancolacci (2). Malheu-

(1) Grégori a donné au tome II de son édition de Philippini la liste de tous les historiens qui ont rapporté la venue d'Ugo Colonna en Corse. Des auteurs sérieux comme Grégori et Friess ont cité d'après d'autres écrivains un texte d'Alcuin qu'il ne m'a pas été possible de retrouver ni dans Duchesne ni dans Labbe.

(2) *Limperani* (liv. 9), qui ne fait pas mention des Cinarchesi avant l'an 1000, explique autrement les prétentions des membres de cette famille à la souveraineté de la Corse en les faisant descendre des Beranger. Cependant l'opinion qui donne Ugo Colonna comme souche des Cinarchesi semble avoir prévalu, tant est grande la force de la tradition quand les preuves contraires font défaut. Les patentes accordées par les rois de France aux descendants des Cinarchesi en sont la preuve. Voir au greffe de la Cour de Bastia : familles Colonna de Cesari Rocca et Colonna d'Istria. Napoléon dans une de ses lettres s'indigne des contestations suscitées sur ce sujet. Il est bon cependant d'observer qu'avant l'année 1514 on ne voit aucun des Cinarchesi revendiquer l'origine romaine et qu'en 1597 paraît de la part des Colonna romains la première reconnaissance des Cinarchesi pour leurs parents.

reusement aucun document contemporain n'appuie cette tradition, toute respectable qu'elle soit. Les mêmes auteurs racontent que les compagnons d'Ugo furent les souches des principaux barons de l'île : que d'Amondo Nasica descendirent les Amondaschi ; de Pino Savelli, les Pinaschi, etc. Le plus célèbre des Biancolacci fut Arrigo (Henri), — surnommé Bel Messer à cause de sa beauté physique, — et dont le souvenir est resté aussi populaire en Corse que celui de Henri IV en France. Son amour pour le peuple, son respect de la justice ne l'empêchèrent pas d'être assassiné. Et la légende raconte qu'aussitôt on n'entendit qu'une seule voix retentir dans toute l'île, qui disait : « Bel Messer est mort ; malheureuse Corse, n'espère plus rien. »

Comme il a été dit plus haut, les Bérenger avaient remplacé les descendants de Boniface. Othon II, empereur d'Allemagne, les chassa à leur tour (975) et donna la Corse en fief à Hugues, fils d'Ubert, marquis de Toscane, dépossédé jadis par Béranger. C'est alors que, selon Limperani, Othon, prenant en pitié le petit-fils de celui-ci, lui aurait concédé toute la partie ultramontaine de l'île qui constitue au commencement du siècle suivant le domaine des Cinarchesi. D'où l'opinion de cet historien sur l'origine des seigneurs de Cinarca.

Quoi qu'il en soit, les descendants de tous ceux qui, à un titre quelconque, avaient exercé quelque pouvoir dans l'île héritèrent des prétentions de leurs pères. Les familles s'accrois-

sant, il fallait agrandir tous ces domaines devenus trop petits pour tant de maîtres. La guerre civile éclata en même temps dans toute la Corse; les Cinarchesi, dont le chef était alors le comte André, voulurent profiter de la situation pour assurer leur suprématie dans l'île. Seuls, ils étaient capables de lever des troupes suffisantes pour imposer leur domination. Aussi obtinrent-ils au début de rapides succès qui inquiétèrent également le peuple et les barons de l'île. Ceux-ci s'unirent devant l'ennemi commun et s'assemblèrent en diète générale à Morosaglia (1007). Là, ils choisirent pour chef Sambocuccio d'Alando (1), que la noblesse et le peuple ont revendiqué pour un des leurs. Quelle que fût son origine, Sambocuccio prouva son patriotisme et son amour pour l'humanité : après avoir forcé le comte de Cinarca à rentrer dans son propre fief, il profita de son succès pour affranchir le reste de l'île du joug des barons : cette révolution sociale précéda de cent années celle de France. Pour donner à son œuvre une forme durable, Sambocuccio dota d'une constitution sage, appropriée à leurs besoins et à leurs mœurs, les territoires affranchis, désignés dès lors par le nom de *Terre de Commune*. D'après L'imperani, la Terre de Commune s'étendait en longueur de la chaîne transversale des montagnes jusqu'à Brando, et en largeur d'Aleria jusqu'à Calvi (2). Elle était divisée en *pièves*

(1) *Petrus Cyrenous*, de Rebus Corsicis.

(2) *L'imperani*, liv. X.

ou *paroisses communales*, administrées chacune par un *podestà* assisté des *pères de la commune*. Un Conseil suprême, dit Conseil des Douze Nobles, promulguait les lois et les règlements, jugeait en dernier ressort, en un mot administrait d'une façon générale la Terre de Communes.

Doit-on faire remonter à cette époque l'institution des *caporaux*, sortes de tribuns chargés de défendre les intérêts du peuple ? Cette question n'est pas et ne sera probablement jamais tranchée. Les *caporaux* furent d'abord des magistrats à vie qui, dans la suite, rendirent leur charge héréditaire et qui formèrent une caste vaguement définie, car ils pouvaient avoir été primitivement tirés aussi bien de la noblesse que du peuple (1). « Plus tard, dit Ceccaldi, quiconque embrassait la cause du peuple, était appelé *caporal*, et chacun le tenait en grand respect (2). »

(1) Les *caporaux* étaient désignés par le nom de leur village, bien qu'ils n'en fussent pas toujours seigneurs. Les plus anciennes familles *caporales* étaient celles de la Campana, de Campocasso de Casta, de Chiatra, de Corbaja della Croicchia, del Lobio, de Matra, de l'Olmo, d'Omelisa, d'Ortale, de Pancheraccia de Pastoreccia, de Petricaggio, de Piobetta, de Pruno et de Sant'Antonio. Lors de la réunion du domaine de la Rocca à l'État de Gènes, Jean de la Rocca, devenu *caporal* dans le sens donné par Ceccaldi, se conformant à l'usage, prit le nom de *da Quenza* du lieu de sa résidence. Il entraîna avec lui les familles ultramontaines delle Cianmanacce, delle Christinacce, de Pozzo di Borgo *Monticchi*, de Santa Lucia, de Sarla, de Tavera et delle Vie qui desormais furent considérées comme familles *caporales*.

2 Voir *Philippini*, édition de Gregori, tome III, app.

Mais Sambocuccio mourut. Aussitôt le comte de Cinarca reprit son œuvre interrompue et entreprit la conquête de la Terre de Commune. Les barons peu satisfaits du nouvel état de choses qu'ils n'avaient pas prévu alors qu'ils s'étaient ligués avec le peuple contre les Cinarchesi, cherchaient à rétablir leur ancienne autorité. Que se passa-t-il alors? Les seules sources qui nous restent sont des actes falsifiés ou erronés. D'après Philippini, la Corse était de nouveau en pleine anarchie; lorsque fort d'une mission du pape à qui le clergé avait demandé du secours, un descendant de Boniface, Guillaume, marquis de Massa, crut le moment propice pour faire valoir ses droits ou ses prétentions sur l'île (1012). Accueilli avec enthousiasme par le peuple, secondé par une armée relativement nombreuse, il dompta l'aristocratie féodale et tailla en pièces l'armée du comte de Cinarca qui fut obligé d'abandonner ses Etats et de s'enfuir à Pise. Mais tout ceci est vague: les anachronismes sont nombreux et les contradictions fréquentes.

---

## V

INTERVENTION DU SAINT-SIÈGE. DOMINATION  
PISANE. COMMENCEMENT DE LA RIVALITÉ DE  
PISE ET DE GÈNES.

Les descendants de Guillaume de Massa, connus sous le nom de Malaspina, gouvernèrent la Corse ou plus exactement la partie cismontaine de l'île avec les institutions de Samboccio. Ils laissèrent peu de traces de leur passage. Muratori nous a laissé à peine les noms de ses successeurs : Guillaume, Hugues, Renaud et Ruffo. Ils durent administrer la Corse avec une grande insouciance, car sous le gouvernement de ce dernier (1077), le pape Grégoire VII qui avait entrepris d'imposer à tout gouvernement, quelle que fût sa forme, la suprématie du pouvoir spirituel, se souvint de la donation vraie ou supposée de la Corse au Saint-Siège, et ne crut pas devoir perdre une occasion d'agrandir ses états. Connaissant l'esprit religieux des insulaires, ayant, d'ailleurs, habilement préparé les voies, il plaça la Corse sous la juridiction de Landulphe, évêque de Pise. Malgré le silence obstiné des Malaspina, on peut supposer que cette juridiction n'eut pas seulement un caractère spirituel, car on sait que Grégoire VII partageait, avec Landulphe,

les revenus de la Corse (1). Peut-être les Malaspina furent-ils les mandataires des évêques de Pise. Nous n'en savons rien, et on pourrait déduire du silence des annalistes pisans, à cette époque si féconde en détails, que les Malaspina ne parurent en Corse que deux siècles plus tard et qu'une erreur de copie a causé cette suite d'anachronismes. Tant que Landulphe et Gérard, son successeur à l'évêché de Pise, gouvernèrent, l'île jouit d'une rare tranquillité. « La population, dit Jacobi, se trouva alors sous une administration libérale et populaire ; tous ceux qui avaient été obligés de s'expatrier par suite des divers changements survenus dans le pays depuis quelques années, furent rappelés sans distinction ; la famille des comtes de Cinarca revint également dans ses foyers et recouvra ses biens confisqués par les Malaspina. La liberté, l'ordre et la paix rendirent à l'industrie nationale son activité, et le commerce insulaire profita, pour s'enrichir, des débouchés ouverts à celui de Pise. On perça des routes, on érigea des temples, on construisit des ponts et l'on répara, en partie, les désastres causés par les invasions des Barbares et les guerres civiles. » Mais un prélat ambitieux, Daïbert, obtint du pape Urbain II l'érection de Pise en archevêché dont les évêques de Corse devenaient suffragants (1098).

Ce fut la genèse de la rivalité de Pise et de

(1) *Ughelli*, Italia Sacra, tome II.

(2) *Id.* et Annales pisani ap. *Muralori*.

Gènes. Cette dernière, offensée de la préférence que le Saint-Siège accordait à sa rivale, s'en plaignit au pape qui retira son bref. Mais bientôt après, pour récompenser les Pisans d'avoir chassé les Sarrasins de Minorque (1114) (1), Gelase II donna l'investiture des évêchés de la Corse à l'archevêque de Pise.

Devant les réclamations des Génois, le bref fut encore retiré. Pour trancher la question qui menaçait de durer éternellement, Innocent II plaça les trois évêchés de Mariana, de Nebbio et d'Acci (2) sous la juridiction de Gènes qu'il érigea en archevêché (3) et rendit ceux d'Aleria, d'Ajaccio et de Sagone à l'archevêque de Pise (1133) (4). Les deux républiques, mécontentées par cet arrangement, n'attendaient que l'occasion d'en venir aux mains. Des actes de piraterie commis de part et d'autre la fournirent. Les Génois tombèrent à l'improviste sur la ville de Bonifacio dont ils s'emparèrent. Les hostilités commencèrent, le sort se montra défavorable aux Pisans qui tentèrent en vain de recouvrer leur place forte.

(1) *Boson* (Epist. fragmenta variarum) ap. Muratori, dit que dans cette guerre les Corses se battirent comme des lions : Corsi tanquam leones contra barbaros pugnare.

(2) Acci ou Accia, ville florissante dans le district d'Am-pugnani. Cette ville devait être construite en bois; elle fut détruite dans les commencements du treizième siècle, selon toute probabilité par l'effet de quelque incendie. Il n'en reste aucune trace (*Jacobi*).

(3) Gènes payait au Saint-Siège un tribut annuel d'une livre d'or pour l'inféodation des trois évêchés. En 1144, Luce II leur remit ce tribut.

(4) *Caffaro, Ughelli*, etc., ouvr. cit.

Les Génois avaient fortifié la ville et y avaient transporté une colonie ligurienne (1). La situation se prolongea jusqu'au pontificat d'Honorius III, qui parvint enfin à concilier les deux puissances en mettant Bonifacio sous la protection du Saint-Siège, représenté, pour la garde de la ville, par l'archevêque de Gênes et les abbés de Saint-Etienne et de Saint-Syre. Il ne modifia en rien l'organisation ecclésiastique en vigueur et laissa la Corse aux mains des Pisans (1217). On donna une solennité étrange à la signature de la paix qui fut jurée par mille citoyens de chaque république.

Les esprits étaient trop surexcités de part et d'autre pour que cette paix fût durable. La lutte des Guelfes et des Gibelins (2) sépara les deux peuples : Gênes prit parti pour le pape, Pise

(1) Selon *Limperani*, la colonisation génoise de Bonifacio ne se serait faite que beaucoup plus tard.

(2) « Il y avait sur les confins de l'Allemagne et de l'Italie, vers la source du Rhin, deux maisons très illustres et très anciennes, l'une des Henri des Guibeling et l'autre des Guelfes d'Adorf (Aldorf) qui, par une émulation de gloire et une jalousie d'ambition, étaient presque toujours en querelle et causaient par leurs dissensions un grand désordre dans l'Empire. Les empereurs Conrad le Salique et les trois Henris ses successeurs étaient de la première maison et la seconde a produit des ducs de Bavière fort connus sous le nom de Guelfe. » (*Mainbourg, Décadence de l'Empire.*) Les partisans de l'empereur étaient donc appelés Gibelins, du château de *Weibling*, Ghibeling ou Ghibelingen, résidence des Hohenstauffen et où Frédéric Barberousse lui-même était né. Ceux du pape furent surnommés Guelfes, parce qu'à leur tête se trouvait un prince italien de la maison d'Este, issu par les femmes des Guelfes d'Aldorf. Voir *Sigonius, Villani, Bucelin in Germania Sacra*, etc.

appartenait au parti Gibelin; la Corse devint le théâtre de la guerre entre les deux républiques. Le peuple corse, forcé de prendre parti pour l'une ou pour l'autre, se trouvait divisé en deux factions qui se décimaient l'une l'autre. En l'an 1269, à la requête de la noblesse et des principaux de l'île, le marquis Isnard de Malaspina descendit en Corse avec une troupe d'environ six cents hommes (1). Mais son autorité ne fut reconnue que dans les districts de la Terre de Commune où les caporaux ne s'étaient pas rendus trop puissants. Les seigneurs ne se soumirent naturellement pas, et, pour conserver dans leurs fiefs un pouvoir quasi souverain, se mirent sous la protection de Gènes. La ville de Calvi imita cet exemple (1278). Tout semblait perdu pour les Pisans, lorsqu'ils se souvinrent de l'héritier légitime de la maison de Cinarca qui, dépouillé de ses états par son oncle Arriguccio, avait pris du service à Pise où il occupait, dans l'armée, un rang élevé. Ambitieux, populaire en Corse par ses malheurs et ses vertus, animé d'une haine profonde contre les Génois que son père avait toujours combattus, et qui avaient confirmé l'usurpation de son oncle, Sinucello della Rocca était l'homme qu'il fallait opposer à la puissance envahissante de Gènes (3).

(1) *Caffaro*, Ann. J., lib. VIII.

(2) Guillaume della Rocca avait autrefois repoussé une expédition génoise commandée par Luciano de' Franchi (*Philippini*).

(3) En 1278 mourait Guillaume III de Melun, qualifié par son épitaphe : comte de Corse. Le P. *Anselme* nous apprend qu'il reçut l'investiture de ce fief pour les services qu'il avait rendus à Charles de France, roi de Naples.

## VI

GIUDICE DELLA ROCCA. CESSION PAR LE PAPE  
DE LA CORSE AU ROI D'ARAGON.

Avec un petit corps de troupes pisanes, embarqué sur deux galères, Sinucello, désigné généralement par le surnom de Giudice, débarque en Corse. Aussitôt ses partisans, ceux de Pise, les mécontents accourent se grouper sous ses drapeaux (1280). En peu de jours, la Terre de Commune lui est soumise ; il marche aussitôt contre son cousin, Arriguccio, qui est contraint à fuir en Balagne, auprès du seigneur de San Antonino. Dans ces circonstances critiques, ceux-ci, entraînant la noblesse ennemie de Pise, que stupéfient les succès de Giudice, font appel à Gènes. La république envoie immédiatement une armée sous les ordres de Thomas Spinola qui, confiant dans le nombre de ses soldats, bloque Giudice dans le château de Cinarca ; celui-ci parvient à s'échapper, et, feignant une déroute, prend la direction de Bonifacio ; mais, pendant que Spinola, étonné de son succès facile, se livre au repos dans son camp, Giudice fond sur son armée endormie qu'il taille en pièces (1282) (1). Cet échec démoralisa Spi-

(1) *Petr. Cyrn. de Rebus Corsicis*, lib. II.

nola : ce ne fut qu'après la défaite du comte Fazio, commandant les galères pisanes à la Meloria (1), (22 avril 1284) que, voulant recueillir de leur victoire tous les bénéfices possibles, les Gênois envoyèrent en Corse une nouvelle armée. Pendant ces deux années, ils avaient su, par leurs intrigues, diviser les nationaux et se créer un groupe important de partisans. Plusieurs seigneurs alors leur demandèrent l'investiture de leurs fiefs. En 1288, une famille puissante d'Aleria, dévouée aux Gênois, les Cortinchi, leur ouvrit les portes de cette ville. Cependant Giudice soutenait seul tout le poids de la guerre et tenait tête à Luchetto Doria, vicaire général de la République.

Il dut combattre les Avogari et les Da Mare, puissants feudataires du cap Corse. Quoique partout il remportât la victoire, la Corse n'en était pas moins dévorée par la guerre civile. Pour remédier à tous ces malheurs, le pape Boniface VIII ne trouva rien de mieux que de donner naissance à un troisième parti : Ce pontife, dont l'orgueil égalait l'ambition, et qui poursuivait, pour le Saint-Siège, le rêve entrevu par Grégoire VII (2), l'empire du monde

1. D'après *Guicciardini*, à la suite de cette victoire douze mille pisans auraient été amenés captifs à Gênes.

2. La fameuse bulle de 1302, *Ausculta fili*, ne laisse aucun doute sur la politique de Boniface VIII : « Boniface, évêque, écrit-il à Philippe le Bel, serviteur des serviteurs de Dieu, à Philippe, roi de France, Craîns Dieu et observe ses commandements. *Nous voulons que tu saches que tu nous es soumis dans le temporel comme dans le spirituel,* » etc.

catholique, vendit au roi d'Aragon, *ses droits* sur la Corse (1296), à condition que ce dernier lui rendit hommage comme vassal de l'Eglise (1). Les successeurs de Boniface VIII confirmèrent cette donation qui, malgré les quelques partisans du nouveau régime, resta, pour le moment, sans effet : car dans une assemblée tenue à Marana, Giudice fut élu comte de Corse (2).

Pendant vingt-deux ans que dura le règne de Giudice, la Corse fut heureuse. Il ne faiblit pas, et il ne fallut rien moins, pour triompher de lui, que la trahison de Saluèse, un de ses fils, qui le livra aux Génois. Ceux-ci, sans égard pour son infirmité (il était aveugle) ni pour son âge, le chargèrent de chaînes et le conduisirent dans leur capitale. Jeté dans une prison appelée la Malapaga, réservée aux malfaiteurs, il y mourut, après un séjour de quatre ans, en 1331. Il était âgé de quatre-vingt-onze ans (3).

La grandeur d'âme avec laquelle Giudice avait constamment traité ses ennemis (4) était digne d'un meilleur sort, car jamais homme de

(1) *Raynal*, *Annal. Tul. Lung*, *Codex italicus*.

(2 et 3) *Petrus Cyrenus*. Voir aussi pour Giudice : *Giustiniani* et *P. Bizano*.

(4) *Petrus Cyrenus* raconte qu'ayant fait aux Génois un grand nombre de prisonniers, Giudice déclara qu'il rendait la liberté à tous les hommes mariés. Mais comme le plus grand nombre se disaient dans ce cas, Giudice exigea que leurs femmes elles-mêmes vissent les réclamer. Un neveu du général Corse, frappé de la beauté de l'une d'entre elles, exigea qu'elle lui sacrifiât son honneur. A cette nouvelle, Giudice fit pendre le coupable en

---

guerre ne porta plus loin les sentiments de la modération dans la victoire, et de la clémence envers les vaincus. « Ce fut, dit Philippini, un des hommes les plus remarquables qui aient jamais existé dans l'île. Il était plein de courage et habile dans les armes, très capable de suivre ses entreprises, d'un excellent conseil, sévère exécuteur de la justice, très généreux envers les siens et très constant dans l'adversité. »

presence du mari offensé. Cet acte de rigueur à l'égard d'un parent fut peut-être ce qui lui aliena sa famille et ce qui amena Salnèse, redoutant un semblable sort, à devenir parricide.

## VII

LA CORSE GÉNOISE. ARRIGO DELLA ROCCA.  
LA MAONA.

La mort de Giudice avait de nouveau plongé la Corse dans l'anarchie. La partie ultramontaine de l'île était toujours sous la domination des Cinarchesi, qui la déchiraient par leurs luttes intestines. Outre les fils de Giudice, seigneurs de la Rocca, d'Istria, d'Attalla et de la Punta di Rizeni, trois branches, celles de Leca, d'Ornano et de Bozzi possédaient des fiefs importants. Tous ces feudataires, quoique issus de même sang, jaloux les uns des autres, se proposaient de succéder à Giudice dans le pouvoir suprême. Comme ils ne pouvaient se mettre d'accord, quelques seigneurs féodaux, les caporaux et les magistrats de la Terre de Commune se réunirent dans la vallée de Morosaglia et convinrent de reconnaître la suzeraineté de Gènes. Quatre ambassadeurs furent chargés de transmettre la décision de la diète au Sénat Génois, présidé par le doge Jean de Meuta. L'acte de cession, signé par les représentants des deux Etats le 12 août 1367, n'est pas parvenu jusqu'à nous. « Toutefois, dit Limperani (1), quoique le texte du traité nous manque, nous pouvons bien croire que les privilèges et les exemptions dont ont joui les Corses tout

(1) *Limperani*, *Istoria della Corsica*, t. II, lib. 12.

le temps qu'ils ont été gouvernés par la République n'étaient que le résultat des conventions passées entre eux et les Génois. Parmi ces privilèges, les principaux étaient : 1° qu'ils ne devaient payer à l'Etat de Gênes que vingt sous par famille pour tout impôt ; 2° qu'ils devaient se gouverner par les lois contenues dans le code intitulé : *Statuts de Corse* ; 3° que le maintien des lois, la surveillance des privilèges et l'exécution de la justice devaient être réservés aux magistrats des Douze pour la partie cismontaine et des Six pour la partie d'au-delà des monts ; qu'un membre de cette magistrature devait résider à Gênes sous le titre d'orateur ou de député pour représenter au Sénat les besoins ou les griefs du peuple corse ; 4° que nul impôt direct ou indirect ne pourrait être établi sans le consentement des magistrats des Douze et des Six qui représentaient la nation ; 5° que les Corses ne devaient payer le sel qu'un sou la livre ; 6° que le tribunal du syndicat devait être composé d'autant de Corses que de Génois ».

Gênes gratifia sa nouvelle province d'un triste don d'avènement. Un bâtiment de la République venant d'Orient apporta la peste en Corse. D'après Villani, cette épidémie aurait décimé les deux tiers de la population (1).

En 1348, Jean Boccanegra, préposé par le Sénat de Gênes au gouvernement de la Corse, concilia par ses grandes qualités un grand nombre d'insulaire au pouvoir qu'il représentait :

(1) Villani, Croni Fior.

mais, bientôt rappelé dans sa patrie apparemment pour y exercer un commandement contre les troupes alliées de Venise et du roi d'Aragon, il dut abandonner la Corse aux Cinarchesi qui établirent leur domination dans la plus grande partie de l'île (1). Guillaume della Rocca, petit-fils de Giudice, étendit son pouvoir bien au-delà des montagnes ; mais il périt dans un combat contre Ghilfuccio d'Istria son cousin et son rival. Arrigo, fils de Guillaume, continua la lutte ; l'arrivée de Tridano della Torre à la tête d'une armée génoise arrêta le cours de ses succès (1362). Obligé de céder devant la masse de ses ennemis, Arrigo s'enfuit auprès du roi d'Aragon qu'il engagea à faire valoir ses droits sur la Corse. Tridano, gouverneur de l'île, rencontra dans son administration des obstacles de toute nature. Une secte ayant pour but de réformer les lois sociales et religieuses sur le principe d'une communauté absolue de biens, de femmes et d'enfants s'était organisée en Corse (2). Le pape, apprenant l'extension que prenait la secte des Giovannali (nom que l'on présume leur avoir été donné d'un certain Giovanni, religieux de l'ordre de Saint-François, leur directeur), lança une bulle d'excommunication. La guerre religieuse éclata : les Giovannali, surpris à Alesani par une troupe de volontaires corses que dirigeait un commissaire du Saint-Siège, furent exterminés.

(1) *Stella*, Annal. Gén. ; *Limperani*.

(2) *Philippini*, lib. III.

Dans la Terre de Commune, une querelle entre deux familles du peuple, les Cagionacci et les Ristagnacci, prit rapidement des proportions considérables, car ces familles étaient protégées par des maisons puissantes qui entraînaient avec elles un grand nombre de citoyens. Chacun prit parti pour l'un ou pour l'autre. Tridano della Torre, dans un but de conciliation, s'étant transporté à Venzolasca où l'animation était la plus violente, y fut assassiné. Aussitôt le Conseil envoya une députation au Sénat de Gènes pour l'assurer qu'il n'avait eu aucune part dans le meurtre de Tridano della Torre.

Un nouveau gouverneur, Jean da Magnera, fut envoyé (1365). Ayant traité avec une rigueur excessive les Cagionacci, au parti desquels appartenaient les assassins de Tridano, les Corses se plaignirent au Sénat qui remplaça Magnera par deux autres gouverneurs, Leonello Lomellino et Louis Tortorino. Ceux-ci prenant parti, le premier pour les Ristagnacci, le second pour les Cagionacci, la situation des Corses ne changea pas. Heureusement, Arrigo della Rocca ayant obtenu du roi d'Aragon des secours et quelques troupes, débarqua à Olmeto et s'empara du château de Cinarca (1372); puis, mettant à profit la lutte des Frégose et des Adorne (1) qui mettait la guerre civile au

(1) Ces deux familles, plébeïennes d'origine, mais agrégées à la noblesse, se disputèrent le pouvoir pendant près de deux siècles. Leurs dissensions partagèrent la République en deux factions qui sacrifièrent maintes fois leur patrie à leur intérêt personnel.

sein même de la République, aidé du peuple qui, à son nom, avait levé l'étendard de la liberté, il chassa les Génois de l'île et ne leur laissa que Calvi et Bonifacio. Puis, il s'appliqua à réparer les maux dont la Corse avait été accablée sous les gouvernements précédents, et, pendant quatre ans, il dota sa patrie d'une prospérité qui rappela le souvenir de son aïeul Giudice. La jalousie des barons du cap Corse troubla cette félicité qui promettait long avenir (1376). Plusieurs fois vaincus par Giudice, malgré les secours que leur faisait parvenir la République Ligurienne, ils sollicitèrent du Sénat l'établissement d'un pouvoir suprême dépendant de Gênes; alors fut rendu le décret (27 août 1378) autorisant la *Maona*, société composée de cinq membres dont la Corse devenait le fief tributaire de la République (1). Trois de ces membres, *Lomellino*, *Magnaria* et *Tortorino*, avaient été gouverneurs de l'île; les deux autres étaient *Andrea Ficonc* et *Cristoforo Maruffo* (2). Après avoir essuyé quelques défaites, les sociétaires de la *Maona* proposèrent à Arrigo de se joindre à eux, lui sixième.

(1) D'après un paragraphe de ce décret publié dans la *Giustificazione della Rivoluzione di Corsica* (Corte, 1764), on peut constater que Gênes n'avait pas cessé à cette époque de se considérer comme vassale du Saint-Siège pour la Corse.

(2) Un document provenant de la collection de M. Vincentelli, publié dans le *Bulletin de la Société historique et scientifique de la Corse*, et donnant le décret in extenso, ne cite que quatre membres : *Tortorino*, *Frugonc*, *Lomellino* et *Pelegro Imperiale*.

Celui-ci accepta, mais, la mauvaise foi de ses alliés lui donnant à réfléchir, il rompit avec eux. En quelques jours Cinarca fut prise et perdue par les Génois qui, battus sur tous les points de l'île, se décidèrent à l'abandonner (1380).

Les feudataires du cap Corse et les autres seigneurs ennemis d'Arrigo, continuèrent à reconnaître la suzeraineté de Gènes. Lomellino, gouverneur en titre, reparut avec une armée et construisit la forteresse de Bastia pour y cantonner ses troupes (1383). Au bout de huit ans, la ville nouvelle, Calvi et Bonifacio étaient les seules possessions génoises en Corse (1391). Jean-Baptiste Zoaglia, qui vint succéder à Lomellino, fut plus heureux et força le comte Arrigo à venir demander des secours au roi Jean d'Aragon qui le reçut favorablement et lui donna le titre de vice-roi de Corse. Avec les troupes que le souverain espagnol mit à sa disposition, Arrigo vainquit Zoaglia qu'il fit prisonnier, et battit complètement à Biguglia (1394) l'un des meilleurs capitaines de Gènes, Panzano, que l'on avait envoyé pour remplacer le captif. Une nouvelle armée, sous les ordres de Raphaël Montalto, débarqua en Corse et força le comte Arrigo à battre en retraite. Comme il passait les monts pour se rendre dans son propre fief, il mourut subitement, empoisonné, dit-on, à Vizzavona (1401). Son fils François della Rocca traita avec les Génois et leur céda son domaine de Cinarca, moyennant mille écus d'or et le titre de vicaire général de la Terre de Commune.

## VIII

LOMELLINO, COMTE DE CORSE.  
VINCENTELLO D'ISTRIA.

En moins de quatre ans, Gênes avait subi dix révolutions; dans ce court espace de temps, dix doges s'étaient succédé. Le doge Antoniotto Adorne, voyant sa patrie menacée par le duc de Milan, Jean Galeas Visconti (1), et constatant d'autre part que les luttes intestines le mettaient dans l'impossibilité de la défendre contre l'invasion étrangère, offrit sa patrie au roi de France (2), le suppliant seulement de respecter ses privilèges (21 octobre 1390). Charles VI envoya comme gouverneur en Ligurie le comte de Saint-Pol qui, dit Pommereul (3), déplut aux Génois pour avoir trop plu à leurs femmes, et qui fut aussitôt remplacé par le maréchal de Boucicault (1401). La Corse devenait donc vassale de la France. Or, en 1407 le gouverneur génois Ambroise Marini ayant été assassiné — non sans motif, car le peuple avait

(1) En 1396, Jean Galeas Visconti obtint de l'empereur Wenceslas la charte d'investiture du duché de Milan. Vingt-six villes avec leur territoire figuraient dans ce diplôme, qui faisait Galeas maître de toute la Lombardie.

(2) *Foglietta, Cantu, Sismondi*, etc.

(3) *Pommereul*, Hist. de la Corse, t. 1, page 57.

eu beaucoup à souffrir de ses exactions. — Lomellino, que nous avons vu gouverneur de l'île et membre de la Maona, alléguant qu'il avait perdu beaucoup d'argent dans cette Société, sollicita de Charles VI l'investiture du comté de Corse — ce qui lui fut accordé. Justifiant par sa conduite les termes de sa requête, Lomellino accabla les habitants d'impôts arbitraires et ne recula devant aucun moyen pour les lever. Aux populations irritées, il ne manquait qu'un chef autour duquel elles pussent se rallier, lorsque l'on apprit que Vincentello, fils de Ghilfuccio d'Istria et d'une sœur du comte Arrigo, venait d'arriver en Corse.

Ce jeune homme, élevé en Espagne à la cour du roi d'Aragon, débarqua à Sagone avec les troupes que lui avait fournies ce prince, grossies de celles qu'il avait obtenues de Martin, roi de Sicile. Il s'empara de Biguglia et de Cinarca, puis, dans une consulte générale, se fit élire comte de Corse (1). En peu de temps les possessions des Génois dans l'île se trouvèrent de nouveau réduites à Calvi et à Bonifacio. Les seigneurs du cap Corse restaient fidèles à la République; mais le fils du comte Arrigo, François della Rocca, jugeant qu'il avait sur la Corse des droits plus directs, marcha contre son cousin qu'il vainquit. Vincentello ne tarda pas à prendre sa revanche et triompha sur tous les points de l'île (1410).

(1) *Petrus Cyren.* De Rebus Corsic. lib. 2; *Giustimonis*, Annal. Genuenses.

Cependant les Génois semblaient animés d'une nouvelle énergie. En 1402, ils s'étaient révoltés contre la tyrannie du maréchal de Boucicault et avaient chassé les Français de leur territoire. Le sénat remplaça Lomellino par Raphaël de Montalte. Celui-ci, politique habile, sut concilier au parti de Gênes Jean d'Omessa, évêque de Mariana, qui avait prêté serment à Vincentello (1). Cette défection entraîna celle du clergé, et par un enchaînement bien naturel chez un peuple religieux, celle d'une grande partie de la population. En 1413, les Génois maîtres de la Corse forçaient Vincentello à retourner en Aragon solliciter de nouveaux secours.

Soit que l'évêque d'Aleria se repentit d'avoir trahi le parti de la nation, soit qu'il entrevit ailleurs un champ plus vaste à son ambition, soit enfin qu'il n'eût agi que par amitié pour le gouverneur, à peine celui-ci eût-il été remplacé par Campo Fregoso, que Jean d'Omessa poussa le premier cri de révolte. Vincentello arrivant avec les troupes catalanes d'Alphonse d'Aragon, venait de s'emparer d'Ajaccio, et occupait déjà tout le territoire de Cinarca. Jean d'Omessa lui écrivit : « Jetez un voile sur le passé, réunissons nos forces contre l'ennemi commun. Je vous attends à Corte. — J'oublie le passé et me dirige vers Corte, répondit Vincentello, je serai bientôt au rendez-vous (2). » La jonction des troupes

(1) *Philippini*, lib. 3.

(2) *Jacobi de Lugo*, Lettres; ouvrage publié à Rome au xvi<sup>e</sup> siècle et cité par Jacobi.

ne put se faire. Jean d'Omessa, vaincu par Squarciafico, lieutenant général de Lomellino, fut contraint de battre en retraite. Mais Vincentello arrive avec ses Catalans, remporte une victoire complète sur Squarciafico qu'il fait prisonnier et appelle toute la nation aux armes. Il prit position à Morosaglia. « Cette vallée fameuse à tant de titres, dit Jacobi, forme une espèce d'amphithéâtre pouvant contenir plus de cent mille personnes. Des collines verdoyantes, couvertes d'arbres de toute dimension, entourent ce Champ-de-Mars des anciens Corses où les populations religieuses du moyen-âge avaient érigé un vaste couvent dont les ruines parlent encore à l'imagination et lui retracent un temps qui n'est plus. Cet endroit si commode pour la tenue des assemblées nationales offre l'immense avantage d'être un point central environné des cantons les plus peuplés de l'île. »

S'il faut en croire les lettres du chanoine Jacobi, dès que Vincentello eut appris que l'armée ennemie était proche, il harangua ses troupes : « Compatriotes, leur dit-il, quand je considère qui nous sommes, quels sont nos adversaires et en quels lieux nous allons combattre, je sens doubler mes forces et mon courage et j'acquiesce la certitude d'une prochaine et éclatante victoire. Descendants de ces guerriers qui ont défait en tant de rencontres les oppresseurs de leur patrie, nous luttons pour l'honneur, la liberté et l'indépendance de notre nation : nos oppresseurs, au contraire, se battent par métier et n'exposent leur vie que pour ob-

tenir un vil salaire. La victoire peut-elle rester incertaine entre deux armées ainsi composées. Que chacun de nous se rappelle, en allant au combat, les augustes solennités célébrées dans la vallée de Morosaglia; que chacun se croie chargé personnellement de la défense de ce lieu, véritable sanctuaire de notre patrie; que chacun se figure que de sa conduite dépend le sort de son pays, l'honneur de sa fille, de sa sœur, de son épouse; qu'il se souvienne que ses ancêtres le contemplent et que ses contemporains et la postérité diront s'il a su faire son devoir à Morosaglia! Compatriotes, l'instant solennel approche; que notre cri de ralliement soit : Vive la patrie! Et nous sommes sûrs d'être vainqueurs, et nous acquerrons une gloire immortelle!... » Vincentello remporte une victoire complète. Il défait les troupes unies de Lomellino et des barons du cap Corse : ces derniers sont faits prisonniers. Campo-Fregoso, apprenant ce désastre, débarque en Corse et marche sur Biguglia assiégée par Vincentello. Celui-ci envoie au-devant de l'ennemi deux de ses lieutenants, Lucien da Casta et Jean della Grossa, l'historien de la Corse, qui taillent en pièces l'armée génoise et couronnent la campagne par la capture du général (1419) (1).

Sur ces entrefaites, Alphonse, roi d'Aragon, jugea le moment propice pour faire valoir ses droits, reconnus aussitôt par Vincentello et les

(1) *Philippini*, lib. III; *Limperani*, lib. XIII.

feudataires. Il s'empara de Calvi à l'improviste (1) et mit le siège devant Bonifacio, dont la défense fut héroïque. Après avoir souffert de la famine et de la rigueur des saisons pendant plusieurs mois, les habitants promirent de se rendre s'ils n'étaient pas secourus dans les trente jours. Avant que cette période fût écoulée, Baptiste de Campo-Fregoso entra dans le port de la ville avec sept vaisseaux chargés d'hommes et de vivres. Appelé à Naples par des intérêts plus puissants (2), Alphonse nomma Vincentello vice-roi de Corse, et lui confia le commandement des troupes qu'il laissait dans l'île. Mais à Calvi, les habitants ayant à leur tête un jeune homme nommé Pierre Baglioni (3), se soulevèrent au cri de *Liberté*, — nom qui resta aux descendants du héros (*Liberta*), — et chassèrent la garnison espagnole. A Campoloro, les habitants irrités par la conduite des troupes aragonaises avaient pris les armes, et Mariano da Caggio avec des paysans s'opposait, par la force, à la levée des impôts (1420).

Le comte Vincentello, voyant le peu de succès obtenu par le roi d'Aragon, comprit qu'il devait établir son pouvoir sur des bases plus solides que l'appui d'une nation étrangère

(1) *Bracelli*, De Bello inter Genuenses et Hispanos.

(2) Jeanne II, reine de Naples, venait de l'adopter pour son successeur. Dans la suite, Alphonse ayant donné à cette princesse de graves sujets de mécontentement, elle se brouilla avec lui et adopta Louis d'Anjou. V. *Nostradamus*, Hist. de Provence.

(3) *Lhermite-Souliers*, les Corses français.

et résolut de faire de son parti un parti national que renforcerait, corroborerait l'organisation même de l'île (1). La puissance des caporaux s'était considérablement accrue. En pensionnant treize d'entre eux, Vincentello crut s'assurer la majorité dans les conseils; mais ceux-ci, guidés beaucoup plus par leur intérêt personnel que par l'amour de la patrie, ménageaient les Génois dont la présence constituait leur utilité (2). De plus, Vincentello, parmi les grands feudataires ne comptait que des ennemis : Polo della Rocca, Rinuccio de Leca, Simon da Mare, etc. Ce dernier mit le siège devant Biguglia, dont il ne put s'emparer, mais les seigneurs coalisés obtinrent de Vincentello un traité avantageux, car celui-ci, qui s'était aperçu des dangers qu'offrait la voie dans laquelle il s'était lancé, leur accorda tout ce qu'ils voulurent, se réservant de prendre, avec l'aide du roi d'Aragon, une prochaine revanche. Ce souverain était alors à Ischia; pour lui faire honneur, le comte prend sur lui de lever un impôt dont le produit doit équiper trois galères : sans souci de l'irritation produite par cet abus de pouvoir, il porte à son comble la fureur des Corses, en faisant enlever, par ses soldats, une jeune fille qui avait repoussé ses avances. Ce dernier acte

(1) Dialogue manuscrit de Giustiniani cité par Grégori dans *Philippini*, Istoria di Corsica, 1827.

(2) L'intervention des Génois en Corse est à cette époque presque nulle, la République étant asservie à Philippe-Marie Visconti, duc de Milan en faveur de qui Thomas Frégèse avait abdiqué.

était irréparable, les parents de la jeune fille appellent le peuple aux armes. L'évêque d'Aléria fulmine contre Vincentello qui, confiant le commandement à son fils Barthélemy, part avec deux galères pour Ischia. Une tempête livre un de ses bâtimens à Colombano da Mare, et rejette celui que monte Vincentello sur les côtes de Sardaigne. A Torre, où il débarque, il se réconcilie avec deux de ses parents que lui-même a exilés, et retourne en Corse avec eux pour leur donner un commandement. Mais au moment où il n'attend pour débarquer que la certitude de pouvoir le faire sans danger, Zacharie Spinola, survenant avec une galère, se saisit de la personne du comte que le conseil des Huit condamne à avoir la tête tranchée : arrêt qui fut sur le champ exécuté (1).

---

1 *Philippini*, lib. III. — Ces Huit, qui présidaient aux destinées de la République depuis qu'elle était délivrée, étaient François Spinola, André Doria, Matthieu Lomellino, Nicolas Giustiniano, Pierre Boudenaro, Pierre Cassino, André Marino et Jean Navono. — *Pietro Bizacco* Annal. Gen.

## IX

POLO DELLA ROCCA. SIMON DA MARE ET LES MONTALTE. LA CORSE POSSESSION DU SAINT-SIÈGE. MARIANO DA CAGGIO. MARIANO DA NORCIA. LES CAMPO FREGOSO.

Après la mort de Vincentello, les feudataires recommencèrent à se disputer le pouvoir. Simon da Mare, le plus puissant d'entre eux, se rendit maître de Bastia et se crut assez fort pour lever des impôts ; mais les Cinarchesi : Giudice d'Istria, Polo della Rocca et Rinuccio de Leca s'unirent contre lui. Pour diviser ses adversaires, il commença par gagner à sa cause Polo della Rocca et traita avec Rinuccio. Giudice ne voulut entendre parler d'aucun accommodement : il se fit nommer comte de Corse par le roi d'Aragon, titre qui ne fut reconnu que par ses vassaux, car les insulaires, réunis à Morosaglia, élurent Polo della Rocca comte et seigneur de l'île.

Aussitôt Simon da Mare déçu dans ses espérances, fit un traité avec les Montalto par lequel la Corse aussitôt conquise serait partagée entre eux et lui par moitié. Les caporaux, fidèles à leurs principes d'intérêt personnel, abandonnèrent le comte Polo et se rangèrent avec les Montalte qui, vainqueurs, firent arrêter leur allié Simon da Mare dont ils

redoutaient l'influence. Cet acte leur aliéna ceux des Corses qui avait suivi leur parti. Sous les ordres de Rinuccio de Leca, les insulaires marchèrent contre Montalte dont l'armée fut taillée en pièces à Tessaurone (1438).

Cette année là, Thomas de Campo-Fregoso fut élu doge. Dans le but de constituer de la Corse un fief particulier à sa famille, il y envoya son neveu Janus de Campo-Fregoso. Les feudataires divisés ne purent lui opposer qu'une faible résistance. Il envahit les états des da Mare et des Gentili, passa dans le territoire de Cinarca et força Barthélemy d'Istria, fils du comte Vincentello, à lui céder, moyennant douze cents écus, son château d'Istria, qu'il vendit, avec bénéfice, aux seigneurs della Rocca. Ce procédé, souvent renouvelé, lui rapporta plusieurs milliers d'écus.

Campo-Fregoso commit une maladresse en supprimant les pensions des caporaux. Ceux-ci mirent à leur tête Polo della Rocca et Rinuccio de Leca qui forcèrent Campo-Fregoso d'aller à Gènes pour y chercher des secours. Revenu avec des forces suffisantes, il triompha des feudataires ; mais le doge Adorne, ayant remplacé Campo-Fregoso dont il était l'ennemi, les Montalte revinrent en Corse et battirent Campo-Fregoso qu'ils firent prisonnier (1443).

Pendant ce temps, Giudice d'Istria était allé en Aragon d'où il ramenait des secours. Le peuple l'accueillit avec des transports de joie et

1. *Philippini, Imperani*, lib. XIV.

de nouveau le nomma comte de Corse. Mais peu après, sur le conseil de l'évêque d'Aleria, deux de ses parents le surprirent traîtreusement et le jetèrent en prison.

L'évêque d'Aleria jouissait alors sur le peuple d'une grande autorité. A son instigation, les caporaux offrirent la souveraineté de l'île au pape Eugène IV qui, avec empressement, envoya Monaldo Paradisi en prendre possession. Le général romain eut à lutter d'abord contre les Montalte et ceux des caporaux qui n'avaient pas pris part à l'appel fait au Saint-Siège (1444). Il les battit et marcha sur Calvi où commandait Raphaël de Leca, fils de Rinuccio, qui fit éprouver à l'armée papale une sanglante défaite. Aussitôt Eugène IV rappela son général et envoya en Corse Jacques, évêque de Potenza, *comme l'Ange de la paix* (1). Dès que l'évêque fut arrivé, les caporaux se soumirent, mais réclamèrent leurs pensions depuis longtemps suspendues. Jacques ayant refusé de les payer, ils mirent à leur tête Rinuccio de Leca qui, avec d'autres feudataires, vinrent assiéger Biguglia où siégeait l'évêque. Rinuccio fut tué sous les murs de cette ville.

On se réunit de nouveau à Morosaglia et l'on tomba d'accord pour reconnaître la souveraineté du Saint-Siège. La diète nomma lieutenant général du peuple Mariano da Caggio, de la famille des Cortinchi. Celui-ci, ne se trompant pas sur les causes du mal, com-

(1) *Tanquam pacis angelum. Raynald. Ann. Eccl.*, continuation de Baronius.

mença par déclarer les caporaux exclus à jamais des emplois et des charges. Il fit raser leurs tours et leur interdit de prendre désormais le titre de caporal (1445). La mesure était bonne; mais ceux qui la motivaient ne pensèrent pas ainsi et sollicitèrent l'intervention de la sérénissime république. Aussitôt, le doge Raphaël Adorno saisit l'occasion de réaliser, pour les siens, le rêve conçu par ses ennemis, les Campo-Fregoso. Il mit à la disposition de Grégoire Adorno, son parent, des troupes qui vinrent soutenir l'insurrection des caporaux. Mais cette tentative ne fut pas heureuse et l'armée génoise, battue par le lieutenant général des Corses, fut mise en déroute.

Cependant Eugène IV désirant asseoir, en Corse, d'une façon définitive, l'autorité du Saint-Siège, envoya dans l'île des troupes romaines sous les ordres de Mariano da Norcia (1447). Celui-ci s'empara du château de Corte et vit s'ouvrir devant lui les portes de Bastia où commandait Jean Montalto. En même temps, il recevait l'hommage des habitants de la Terre de Commune. Mettant à profit l'appui moral que lui donnaient ses succès, il laissa une garnison à Brando et marcha contre les Cinarchesi, dont les seigneurs d'Ornano et d'Istria firent leur soumission. Il s'apprêtait à attaquer Raphaël de Leca lorsque la mort d'Eugène IV (23 février 1447) lui suggéra l'idée de continuer, pour son propre compte, ce qu'il avait entrepris pour celui du Saint-Siège. Peut-être aurait-il réalisé son dessein si, ne craignant

l'opposition de ses alliés, il n'avait fait incarcérer l'évêque de Potenza et deux des feudataires d'Istria. Ce fut le signal d'une révolte générale. Les seigneurs de Leca, d'Ornano et de Bozzi, s'unirent contre Mariano de Norcia qui, réduit à ce qui restait de ses seules troupes romaines, fut contraint de se retirer à Brando.

Nicolas V (1), qui succéda à Eugène IV, abandonna le plan de son prédécesseur, céda la Corse aux Campo-Fregoso et rappela son lieutenant. Les Corses prirent aussitôt les armes (1448), et, conduits par Mariano da Caggio, marchèrent contre les troupes génoises de Giovannone, lieutenant du gouverneur Louis de Campo-Fregoso. Les insulaires furent défaits sur les bords du Golo et virent un grand nombre des leurs tués ou faits prisonniers. La soumission de Mariano da Caggio à Galeas de Campo-Fregoso qui avait succédé à son cousin paraissait devoir entraîner la pacification d'une partie de l'île, lorsque, à l'instigation d'Antoine della Rocca, Alphonse, roi de Naples et d'Aragon, faisant valoir ses prétentions à la souveraineté de la Corse, envoya en Corse Jacques Imbisora avec quelques troupes et le titre de vice-roi. Mais à peine débarqué, celui-ci mourut ; le choix que firent les chefs corses, de son neveu pour le remplacer, mécontenta les autres officiers, dont un grand nombre l'abandonnèrent et firent voile pour les Siciles.

(1) Ne à Pise et non à Gênes ou à Sarzane, comme l'ont écrit plusieurs historiens.

## X

LA BANQUE DE SAINT-GEORGES (1) MAITRESSE  
DE L'ILE. LUTTE CONTRE LES FEUDATAIRES.  
TOMASINO CAMPO FREGOSO, COMTE DE CORSE.  
GÈNES SOUS LA DOMINATION DES SFORZA.  
LE SECOND SAMBOCUCCIO. LES SEIGNEURS DE  
LA ROCCA, DÉFENSEURS DU PEUPLE. LES  
CAMPO FREGOSO. RETOUR DE LA CORSE A LA  
BANQUE DE SAINT-GEORGES.

Quatre pouvoirs se partageaient alors la Corse : les Campo Fregoso étaient maîtres de la Terre de Commune ; les pays d'au-delà des monts étaient toujours sous la domination des feudataires ; le Niolo et le Fiumorbo recon-

1. La Compagnie ou Banque de Saint-Georges fut créée à Gènes en 1407 dans le but de concentrer dans les mêmes mains les créances diverses que la République avait consenties à différentes compagnies ou à différents capitalistes, lorsque, ayant besoin d'argent, elle leur avait aliéné une partie des revenus publics pour garantie de leur prêt.

L'administration de la banque, ou, comme on le disait de la maison de Saint-Georges, fut fortement constituée, et d'abord, les plus justes comme les plus sages principes en furent la base. On en fit une république financière représentative. La souveraineté en appartient légalement à l'universalité des actionnaires. Leur assemblée générale nommait les membres de leur gouvernement. Elle avait décrété sa Charte ; elle rejetait ou ratifiait les

naissaient l'autorité d'Imbisora, vice-roi pour l'Aragon ; enfin restaient en Corse, à la République de Gênes, les villes de Calvi et de Bonifacio. Chacun de ces maîtres avait pour but d'établir universellement son propre pouvoir à l'exclusion de tout autre. Dans une nouvelle consulte convoquée à Morosaglia, il fut décidé que la suzeraineté de l'île serait offerte à la compagnie de Saint-Georges. Cette idée parut d'abord heureuse, car les Campo Fregose et la République se dessaisirent, en faveur de la société, de leurs biens dans l'île ; la compagnie, désirant ménager les feudataires, reconnut leurs droits. Il ne restait donc en face d'elle que les Aragonais qui se virent bientôt forcés de quitter la Corse (1454).

Alors, seulement, elle se tourna vers les seigneurs qu'elle voulait ruiner individuellement. Le premier auquel elle s'en prit, Raphaël de Leca, seigneur de Cinarca, leur résista facile-

lois que lui proposaient les magistrats à qui elle avait confié le pouvoir exécutif dans son sein. Huit protecteurs élus temporairement composaient le Sénat de Saint-Georges, à l'image de ces huit nobles auxquels l'Etat avait commis si longtemps le soin de ses finances. Sous eux des magistratures inférieures se partageaient les détails de l'administration sociale ; elles participaient au pouvoir public en ce sens que l'Etat en aliénant ses gabelles avait confié à la réunion de ses cessionnaires le droit d'en contraindre les débiteurs et de reprimer les contraventions. Le tribunal des protecteurs de la banque était une sorte de Cour supérieure, sur les décisions de laquelle le gouvernement lui-même ne portait pas la main légèrement. »

Emile Vincent, *Hist. de la République de Gênes.*

ment. Des troupes biscayennes, sous les ordres de Berlingero da Rillo, ayant été envoyées à son secours par le roi d'Aragon, son succès s'accrut (1455); mais Berlingero rappelé par son souverain, et les seigneurs ayant été gagnés par la politique traîtresse de la compagnie de Saint-Georges, Raphaël, réduit à ses propres forces, périt les armes à la main, en défendant son château de Leca (1457).

La mort du premier d'entre eux découragea les feudataires: c'est pourquoi Giocante de Leca, Arrigo della Rocca, Giudice d'Istria, Orlando d'Ornano et Guglielmo de Bozzi, se réfugièrent auprès du roi d'Aragon qui ne leur accorda que des promesses. Cependant, ne voulant pas lasser la patience de leurs partisans, ils ne séjournèrent pas en Espagne; ils revinrent se mettre à la tête des insurgés qui n'avaient pas interrompu la lutte contre l'office de Saint-Georges. Leurs premiers succès inspirèrent à la banque une inquiétude telle, qu'elle crut devoir envoyer dans l'île, Antoine Spinola, l'un des meilleurs officiers de la République. Avec l'aide de Vincentello d'Istria, qui était resté l'allié de l'office, Spinola contraignit les seigneurs à se retirer dans les montagnes et fit usage, contre ceux qui leur étaient attachés, de terribles représailles: il ravagea la campagne, depuis les rives du Golo jusqu'à Calvi, et livra aux flammes plusieurs villages (2). Peu à

1) *Pietro Bizarro*, Annal. liv. XII.

2) *Petr. Cyren.* de Rebus Corsic.

peu les Cinarchesi firent leur soumission à Spinola, qui avait promis, au nom de la banque, une amnistie générale. Malgré l'engagement qu'il avait pris, le Génois n'eut pas plus tôt en son pouvoir ceux des chefs corses qui s'étaient fiés à sa parole, qu'il les fit décapiter. Les autres, ne se jugeant pas assez forts pour continuer la lutte, quittèrent l'île et prirent du service à l'étranger. Vincentello d'Istria lui-même, voyant qu'il avait tout à redouter de la félonie de ses alliés, abandonna ses Etats (1460). Spinola mourut la même année et fut remplacé par Marc de' Marini.

Cependant les Corses étaient trop fiers et trop attachés à leur sol natal pour ne pas appliquer tous leurs efforts à tirer vengeance de l'odieuse conduite de la banque, et à reprendre possession de leurs domaines patrimoniaux. Polo della Rocca, Giocante de Leca et Vincentello d'Istria rentrèrent dans l'île et soulevèrent facilement tout le pays d'au-delà des monts; la Terre des Communes ayant pris également les armes, d'un commun accord, on élut comte de Corse, Tomasino Campo Fregoso, neveu du doge de Gènes (1462) qui avait contribué de ses deniers et de ses troupes à la défaite de la compagnie. D'ailleurs, l'autorité de la banque fut tout au moins restreinte pendant ces deux années, car un chef corse nommé Brandolaccio, appliqua aux Génois la loi du talion, et parvint à la faire exécuter; la terreur qu'il inspirait aux Liguriens était telle que « les Génois n'osaient plus se montrer que vêtus à

la manière des insulaires, prêts à renier leur origine et à se dire Corses » (1).

François Sforza avait soumis la République ligurienne; en 1464 il prit officiellement possession de la Corse. Deux années s'écoulèrent en paix; en 1466, Cotta, commissaire ducal, appela tous les habitants de la Corse à se réunir à Biguglia, pour y prêter, entre ses mains, serment de fidélité à Galeas Marie Sforza, qui avait succédé au duc François son père. Les feudataires de l'au-delà des monts se rendirent à son invitation, disposés à rendre hommage au mandataire du duc de Milan; mais une querelle qui dégénéra en rixe ayant éclaté entre les habitants du Nebbio et les hommes d'armes de la suite des Cinarchesi, coupa court à ces bonnes dispositions. Irrités de ce que Cotta avait, de sa propre autorité, fait punir les coupables, les seigneurs regagnèrent immédiatement leurs châteaux. La guerre devenait inévitable, déjà Giocante de Leca s'était avancé jusqu'à Morosaglia et avait chassé les avant-postes des Milanais. Il avait entraîné dans sa cause les seigneurs della Rocca, d'Ornano et de Bozzi et les caporaux de la Terre de Commune. Pour parer aux événements, les habitants d'en-deçà des monts se réunirent en diète dans la vallée de Morosaglia, et mirent à leur tête, avec le titre de lieutenant du peuple, Sambocuccio d'Alando (2) (1466) que l'on re-

1 *Chronichetta*, ms. an. cité par Jacobi.

2 *Petrus Cyrenus, Philippini*, op. cit.

gardait comme le descendant de celui qui avait proclamé l'affranchissement des communes. Celui-ci montra tout au moins qu'il était digne de l'origine qu'on lui reconnaissait : un édit, par lui promulgué, donna à tous les Corses, un délai de huit jours pour déposer les armes ; puis, avec l'assentiment des habitants de la Terre de Commune, réunis de nouveau en assemblée générale, il dépêcha au duc de Milan, des députés, pour se plaindre de la conduite de Cotta et soumettre à son approbation un nouveau recueil de statuts nationaux (1). Le duc fit bon accueil aux envoyés, ordonna la mise en jugement immédiate de Cotta et envoya pour le remplacer Baptiste d'Amelia, malgré les avis de Sambocuccio (2). L'empressement que mit le nouveau gouverneur à lancer des agents du fisc dans toutes les directions, faillit lui être fatal. Sambocuccio d'Alando donna sa démission de lieutenant du peuple, et fut remplacé par Giudicello da Caggio, fils de Mariano. Ses efforts n'aboutirent pas plus que ceux de son prédécesseur, il dut laisser le pouvoir à Charles da Costa, dont l'administration fut stérile. Il était réservé à Vinciguerra della Rocca d'apaiser les partis et de mettre fin aux troubles, mais lorsqu'il jugea sa mission terminée, il refusa de conserver le pouvoir et se retira dans ses terres (1473). La sagesse de sa

(1) Les députés furent Paul Filippini, Giovanni Luciani et Baptiste del Poggio ou Carlotti.

(2) *Petr. Cyren.*, de Reb. Cors. l. 63; *Simoneta*, Commentaires.

conduite lui avait fait donner le surnom d'*ami de la justice*. Colombano della Rocca lui succéda, et l'année écoulée remit le pouvoir aux mains de Charles della Rocca, frère de Vinci-guerra, qui prit le titre de *défenseur du peuple*, et conservant son frère pour lieutenant. « La nation, dit Jacobi, se trouvait heureuse sous l'autorité de ses lieutenants-généraux dans la Terre de Commune, et de ses seigneurs dans la partie ultramontaine ».

Après trois années de paix (1476), la guerre recommença entre plusieurs branches des Cinarchesi. Charles et Vinci-guerra furent obligés de se retirer dans leur patrimoine, pour le défendre contre les invasions de leurs parents : d'autre part, la mort du duc Galeas Marie rendit à Gènes son indépendance.

Par l'entremise du secrétaire d'Etat Cecco Simoneta, avec lequel il s'était lié, Thomas de Campo Fregoso avait obtenu de la duchesse de Milan l'investiture du comté de Corse, et pour assurer son pouvoir dans l'île, il maria son fils Janus à une fille de Jean-Paul de Leca, et donna sa propre fille à Ristoruccio, fils de ce dernier. Jugeant la domination de sa famille suffisamment assurée par cette double alliance, il se laissa guider par le despotisme le plus cynique, et ne tarda pas à se faire dans l'île un si grand nombre d'ennemis qu'il crut devoir se retirer à Gènes, et laisser le pouvoir à son fils Janus. Celui-ci, ayant poursuivi l'odieuse politique de son père, abandonna l'île pour les mêmes raisons et en confia le gouvernement

à Marcelin Farinole (1483), qui acheva de faire exécuter le nom des Fregoso.

Le peuple enfin se souleva, et Rinuccio de Leca, qu'il avait choisi pour chef, ne se sentant pas suffisamment fort pour tenir tête aux Fregoso, appela en Corse Appien IV, seigneur de Piombino, de la maison de Malaspina. Celui-ci envoya son frère Gherardo, comte de Montagnano qui, dans une consulte tenue dans la plaine de Lago Benedetto, fut proclamé comte de Corse, et prit l'engagement solennel de ne rien faire de contraire à la constitution du pays.

Ce fut alors (1485) que les Campo-Fregoso, n'ayant plus aucun espoir de rentrer en possession de la Corse, firent abandon de leurs droits ou plutôt de leurs prétentions à la banque de Saint-Georges. Ce qu'apprenant, le comte Gherardo au lieu de songer à se défendre, s'apprêta à rentrer en Toscane. Sur les instances de Rinuccio de Leca, il consentit à attendre l'issue d'un premier engagement. Jean-Paul de Leca, beau-père de Janus de Campo-Fregoso, ayant battu son cousin Rinuccio, en Balagne, Gherardo s'embarqua et fit voile pour l'Italie, sans plus se soucier d'un peuple qui lui restait fidèle malgré lui.

La Compagnie envoya en Corse, comme gouverneur, Matteo de Fieschi. Celui-ci, pour se concilier l'ancien parti des Fregoso qui, d'ailleurs, avait déjà prouvé qu'il était favorable à la Banque, fit alliance avec Jean-Paul de Leca, et, pour laisser à son autorité le temps de s'affermir, reconnut l'autorité des seigneurs ultramontains.

## XI

RÉVOLTE DE JEAN PAUL, PUIS DE RINUCCIO DE  
LECA. DERNIÈRES LUTTES DES CINARCHESI.  
RINUCCIO DELLA ROCCA. SA MORT. RUINE  
DE SA MAISON.

A l'instigation de Janus de Campo-Fregoso, qui ne se pardonnait pas d'avoir cédé la Corse à la Compagnie de Saint-Georges, Jean-Paul de Leca appela les insulaires aux armes (1485). Convaincu de félonie, malgré ses dénégations, Campo-Fregoso fut livré par le doge Jean Mocenigo aux directeurs de la magnifique association qui le firent incarcérer. Jean-Paul n'en continua pas moins la lutte pendant deux ans; peu à peu, tous ses partisans l'abandonnèrent, et il resta seul à combattre les forces réunies de la Compagnie de Saint-Georges et des grands feudataires de l'île. Assiégé dans son château de Leca, il dut capituler, s'estimant heureux de pouvoir passer en Sardaigne avec sa famille.

Le but de la Compagnie fut, alors comme autrefois, d'abattre la puissance des Cinarchesi. Rinuccio de Leca soupçonnant la Banque,

dont il avait été jusque-là l'allié, de vouloir faire de lui ce qu'elle avait fait de Jean-Paul, engagea ce dernier à revenir en Corse pour la combattre avec lui. L'exilé ne se fit pas réitérer l'invitation; il leva une troupe de trois cents Sardes (1488), débarqua en Corse, et joignit son cousin avec lequel il fit un pacte d'alliance.

Dès que la Magnifique Association eut appris ce soulèvement, elle envoya dans l'île Ambroise de Negri, « homme en toutes choses pratique, dit Philippini, et de très grande astuce. » Mais ne pouvant estimer l'importance du mouvement qui se produisait, elle ne mit pas à sa disposition les forces nécessaires, et le capitaine génois dut demander du renfort; on lui envoya de nouvelles troupes sous le commandement de Rollandino Conti. Les deux généraux se firent battre complètement à Bocognano, mais la discorde s'étant glissée parmi les Leca, ceux-ci essuyèrent, le 29 mars 1489, une terrible défaite. Philippe Fieschi, capitaine général de l'armée génoise, avait été très lié avec Rinuccio de Leca. Il en profita pour l'attirer dans un guet-apens, et l'envoya à Gènes où, malgré la garantie que Fieschi lui avait faite de sa liberté, il fut jeté en prison et mis à mort. « Bisogna tra nostri pari più ingegno che virtù (1), » écrivait de Negri à cette occasion. Cette phrase caractéristique semble avoir présidé à tous les actes de la politique ligurienne.

(1) *Belyrano*, Un assassinio politico, Rinuccio da Leca, dans les « *Atti della Società Ligure d'Istoria patria*. »

En 1499, Jean-Paul de Leca retourna en Corse, et souleva le pays d'au-delà des monts : à son appel une partie même de la Terre de Commune prit les armes. Ambroise de Negri, envoyé contre lui, commença par lui susciter des ennemis au sein même de sa famille, et sut se concilier l'alliance de Rinuccio della Rocca, fils de Charles, avec l'appui duquel il força Jean-Paul à quitter l'île une dernière fois. Les Génois attachèrent tant de prix à cette victoire qu'ils élevèrent une statue à l'heureux général (1501).

Une seule branche des Cinarchesi était encore puissante et indépendante : celle des della Rocca. La Compagnie, débarrassée de tous ses autres ennemis, se montra injuste envers Rinuccio, qui avait contribué de beaucoup à la victoire d'Ambroise de Negri. Rinuccio prit les armes, mais vaincu par Nicolas Doria à la Casinca, il dut abandonner ses domaines à la Compagnie moyennant une rente annuelle avec laquelle il alla vivre à Gènes.

Mais Rinuccio n'avait cédé qu'à la force. Dès qu'il le put il quitta Gènes secrètement et excita de nouveaux soulèvements. Ne pouvant le dompter par la force, Gènes eut recours aux moyens les plus odieux. Nicolo Doria somma Rinuccio de déposer les armes et de quitter l'île, sous peine de voir tomber les têtes de son fils et de son neveu, qui étaient au pouvoir des Génois. La menace fut exécutée. Dès lors la République n'épargna, contre la maison della Rocca, aucun crime, aucune perfidie. Giudice

et François della Rocca furent assassinés lâchement. Rinuccio passa en Sardaigne, puis en Espagne, où il sollicita des secours qui lui furent promis, mais qu'il n'obtint pas. Louis XII s'empara de Gênes; apprenant par les Cattaneo quelle était la situation de ce brave capitaine, il lui dépêcha deux gentilhommes chargés de lui offrir de grands avantages. Rinuccio se rendit à Gênes où les représentants du roi le reçurent avec distinction; mais tous ces égards ne purent lui faire oublier sa patrie. Il retourna en Corse et la guerre recommença. André Doria, qui devait acquérir plus tard une célébrité universelle, menaçait Rinuccio de mettre à mort le dernier de ses fils, s'il ne déposait pas les armes; mais il s'en tint à la menace, malgré la guerre infatigable que faisait à la République, le dernier feudataire. Plus que jamais on le traqua, maintes fois il faillit être assassiné; aussi s'entourait-il de précautions que la tradition a conservées. Il ne buvait que l'eau d'une fontaine dont il avait la clef (1), et son cheval ainsi que ceux de sa suite étaient ferrés tantôt à l'endroit tantôt à l'envers, afin que la trace des pas n'indiquât pas à ses ennemis quelle route il avait prise. Après douze ans de lutte il succomba dans une embuscade (1511). Sa mort fut celle du pouvoir féodal en Corse. Grâce à leur soumission, les maisons d'Istria, d'Ornano et de Bozzi, continuèrent à jouir de quelques-uns de leurs privilèges. La maison della Rocca, malgré ses ac-

(1) *Talory*, Voyage en Corse.

---

tes de revendication, ne conserva que l'autorité des familles caporales, et fut assimilée honorifiquement à la noblesse génoise (1). Cependant elle ne cessa d'être opprimée dans tous ses membres, ainsi que celle de Leca, proscrite et ruinée par la confiscation totale de ses biens (2).

1 Par acte du 2 décembre 1531 donné à Jean della Rocca, et confirmé le 20 avril 1592 à César Rocca de Quenza, son fils. Voir aussi les arrêts du 17 mai 1772 et du 29 novembre 1774, les patentes du 3 juin 1785. (Greffe de la Cour de Bastia).

2 *Philippini*, liv. V; *Bizarro*, liv. VIII; *Senarega*, de Reb. Genuensibus.

## XII

SAMPIERO, AU SERVICE DE LA FRANCE, CONSEILLE  
A HENRI II LA CONQUÊTE DE LA CORSE. EXPÉ-  
DITION DU MARÉCHAL DE THERMES. JOURDAN  
DES URSINS. LA CORSE FRANÇAISE.

Sampiero Corso naquit à Domicacce, ha-  
meau dépendant de la commune de Bastelica, à  
la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Son origine a donné lieu à de  
fréquentes et longues discussions, qui n'ont  
produit aucune lumière. L'opinion la plus ac-  
créditée dans le pays est qu'il appartenait à la  
famille Porri (1). Les historiens français du  
xvii<sup>e</sup> siècle (2), se guidant sur la généalogie  
dressée par Alphonse d'Ornano, pour l'ordre  
du Saint-Esprit, le font naître de Guillaume  
d'Ornano, de la famille des Cinarchesi (3). Ces  
mêmes écrivains rapportent qu'il fut page du  
cardinal Hippolyte de Médicis, oubliant que  
celui-ci était de treize ans plus jeune que Sam-

(1) Les Porri sont encore aujourd'hui propriétaires de  
la maison où naquit Sampiero. Celle qu'il habita plus  
tard fut détruite de fond en comble par les Génois.

(2) *L'hermite-Souliers*, Les Corses français.

(3) Cette pièce, rapportée par M. Jacques Rombaldi  
dans sa courte mais sérieuse étude sur Sampiero, se  
trouve in extenso dans la vie de J. B. d'Ornano, ms. in.  
de la Bibliothèque de Dijon.

piero. Quoi qu'il en soit, le futur défenseur de la Corse, engagé dans les *bandes noires*, était, dès le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, un des plus jeunes et des plus célèbres *condottieri* de l'Italie. Il s'attacha aux Médicis qu'il servit dans leurs luttes contre les Pazzi et fit ses premières armes sous le duc Jean (de Médicis) appelé par ses contemporains le *Grand Diable* et resté célèbre dans l'histoire sous le nom de Jean des Bandes Noires. Lorsque dans les guerres d'Italie, les Médicis embrassèrent le parti des Français, Sampiero les suivit, et sans oublier sa patrie, resta dès lors attaché à la fortune des Valois. « Depuis ce temps, il y a toujours eu des Corses dans l'armée française et ils se montrèrent toujours également braves et dévoués « *soldats fort lestes, bien policés et curieux de leurs devoirs* » dit d'Aubigné qui ne prodiguait pas ses compliments, surtout aux catholiques » (1). Sampiero reçut des Français un accueil flatteur. François I<sup>er</sup> dit, à son propos, que l'armée avait fait une *précieuse acquisition*. Le connétable de Bourbon, dont la compétence ne peut être mise en doute, déclarait, dit-on, que « dans un jour de combat le colonel des Corses valait dix mille hommes », c'est tout au moins l'opinion exprimée par Fourquevaux. Bayard l'honora de son amitié, ce qui prouve que Sampiero était aussi honnête que brave (2). Sampiero Corso accompagna le maréchal de

(1) Gen. Suzane, Histoire de l'Infanterie française.

(2) Arrighi, Histoire de Sampiero.

Montmorency à Pavie (1524) (1) ; mais ce fut seulement dix ans plus tard (1534) que les bandes corSES furent constituées en un régiment français composé de mille hommes commandés par deux lieutenants et dix caporaux, sous la conduite de Sampiero à qui le roi concéda le grade de colonel-général de l'infanterie corse (2). A Fossano, il reçut un coup d'arquebuse (3) (1536). Au siège de Perpignan (1542), « il se signala, dit Lhermite-Souliers, par une action si peu commune que le prince (depuis Henri II) tira sa chaîne d'or qu'il avait au col, pour honorer la vertu de ce grand capitaine, lui concédant, dès lors, de porter la fleur de lys dans ses armes, lui en ayant vu si glorieusement soutenir les intérêts. » Sampiero, avec ses CorSES, retourna en Piémont (1542) et fut blessé à Coni où il perdit un grand nombre des siens. « C'est là, écrit Montluc, que je vis bien faire au brave Saint Petre Corse qui fut presque assommé. » (4)

Au siège de Landrecies (1543), au combat de Vitry (1544), on le retrouve, et, « faisant partout, dit Brantôme, tant de beaux faits d'armes et si déterminés qu'il ne serait possible de les ra-

(1) *Martin du Bellay*, coll. Petitot, t. XVII, p. 459.

(2) *Sampiero* était désigné par ce grade, qui ne devint officiel qu'en 1534, depuis 1527. Voir à ce sujet la chronologie historique et militaire de Pinard (Paris, 1760, tome III, p. 578).

(3) *Martin du Bellay*, coll. Petitot, t. XVIII, p. 177.

(4) *Montluc*, Commentaires, éd. de la Soc. de l'histoire de France, t. 1, p. 163.

conter ainsi qu'il était brave et vaillant pour ne les faire autres que tels. » (1). A Cérisesoles, Sampiero accourt au bruit du canon avec deux cents arquebusiers seulement et assure la victoire (1544).

Après le traité de Crépy, Sampiero retourna en Corse où il épousa Vannina, fille de François d'Ornano. Le gouverneur génois Spinola, effrayé de la présence d'un ennemi aussi redoutable, le fit arrêter par surprise et enfermer dans la citadelle de Bastia, d'où il ne fallut pour le faire sortir, rien moins qu'une menace d'invasion de la part du gouvernement français. Sampiero et ses Corses furent envoyés au maréchal de Brissac, en Italie (2) où la guerre avait recommencé plus violente que jamais. Ce fut alors que Henri II comprit de quelle utilité serait, dans la Méditerranée, un point de refuge pour sa flotte et celle du sultan. Il jeta les yeux sur la Corse, possession génoise. Gènes était l'alliée de Charles Quint et par conséquent l'ennemie de la France. Sampiero appuyait fortement cette décision, désireux qu'il était de voir à jamais la Corse débarrassée de ses oppresseurs, et il n'était pas seul de cet avis. Le cardinal de Bellay écrivait au connétable de Montmorency : « Je ne fais doute que les utilités qui en reviendraient ne vous soient aussi bien connues ou mieux qu'à moi. Vous tiendriez les Génois (3) la corde au col ; le passage de Rome,

1. *Brautôme*, Discours sur les coronnels français.

2. *Mouthe*, *Comm.* — *Durillars*, *Mémoires*.

(3) Génois, de *Genova* (Gènes).

de Naples, de Sienne et de toutes ces mers vous serait sûr et à tous autres, sinon à vous dangereux. Vous pourriez en tirer dix mille de meilleurs combattants de toute l'Italie et sont si naturellement français qu'un chef qui serait sage les conduirait par un filet à la bouche ; en sorte qu'en peu de temps, il serait fort aisez à se mettre en sujétion volontaire. » (1) Un officier corse au service de la France, nommé Altobello de' Gentili, fut envoyé secrètement en Corse pour y examiner les lieux et y sonder les dispositions des habitants (2). Altobello s'acquitta de sa mission avec une rare habileté et en rendit un compte si nettement favorable que le maréchal de Thermes (3) déclara l'expédition nettement opportune.

Le commandement des troupes de terre lui fut confié ; les vingt-cinq galères françaises dont se composait la flotte étaient commandées par le baron de la Garde, amiral des mers du Levant, secondé par Jean de Selves. Les autres chefs étaient Giordano Orsini (Jourdan des Ursins), mestre de camp, et ses deux frères Maarbal et François, le duc de Somma, Jean de Turin, Charles Caraffa, Passotto Fantuzzi, Bernardino d'Ornano et Moreto il Calabrese.

(1) *Ribier*, Lettres et mémoires d'Etat.

(2) *Merello*, Della Guerra fatta da Francesi nell'Isola di Corsica.

(3) Les instructions de Henri II lui laissant une certaine latitude, il tint à la Stiglione de la Pescara un conseil de guerre dans lequel l'expédition fut définitivement décidée.

Six compagnies françaises, de trois cents hommes chacune, étaient commandées par le capitaine Vanneron. Sampiero conduisait ses Corses, et soixante galères turques commandées par Dragut Raïs devaient se joindre aux troupes du roi de France.

A la fin du mois d'août 1553, six galères se présentèrent devant Bastia. Sommé de rendre la place, le gouverneur Alexandre, de Gentili, s'y refusa. En vain le conjura-t-on de renoncer à une résistance inutile et dont les suites pouvait être si désastreuses pour la nation que le roi voulait rendre heureuse (1). « Vous pouvez avoir raison, répondit Gentili, mais j'ai ordre de défendre la place et je ferai mon devoir sans m'embarasser du nombre des assaillants et sans discuter les intentions du roi de France (2). » Mais cet avis n'était pas celui de la garnison ; Gentili ne put que se retirer, avec quelques hommes déterminés dans la citadelle, où il ne fit qu'une courte résistance.

La conquête continua sans obstacles ; les insulaires dévoués à la maison d'Ornano, accueillirent les Français comme des libérateurs. Saint-Florent se rendit à de Thermes, Corte à da Sento, les habitants d'Ajaccio ouvrirent leurs portes à Sampiero.

Devant l'armée française, les Génois fuyaient. Sampiero partagea leurs terres entre les diffé-

(1) *Jacobi*, Hist. de la Corse.

(2) *Ceccaldi*, *Philippini*, *Merello*, de Thou, liv. XII, *Cambiaggi*, liv. 7, *Muratoni*, t. X.

rents membres de la famille de Cinarca et les chargea d'utiliser l'influence qu'ils tenaient de leurs ancêtres sur le peuple pour former de nouvelles bandes.

Dans le sud, le baron de la Garde ralliait à son parti Giacomposanto da Mare, l'un des seigneurs les plus puissants du cap Corse, tant par ses immenses possessions que par sa réputation de bravoure. Dragut s'empara de Porto-Vecchio (1) et mettait le siège devant Bonifacio où commandait un chevalier de Malte, Antoine del Canetto (2). Au bout de seize jours, les habitants découragés par un de leurs compatriotes, Catacciuoli, envoyé de Gênes mais gagné à la cause des Français, se rendirent « vie et bagnes sauvés ». Mais Dragut, privé d'un butin sur lequel il avait compté, ne l'entendit pas ainsi et voulut mettre la ville à sac. Quoique de Thermes lui eût promis une indemnité de trente mille écus pour ses frais de guerre, le corsaire ne pouvant admettre une expédition sans pillage, s'éloigna, non sans avoir massacré la garnison génoise (3), emmenant avec lui, comme garantie des trente mille écus, le neveu de de Thermes, Montestruc,

(1) Colonisée par les Génois depuis 1544.

(2) *Cantù*, Histoire des Italiens.

(3) Voici, selon de Thou, quel fut le prétexte du massacre : Un janissaire voyant une belle arquebuse entre les mains d'un soldat génois, voulut la lui enlever, mais il fut tué par ce soldat. Tous les janissaires accoururent alors pour venger leur camarade et la garnison fut impitoyablement massacrée (*Thuani in historia*).

que celui-ci lui avait envoyé pour lui reprocher la violation des traités (1553).

Calvi seule résistait encore. Cette ville qui, comme Bonifacio, n'était presque habitée que par des citoyens génois, tirait vanité de sa fidélité constante à la république (1). Inaccessible, bien pourvue, la place se défendit avec énergie.

Cependant de Thermes ne se contentait pas de conquérir, il tenait à garder : aussi fit-il rapidement relever les fortifications de Saint-Florent et d'Ajaccio. Il s'assura de la fidélité des insulaires en exigeant d'eux un serment individuel : confirma chacun dans les grades acquis pendant la guerre et fit exercer une surveillance assidue sur les gens dont l'attachement aux Français laissait quelque doute.

« Quant aux Gênois, ils étaient délibérez de dépenser tout ce qu'ils ont, jusqu'à leurs propres vies, sans y épargner leurs femmes et leurs enfants, au recouvrement de la dite ile de Corsègue 2). » La république prépara un ar-

(1) Les villes de Calvi et de Bonifacio tenaient à leurs privilèges particuliers beaucoup plus qu'à l'indépendance nationale. Gênes les traitait sur le pied d'une parfaite égalité. Elles obtinrent entre autres avantages la liberté du commerce maritime et l'exemption de certains impôts. La concession de ces droits remonte à l'an 1278 et fut garantie par une convention passée entre l'office de St-Georges et le syndic de la ville (*Arrighi*, Hist. de Sampiero, p. 154). Les statuts de la ville de Bonifacio ont été publiés in extenso dans le *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse* (1884).

(2) Paroles du nonce du Pape au roi rapportées dans un mémoire adressé au cardinal de Bellay (*Ribier*, t. II, p. 473).

mement considérable : une avant-garde composée de vingt-six galères génoises, sous la conduite de Spinola, vint mouiller à Calvi. L'empereur mit à la disposition de Gênes vingt-sept galères et un corps de douze mille hommes d'infanterie et de cinq cents de cavalerie. Le duc Cosme de Médicis, alors allié de Charles Quint, fournit un contingent de trois mille hommes sous les ordres de Chiappe Vitelli, auxquels s'ajoutèrent deux mille milanais. Le vieil André Doria (1) reçut en grande pompe le commandement de toutes ces troupes le 10 novembre 1553. Augustin Spinola commandait en second.

Le 15, la flotte des confédérés mouillait dans la baie de Saint-Florent et Spinola mettait le siège devant la ville défendue par trois mille hommes sous les ordres de Jourdan des Ursins. Pendant ce temps un détachement de troupes espagnoles, commandé par don Santo da Leva, s'emparait de Bastia dont la faible garnison ne put opposer qu'une courte résistance. Le gouverneur Altobello de' Gentili, mal secondé par le capitaine français qui commandait la citadelle, fut obligée de se retirer à Furiani pour y attendre du renfort. Ce fut le signal des désastres, les trente-trois galères françaises qui portaient les secours demandés par de Thermes, arrivées en vue de Saint-Florent, durent rebrousser chemin, car la flotte de Doria fermait l'entrée du port. Elles firent voiles sur Bonifacio,

(1) *Sigonius, Vita Andreae Doriae.*

mais en route une tempête survint qui les dispersa. Ce qu'apprenant, des Ursins perdit tout espoir : Trois mois de siège avaient épuisé la ville, ses troupes étaient dans le dénûment le plus absolu de vivres et de munitions : il voulut obtenir au moins les bénéfices d'une capitulation honorable. Mais Doria, qui avait vu tomber neuf mille des siens (1) sous les murs de Saint-Florent, n'était décidé à accorder aux soldats insulaires aucun quartier. Les négociations allaient donc échouer quand ceux-ci, s'ouvrant un chemin par les armes à travers les ennemis, s'enfuirent sur des barques jusqu'à Vescovato. Trente-trois Corses seulement ne purent s'échapper. Doria les envoya aux galères. La reddition de Saint-Florent se fit le 17 février 1554.

Pendant ce temps, les Génois avaient obtenu d'importants succès sur différents points de l'île. La trahison du gouverneur de Corte, le capitaine Lachambre (2), leur avait livré cette ville. Ils avaient ravagé le cap Corse, domaine des da Mare (3), et s'étaient emparés du château de San Colombano. Alors Doria publia une amnistie générale en faveur de ceux qui voulaient abandonner le parti des Français. Ce

(1) *Cambiaggi, Philippini*, Hist. de la Corse, liv. VIII.

(2) *De Thou*, lib. XII; *Jaussin*, Mémoires, liv. 1, p. 81.

(3) La famille Da Mare, feudataire du cap Corse, y jouissait d'une autorité souveraine. Voir à ce sujet *Philippini*, liv. II, *Germanes*, Hist. des rév. de l'île de Corse, *Borel d'Hauterive*, Précis de l'histoire de la noblesse corse.

système, souvent renouvelé par le gouvernement génois, produisait toujours son effet. Furent cependant exclus des bénéfices de l'amnistie, les principaux chefs insulaires : Sampiero Pierre Jean, Bernardin et François d'Ornano.

« Thermes, dit Tavannes, avait trois incommodités : maladie, butin et désir de retraite », et ces trois défauts étaient peu compatibles avec le tempérament des Corses. Comme il ne connaissait pas la nature du pays (1), ses qualités de tacticien lui devenaient inutiles, et il était obligé de s'avouer inférieur au colonel des Corses. Sur la demande des chefs insulaires, le général français dégagea sa responsabilité, en confiant sinon le commandement officiel, du moins la direction de la guerre à Sampiero. Aussitôt l'armée ligurienne est obligée de se replier sur les forts. « La confiance de la milice nationale dans la fortune et l'habileté de son chef, s'accroît de jour en jour. Les populations, celles-là même que n'avait point entraîné le mouvement insurrectionnel, se levaient en masse. La voix de Sampiero les ralliait à la bannière corse. Partout où il était, les Corses se croyaient invincibles » (2). Malheureusement Sampiero reçut dans un combat livré sur les rives du Golo, une balle à la cuisse (1554). Malgré son courage et son énergie, il fut obligé de laisser à un autre le soin

(1) *Sismondi*, Hist. de Fr. tome XVII, p. 370.

(2) *Arrighi*, Hist. de Sampiero.

de continuer la guerre. Giacomposanto da Mare se montra digne de son choix. Il fit appel à la jeunesse corse et en peu de jours, quarante jeunes gens appartenant à l'aristocratie de l'île, escortés chacun de cent hommes, venaient augmenter de quatre mille soldats l'armée insulaire.

Cependant Spinola sut tirer parti de l'absence de Sampiero. A Morosaglia, après une lutte de plusieurs heures, les Corses écrasés par le nombre sont massacrés, et le général Génois ordonne de livrer aux flammes les villages et les hameaux des environs (1). Aussitôt les soldats envahissent la campagne, marchent sur Orezza qu'ils mettent à feu et à sang, ils incendient les pièves d'Ampugnani, de Rostino, de Travagna et d'Alesani (2).

Mais l'absence de Doria, rappelé par Charles-Quint pour faire face au corsaire Dragut, et la réapparition de Sampiero sur le théâtre de la guerre, allaient modifier la marche des événements. De plus, l'indiscipline se glissait dans les rangs des alliés. Le château de Corte abandonné par la garnison française après la déroute de Morosaglia est repris par les Corses. Les premiers succès de Sampiero convalescent furent couronnés par une grande victoire. La bataille de Tenda, l'une des défaites les plus complètes que l'armée génoise eût essuyée, réjouit la nation toute entière et répan-

(1) *Casoni*, Annali della Republica di Genova (t. III).

(2) *Philippini*, liv. VIII.

dit la consternation jusque dans la banque de Saint-Georges (1). Les Corses firent sept cents prisonniers, parmi lesquels Brancadoro, général de l'armée, le commissaire Polo Casanova Giordano da Pino, l'historien Marc Antonio Ceccaldi, et l'un des Spinola. Mais les Corses, de leur côté, perdirent l'un des plus braves d'entre eux : Giacoposonto da Mare (18 septembre 1554).

Sur ces entrefaites, le baron de la Garde fit savoir à Sampiero que le roi le mandait à Paris, pour apprendre de sa bouche les détails de l'expédition. Cet appel ressemblait fort à une disgrâce et de Thermes fut soupçonné de n'y être pas étranger. Aussi le Corse se plaignit-il à Henri II du généralissime en termes fort amers. Après avoir tenté en vain de les réconcilier, le prince comprenant que la présence de Sampiero en Corse était plus utile que celle de de Thermes, il substitua doucement Jourdan des Ursins à celui-ci dans le commandement de l'expédition, et lorsque le vieux général revint en France (juin 1555), il l'envoya en Toscane appuyer le maréchal de Brissac.

La même année, Gênes préposait à l'administration de la Corse un nouveau commissaire-général : Nicolas Pallaviceni. Celui-ci, rompant avec les procédés tyranniques de ses prédécesseurs, montra vis à vis des insulaires, tant de douceur et de modération, qu'il inspira de graves inquiétudes à Jourdan des Ursins (2).

(1) *Arrighi*, Histoire de Sampiero.

(2) *Limperani*, *op. cit.*

Celui-ci crut le moment favorable pour mettre le siège devant Calvi ; il allait s'en emparer, lorsqu'une courte apparition de Doria suspendit un moment les succès de l'armée française. Mais l'amiral génois, rappelé en Italie où sa présence était indispensable, la flotte française de La Garde, grossie des galères ottomanes, commandées par Cassim-Bassa et Dragut, vint canonner les murs de la ville. Malgré la défense héroïque des habitants, la vigueur de l'attaque allait en avoir raison, quand tout à coup Cassim-Bassa, apparemment gagné par l'or des Génois, se retira avec ses vaisseaux. Il consentait toujours cependant à coopérer au siège de Bastia ; mais un matin La Garde constata la disparition de la flotte turque qui, dès lors, ne reparut plus. L'alliance ottomane en cette guerre, avait été plus gênante qu'utile à l'armée française, qu'elle avait plongée à diverses reprises dans de cruels embarras.

L'abandon des corsaires avait influencé défavorablement les insulaires : l'échec devant Calvi les découragea. Les provinces du Nebbio et de la Balagne se soumettant à Gènes sans coup férir, donnaient un dangereux exemple. Pallavicini faisait publier une amnistie générale, moyen qui ne manquait jamais de rallier quelques timides à la République. L'expédition se dessinait sous un jour inquiétant pour la France, quand la présence de Sampiero vint arrêter le cours des défections. Il s'efforça d'apaiser les haines de famille à famille que les Génois mettaient tant d'art à entretenir. Il fit

conclure des trêves plus ou moins longues, et s'appliqua à diriger toutes les animosités vers l'ennemi commun : Gênes.

L'influence de Sampiero sur les populations, avait constamment tenu en éveil la jalousie des généraux français. Le Corse revenait de France, satisfait de l'accueil du roi. Des Ursins, fin diplomate, connaissant les inégalités de caractère de Henri II, semblable en ceci à tous les Valois, jugea politique d'aller retremper sa faveur à la Cour. Charles-Quint venait d'abdiquer; une trêve signée à Vaucelles donnait un moment de paix à l'Europe, et la Corse elle-même, épuisée, ne restait pas étrangère à cette paix générale. Le moment était donc opportun pour le voyage d'Orsini; il sut les persuader que c'était dans leur seul intérêt qu'il se rendait en France; il voulut qu'ils exposassent eux-mêmes au roi leurs réclamations, et leur fit élire deux députés. Dans une consulte tenue à Corte, on rédigea les statuts que ces députés devaient soumettre à l'approbation de Sa Majesté, après quoi, on se mit en route.

Jacques de la Casabianca et Léonard de Corte, choisis pour accompagner des Ursins, furent reçus gracieusement par Henri II, qui leur accorda tout ce qu'ils désiraient (1). Il nomma Jourdan vice-roi de Corse et le chargea d'organiser l'île, conformément à l'administration française. Le 15 septembre 1557, les ambassadeurs en une consulte réunie à Vesco-

(1) Voir la *Requête* à la Bibliothèque Nationale.

vato, sous la présidence de Sampiero, rendirent compte de leur mission. Des Ursins y prononça un discours (1) que l'on peut regarder comme un chef-d'œuvre d'éloquence et surtout de politique. « Je suis chargé, dit-il, de vous exprimer l'amour, la bienveillance et l'affection toute particulière que Sa Majesté très chrétienne m'a témoignés à votre égard...; Sa Majesté a reçu vos ambassadeurs avec la plus grande effusion... et son grand conseil a fait à vos requêtes l'accueil que l'on fait aux demandes de fils bien-aimés. Sa Majesté a confirmé vos anciens chapitres et vos anciennes lois, ainsi que vous le demandiez... pour le reste, elle m'a donné pleins pouvoirs à moi, son lieutenant-général, sous condition cependant de ne rien décider sans avoir pris conseil auparavant de vos *Douze* vieux et nouveaux... Vous devez donc, chers amis, remercier Dieu de vous avoir destinés à naître en ces temps, où un roi aussi puissant que le nôtre, un roi, tel qu'il n'en avait point existé depuis Charlemagne, vous soustrait à jamais à la domination tyrannique de Gènes. Sa Majesté, dans le double but d'enlever l'espoir aux Génois et le doute à vous, mes chers amis, a incorporé votre île à la couronne de France, en telle sorte que le Roi ne peut jamais vous abandonner, à moins qu'il n'abandonne sa propre couronne... Ayant obtenu tant de preuves de votre fidélité,

(1) Le texte de ce discours est rapporté en entier dans *Philippini*, livre IX, et dans *Cambiaggi*, liv. VIII.

se souvenant des services que vous lui avez rendus dans cette dernière guerre, il a résolu de dépenser de l'argent dans votre île plutôt que de vous en demander... Réfléchissez donc à votre position, et vous comprendrez que vous n'avez à envier aujourd'hui le sort d'aucune République libre, et qu'il n'y a pas en Europe de pays plus heureux que le vôtre, si vous savez apprécier les bienfaits que vous accorde le Roi en ce moment, et ceux dont il est disposé à vous combler dans l'avenir ».

Jacques de la Casabianca et Léonard de Corte confirmèrent les paroles de Jourdan des Ursins. La séance levée, le vice-roi retourna à Ajaccio, où les Français fixés en Corse habitaient de préférence. Alors on put lire l'inscription suivante : *Henri II, Roy de France, de Navarre et Seigneur de l'Isle de Corse*, gravée sur une pierre (1) qui, découverte au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, fut placée lors de la réunion définitive de l'île à la France, à un angle de la forteresse d'Ajaccio.

Le but de Sampiero était donc atteint, la Corse semblait débarrassée à jamais de ses oppresseurs. Les gentilshommes français s'établissaient dans l'île et s'y alliaient aux familles du pays. Jean de Crozes (2), maréchal de camp des armées du roi, épousait Barbara da Mare,

(1) *Limperani*, livre XVIII.

(2) Ce Jean de Crozes fut décapité après le siège de Rouen (1562) pour avoir livré le Havre aux Anglais. *Germanes*, Hist. des rév. de l'île de Corse, tome 3.

fille du fameux Giacoposanto (1). Français et insulaires brûlaient, les uns pour les autres, d'un enthousiasme réciproque. Leur sang s'était mêlé sur le champ de bataille et les nationaux des deux pays avaient appris, dans les rigueurs de la guerre, à se connaître et à s'estimer. Les paroles de Jourdan des Ursins résonnaient encore aux oreilles de tous : « Le Roi ne peut nous abandonner, à moins qu'il n'abandonne sa propre couronne. » La Corse était devenue Française.

(1) « Telle était l'idée qu'on avait de la noblesse corse que nos plus grandes maisons recherchaient l'honneur de lui appartenir par les liens du sang. Notre gouvernement lui réservait les mêmes places et les mêmes honneurs qu'à la noblesse française avec de précieuses et de flatteuses distinctions. » Id.

---

## XIII

PAIX DE CATEAU CAMBRÉSIS. SAMPIERO REPREND  
LES ARMES. SES LUTTES. SA MORT.

Le 3 avril 1559 fut signée la paix de Câteau-Cambresis, qui enlevait plus à la France en un jour « qu'on ne lui aurait osté en trente ans de revers ». L'opinion la plus répandue chez les Corses fut que le roi abandonnait une contrée qui ne lui était plus utile, la guerre étant terminée. « La vérité, dit M. Jacques Rombaldi (1), est que la reddition de la Corse à la république fut l'objet des disputes les plus vives entre les négociateurs du traité, que cette question faillit, à diverses reprises, amener la rupture des pourparlers et rallumer la guerre et qu'enfin Henri II ne consentit à cet abandon qu'à la dernière extrémité. » Encore exigea-t-il dans le traité « que ses sujets de la dite île de Corse ne seraient plus inquiétés par les Genoïis et qu'ils jouiraient en sûreté de tous et chacun leurs biens. »

Jourdan des Ursins espérant peut-être que la paix ne serait pas définitive, tint le traité caché pendant quelque temps ; mais bientôt il reçut l'ordre de préparer son départ. Les

(1) *Rombaldi*, Sampiero corso et la Corse française.

chefs Corses vinrent alors le trouver à Ajaccio « remontrant la fidélité qu'ils ont toujours maintenue pour la France, la ruine qu'avait apportée la guerre en leurs maisons, personnes et biens, et demandant qu'il pleust au roy de les garder envers et contre tous, sans jamais les rendre entre les mains des Genevois, que si le roy cependant estimoit que l'île était trop à charge à sa couronne, ils contribueraient à la dépense : pour la soulager en partie, ils se taxeront eux-mêmes de payer le lieutenant général de sa Majesté, la justice et les gardes des tours et caps de la marine, et, en outre, feroient un tribut annuel pour payer au roy quelque somme d'argent selon leur possibilité et pauvreté. Sire, dit plus loin Jourdan des Ursins, ce serait chose trop longue d'écrire à votre Majesté, par le menu, toutes choses qu'ils me dirent, car pendant une grosse heure ce ne fut que pleurs et lamentations, vous disant en substance, sire, que c'était la plus grande pitié du monde de les voir. » Dans une autre lettre, des Ursins écrivait : « Sire, les Corses sont plus désespérés que jamais de la peur qu'ils ont de retourner entre les mains des Genevois et disent publiquement qu'ils veulent plutôt être aux Turcs qu'à eux ; ils se plaignent tant qu'ils peuvent de votre Majesté, de moi et de tant qu'il y en a en votre service, disant qu'ils les ont vendus aux Gennois pour esclaves et sont si passionnés en cette affaire qu'ils n'ont point de respect de le dire en mon visage et en présence de tant de ministres que vous avez par deçà. »

Malgré la douleur qu'avait conçue Sampiero de voir tourner si mal une expédition qu'il avait conseillée pour la grandeur de la France et la sauvegarde de son pays, le chef corse gardait tout son espoir. Pendant quatre ans il ne cessa de parcourir l'Europe, sollicitant de tous les pouvoirs aide et secours. Reçu par les cours de Navarre et de Florence avec tous les égards dus à sa réputation de bravoure et de loyauté, il n'en obtint cependant que des promesses. Il n'en conserva pas moins son courage et son énergie, il résolut de s'adresser aux princes musulmans (1). Khaïr Eddin Barberousse, en Alger, le reçut avec de grands honneurs. Ce fut là que, prêt à partir pour Constantinople, il apprit que les agents de la république ligurienne avaient décidé sa femme Vannina d'Ornano à quitter Marseille et à se rendre, avec ses enfants, à Gênes pour y travailler à réconcilier son mari avec la république. Sampiero charge aussitôt son ami Antoine de Saint-Florent de veiller sur Vannina et, à son retour de Constantinople, il l'étrangle de ses propres mains. Puis, fièrement il se rend à la cour : « A la nouvelle de ce crime, dit de Thou, la plupart des courtisans avait été saisis d'indignation ; les femmes surtout. La reine mère ne voulait pas supporter la présence d'un homme aussi méchant. Sampiero découvrit sa

(1) Il fut cependant question de joindre la Corse à la Sardaigne que Philippe II abandonnerait volontairement au roi de Navarre ; la mort d'Antoine de Bourbon empêcha de donner suite à ce projet.

poitrine couverte des cicatrices des blessures reçues au service du roi de France : « Qu'importe au roi et à la France, dit-il, de savoir si Sampiero a bien ou mal vécu et comment il s'est comporté avec sa femme. » La dignité de son attitude et le souvenir des services qu'il avait rendus, modifièrent l'impression de la Cour et il ne fut exercé contre lui aucune poursuite.

De Paris, Sampiero ne perdit pas de vue la délivrance de son pays ; il excitait les Fregose à la révolte contre la république qui tenait leurs biens en séquestre, il engageait le duc de Toscane à joindre la Corse à ses états, il pria le duc de Parme de mettre quelques troupes à sa disposition ; il faisait espérer aux Corses la délivrance prochaine et les exhortait à travailler d'un accord de forces unanime. De ce côté la tâche était facile pour Sampiero, car la tyrannie de la banque était plus intolérable que jamais. Les impôts étaient tels que « dans toute la Corse, dit Philippini, il n'y eut terre, rocher, étang, marais, forêts, buisson, lieu sauvage, rien enfin qui ne reçût son estimation. »

Le premier gouverneur, Gaspard del Oliva, avait encore montré une certaine modération, son successeur Nicolas Cibbà déploya vis-à-vis des insulaires une sévérité inexplicable ; un grand nombre de Corses, coupables du seul crime d'être suspects, subirent la torture et

1) *Philippini*, Storia di Corsica, liv. X. Voir aussi *Casoris*, liv. VII, *Cambiaggi*, liv. 8.

furent bannis ou incarcérés (1). En 1561, Gênes déposséda la compagnie de Saint-Georges et prit directement le gouvernement de l'île ; les choses n'en allèrent guère mieux ; en 1564 tout était mûr pour la révolte.

Le 12 juin, Sampiero débarqua dans la baie de Vallinco avec vingt-cinq Corses (2) et vingt-cinq Français ; à peine ses hommes ont-ils débarqué, qu'il fait couler les deux galères qui les ont amenés afin de leur ôter tout espoir de retraite. Il marche aussitôt sur le château d'Istria, s'en empare et se dirige vers Corte ; sa petite troupe grossit en chemin, la ville attaquée ne fait aucune résistance.

Partout où il passe, Sampiero harangue les habitants, leur reproche leur peu de patriotisme et les exhorte à prendre les armes ; à Vescovato, il rencontre l'armée génoise commandée par Nicolas de Negri ; il la culbute et achève sa victoire près de Caccia, où le général ligurien est tué.

Celui-ci fut remplacé par Etienne Doria.  
« Si deux noms, dit Gregorovius (3), pouvaient

(1) « Orlando d'Ornano, outre la corde, eut aussi le feu aux pieds, et comme on ne put lui trouver rien à reprocher, on l'envoya avec les fers aux mains et aux pieds à Gênes où on le mit de nouveau à la torture ; et comme il n'avouait encore rien, on le laissa en prison pendant trois ans, après quoi on le mit en liberté. » *Philippini*, liv. X.

(2) Parmi les compagnons de Sampiero, il faut citer Antoine de St-Florent, Bruschino d'Orezza, Achille de Campocasso, Baptiste de la Pietra, Pierre Jean d'Ornano.

(3) *Gregorovius*, Hist. de Corse.

résumer toute la haine des Corses et des Génois, ce seraient bien ceux de Sampiero et de Doria, de ces deux hommes que séparait une haine profonde et qui étaient en même temps les représentants les plus purs de leurs nationalités. Etienne Doria surpassa tous ses prédécesseurs en cruautés. » Il débarqua à Bastia le 29 juillet avec 4.000 hommes et signala son arrivée en livrant aux flammes le village de la Valpajola. La guerre offrit dès lors des alternatives de succès et de revers compensés, mais naturellement fatales aux deux nations.

André Doria vint à son tour appuyer les troupes de la république avec vingt-quatre galères chargées de soldats espagnols et italiens. Ces troupes passèrent les monts et ravagèrent tout l'Au-delà des monts. Bastelica, Olmeto et Sartène furent incendiées ; par représaille on rasa la maison de Sampiero à niveau du sol ; on brûla les blés. Cette campagne des Doria détruisit cent vingt-trois hameaux ; mais elle coûta à la république plusieurs milliers d'hommes.

Lassés de la guerre, les Génois étaient rentrés dans leurs places fortes. Sampiero profita de ce moment de répit pour convoquer une consulte à Piedicorte di Bozio ; un impôt de trente sous par famille fut décrété pour subvenir aux frais de la guerre, on rétablit l'antique commission des douze, et on décida qu'une députation serait envoyée au roi de France pour lui exposer la conduite des Génois et lui demander sa protection. Les députés Antoine Pado-

vano de Pozzo di Brando et Léonard di Casanova, de Corte, obtinrent de la reine-mère dix mille écus et treize drapeaux sur lesquels on lisait : *Pugna pro patria*. Telle était la misère des patriotes que ces faibles témoignages d'intérêt furent accueillis avec joie, et les chefs Corses se disputèrent l'honneur de posséder un des drapeaux envoyés. Avec les députés, arrivait de France, Alphonse d'Ornano, fils de Sampiero.

A la même époque Doria fut remplacé par Vivaldi, auquel succéda peu après Fornari. « La république ligurienne, dit Gregorovius, n'espérait plus venir à bout de Sampiero par la force ouverte. Contre cet homme pauvre, proscrit, arrivé en Corse avec quelques proscrits, elle avait usé toutes ses forces, sa flotte, une flotte espagnole, ses mercenaires allemands, quinze mille Espagnols, ses plus grands généraux Centurione et Doria ; elle avait triomphé des Pisans et des Vénitiens, elle ne pouvait soumettre un peuple misérable, abandonné de tous, faisant la guerre sans vivres, en guenilles, nu pieds, mal armés, et qui, après tant de combats, ne retrouvait le plus souvent dans ses villages que des ruines et des cendres fumantes. » La république voulait en finir avec cet homme invincible qui, à soixante-neuf ans, ne se laissait atteindre ni par la fatigue, ni par le découragement. On résolut de le faire tomber dans un guet-apens. Trahi par son domestique Vittolo, il se trouva conduit par lui au défilé de Cauro où l'attendaient, en embuscade, les trois frères Ornano, proches parents de Vanina,

---

auxquels la république avait promis le retour du fief d'Ornano. Après avoir ordonné à son fils de s'enfuir, de vivre pour continuer sa tâche, il se défendit courageusement, mais il fut écrasé par le nombre (17 janvier 1567) et quand on présenta sa tête coupée au gouverneur Tomasi, celui-ci versa immédiatement aux assassins le prix de la trahison. Il distribua aussi des récompenses à tous ceux qui lui présentèrent un morceau du cadavre de celui devant lequel ils avaient si longtemps tremblé.

---

## XIV

ALPHONSE D'ORNANO GÉNÉRAL. GEORGES DORIA  
GOUVERNEUR. FIN DE LA GUERRE.

La douleur qu'éprouvèrent les Corses à la nouvelle de la mort de Sampiero ne peut être comparée qu'aux transports de joie des Gênois. Au nombre de trois mille, les nationaux se réunirent sur la place de l'église d'Orezza où, à l'instigation de Léonard de Casanova, ils élurent pour chef le fils de Sampiero, Alphonse d'Ornano, quoiqu'il n'eût que dix-huit ans (1).

Cependant, le découragement des insulaires était immense ; il n'était pas admissible que la guerre pût durer bien longtemps, conduite par un jeune homme, presque un enfant, alors qu'un homme comme Sampiero, avec sa bravoure, son expérience et ses talents militaires, n'avait pu atteindre le but poursuivi pendant toute une existence. C'était aussi là le raisonnement des Gênois et leur assurance s'en était d'autant accrue.

Le premier acte d'Alphonse fut d'envoyer en France Antoine Padovano de Pozzo di Brando pour annoncer au roi et à la reine-mère la mort

(1) Sampiero laissait un autre fils, Anton' Pietro, qui fut tué à Rome par un seigneur français dans une querelle, *Varillas*.

de Sampiero et solliciter des secours. D'ailleurs, la guerre ne fut pas interrompue ; secondé par Luce de Casabianca et Léonard di Casanova, il ne ralentit pas la vigueur de la lutte. A Renno il remporta deux victoires : Delfino, son cousin, détruisit un détachement gènois, et lui-même, peu après, tailla en pièces les troupes de Giustiniani.

Mais Corses et Gènois étaient épuisés et aspiraient à la paix. Deux factions, *Rouge et Noire*, ensanglantaient l'île, encouragées chacune à leur tour par le gouvernement gènois. Fornari, rappelé, fut remplacé par Georges Doria, homme probe et juste, « le seul de ce nom dont les Corses aient gardé bon souvenir. Alphonse d'Ornano voyant partout autour de lui la fatigue et l'épuisement, consentit à entrer en pourparlers avec le commissaire général de la République. Les conditions (1) qu'il pré-

(1) Ces conditions furent les suivantes : 1<sup>o</sup> Amnistie complète pour tout ce qui s'est commis pendant la guerre ; 2<sup>o</sup> Faculté pour les nationaux des deux sexes de pouvoir s'embarquer pour n'importe quel lieu ; 3<sup>o</sup> Liberté à chacun de disposer de ses biens ; 4<sup>o</sup> Retour à Alphonse du lieu d'Ornano (le gouverneur, s'il ne peut prendre sur lui d'accéder à cette demande, vaudra bien s'interposer auprès de la République) ; 5<sup>o</sup> Interdiction du port d'armes dans la pièce de Vico réservée aux contractants jusqu'à leur départ ; 6<sup>o</sup> Délai de quarante jours accordé aux contractants pour mettre l'ordre dans leurs affaires avant leur embarquement ; 7<sup>o</sup> Autorisation d'emmener avec eux un cheval par homme et plusieurs chiens ; 8<sup>o</sup> Remise de tous les arrérages fiscaux et délai de cinq ans pour libération de toute dette contractée ; 9<sup>o</sup> Mise en liberté de François Marie de Corte, de la femme et du fils de Paul

senta ayant paru acceptables à Doria, Alphonse s'embarqua pour Marseille avec trois cents Corses, montés sur deux galères envoyées par Catherine de Médicis (1<sup>er</sup> avril 1569). Quelques jours après, Georges Doria, ayant réuni une diète générale des notables de l'île à Bastia, y proclama l'amnistie générale requise par Alphonse d'Ornano (1).

Louis de Bozzi, de Chrestien de Saint-Pierre et autres; 10<sup>e</sup> Pardon de toutes les injures reçues; 11<sup>e</sup> Permission aux soldats français de s'embarquer avec les nationaux (*Ms. de la Bibliothèque nat.*).

(1) Voici les noms des chefs corses qui Intèrent les derniers pour l'indépendance. Plusieurs d'entre eux figurent sur les rôles du régiment corse des Ornano.

Antoine de Saint-Florent; Léonard de Corte; Giudicello; André Gentile de Brando; Fabrice et Jean Jacob de Corte; Ristorcelli de Casta; Vincentello de Pastoreccia; Antoine Christophe d'Omessa; Pasquino de Matra; Sauveur de Pietricaggio; Jules della Rebbia; Orsoni della Rocca; Vincilioni d'Alando; Polidori de Pancheraccia; l'abbé Consalvi de Campagra; Canarello de Vivario; Peledeve d'Orezza; Castellano de Sainte-Lucie; Bacciacconi de Giovellina; François Marie de Siepola; Assollé de Casanova; Cesarini d'Orneto; François de Caselle; Frédéric Istria; Jean Paul et Louis Bozi; Delfino de Ciannanaccia; Augustin de Sarrola; Jean de Cochia; François et Pierre de Renno; Marc d'Ambigua; Simon de Bastelica.

## XV

LES CORSES A L'ÉTRANGER.  
CHRISTOPHE COLOMB ÉTAIT-IL CORSE ?

Dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle, la ruine des maisons féodales et la dispersion de leurs membres avaient commencé l'ère des émigrations. Dans la suite, la tyrannie de la Banque de Saint-Georges, les troubles intérieurs par elle studieusement entretenus parce qu'ils étaient sa force, et aussi le besoin de donner carrière à de louables ambitions, renfermées dans un cercle trop étroit et d'employer des facultés que les Génois s'efforçaient d'étouffer, décidèrent un grand nombre de Corses à quitter leur pays et à prendre du service chez les peuples du continent.

A Rome, aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, un grand nombre s'illustrèrent et plusieurs familles corses qui y étaient fixées possédèrent des tombeaux dans l'église de Saint-Chrysogone. Sous le pontificat de Grégoire XIII, le nombre des insulaires s'accrut encore par la création de la garde corse. Parmi les plus célèbres de ces personnages, il faut citer le cardinal Belmosto (de la Venzolasca), Barthélemy Telamone (de Vivario), général des galères papales, les offi-

ciers généraux Casella (de Bastia), Jules d'Ornano, Pasquino Corso, Bernardino Bruni (de Bastelica); Jean Mattei (de Calvi), général de l'ordre de Saint-François, fondateur du Mont-de-piété à Rome, nonce apostolique en France et en Portugal. S'il faut en croire le P. Oldoini, Prosper Farinacci, célèbre jurisconsulte, auteur du *Praxis criminalis*, serait né dans le hameau du Poggio.

Beaucoup de Corses servirent aussi dans les armées de la République de Venise : Rinaldo de Canale et son fils Hercule Marcone, dont le doge Dandolo disait : « Si j'avais dix mille hommes tel que Marcone, j'oserais défier l'Europe entière. » Il fut tué à l'assaut de Crémone, le 15 août 1526. Son fils Rinaldo Corso acquit une célébrité universelle, autant par ses talents littéraires que par ses vertus. Hortensius Landi, dans ses voyages en Italie, raconte comment il rencontra un Corse qui « défendait les veuves et les orphelins, composait de très belle prose et arrangeait de très belles rimes ». Il faut citer encore Dominique Franceschi, commandant des galères au service de Venise, qui rendit de si grands services à sa patrie d'adoption qu'il mérita d'être inscrit au Livre d'Or; Gasparino Ceccaldi, sergent général des Vénitiens, et Ziccavo, gouverneur de Brescia, également sergent général des Vénitiens, ancêtre des Abattucci.

Au service de l'Espagne passèrent plusieurs membres de la famille de Leca... et Giovan Antoine Vincentello, dont on a fait un Leca

sans preuves. Il naquit à Calvi et fut peut-être un des compagnons de Christophe Colomb (1).

1. Christophe Colomb était-il Corse? Un décret concernant l'érection à Calvi d'une statue du grand navigateur a donné à cette question soulevée par M. l'abbé Casanova un caractère officiel. La tradition locale, la présence à Calvi de nombreux Colombi issus de même souche, la reconstitution d'une famille d'armateurs calvais dont les prénoms et la biographie coïncident avec les prénoms et la biographie des Colomb; telles sont les bases de l'argumentation d'un consciencieux ouvrage de M. l'abbé Peretti (*Christophe Colomb Français, Corse et Calvais*), à la solution à laquelle ont abouti les consciencieuses investigations de M. l'abbé Peretti, dit M. Esnard, le savant bibliothécaire du prince Roland Bonaparte, est-elle donc définitive?... Non, sans doute; mais l'auteur a serré la question de si près, et donné une telle précision au problème, que la plupart des lecteurs se trouveront certainement convaincus en fermant son livre que les affirmations de M. l'abbé Peretti ressemblent à la vérité même sur ce patriotique sujet. Si l'auteur n'y fournit pas la pièce matérielle de l'acte de naissance de Colomb à Calvi, les témoignages convainquants qu'il a produits en donnent en quelque façon l'équivalence et ne paraissent ne pouvoir plus être réfutes que par la manifestation d'un acte civil authentique, que n'ont d'ailleurs pu découvrir jusqu'ici aucune des villes qui ont réclame Christophe Colomb comme leur enfant, et dont les nombreux incendies provoqués par Gènes dans les archives de la Corse rendent l'existence fort problématique. » *Journal La Géographie*, n° du 10 janvier 1889.

## XVI

LES CORSES FRANÇAIS (1). LES ALFONSI D'AVIGNON, LES CIPRIANI, ANTOINE LENCHI, PIERRE LIBERTAT, LES GASPARI, LES AUGUSTINE, LES BERANGIERI.

Nous avons vu qu'un grand nombre d'insulaires venus sur le continent avec Sampiero d'abord, avec Alphonse d'Ornano ensuite servirent sous les rois François I<sup>er</sup> et Henri II. Ces Corses n'étaient pas les premiers de leur na-

(1) On sait qu'en 1652 les gardes corses du pape, ayant été charges par les laquais du duc de Créquy, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, vinrent assiéger la maison de l'ambassadeur, tirèrent sur son carrosse, tuèrent un page et blessèrent plusieurs domestiques (*Voltaire*, Siècle de Louis XIV). Les Corses trouvèrent un éloquent avocat dans la personne du chevalier de Lhermite Souliers qui rédigea un mémoire imprimé en 1676, intitulé les *Corses français*. Les premières lignes de la dédicace adressée au maréchal d'Alégnay sont trop caractéristiques pour ne pas être reproduites : « Monseigneur, dit-il, ces illustres étrangers dont je vous présente la peinture vous feront sans doute avouer qu'ils avoient le cœur trop français pour estre soupçonnés du crime de leur nation. Vous les voyez encore tels qu'ils estoient lors que la valeur et l'amour de cette couronne les conduisoient au combat et à la victoire, qu'ils faisoient triompher la France de la Corse même et qu'ils reculoient nos frontières en augmentant leur réputation... » Les Corses français de Lhermite Souliers sont Sampiero : les deux maréchaux d'Ornano, Leonard de Casanova, Libertat et Gaspari.

tion qui s'attachassent à la France. D'ailleurs, quoiqu'ils fussent généralement bien accueillis chez tous les peuples, aucun gouvernement ne les attira davantage et ne les combla de plus de faveurs (1). Sans parler des Boniface de la Mole, qui prétendaient descendre des comtes de Corse, marquis de Toscane, et de quelques autres familles dont les prétentions ne sont appuyées que sur des similitudes de nom, nous trouvons en France, en Provence surtout, des Corses établis dès le xv<sup>e</sup> siècle. Si l'on en croit la tradition, Louis-Joseph Alfonsi (2), Corse d'origine, passa au service du roi Charles VIII, en 1487, et se conduisit vaillamment à la bataille de Fornoue, le 6 juillet 1495. Il se fixa à Avignon. Son fils, Jean d'Alphonse, servit fidèlement le roi François I<sup>er</sup> qui, dans des lettres patentes, en date du 6 mars 1540, l'autorisa à joindre à ses armes *une fleur de lys d'or dans un écu d'azur en récompense et en considération des services que ledit Alphonse lui avait rendus dans ses armées navales et autres, tant sur ses galères et vaisseaux*. Les descendants de Louis-Joseph Alfonsi existaient encore au xviii<sup>e</sup> siècle dans le Comtat Venaissin.

Orsosanto Cipriani, originaire de l'île de Corse, vint également en France à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, il se fixa à Marseille. Ses descendants furent reconnus nobles par Henri IV

1 Voir la note 1 de la page 83.

(2) *Pithon-Curt*, Histoire de la noblesse du comtat Venaissin.

dans des lettres patentes en date de 1599. Ils acquirent, en Provence, les terres de Cabrières et de Trébillaume (1).

Les Lenchi étaient, en 1514, à Marseille, où noble Barthélemy de Lenche était l'un des deux recteurs de l'hôpital du Saint-Esprit (2).

Antoine Lenchi ou de Lenche (3), né à Moraglia, vint en France lors du retour de la Corse aux Génois (traité de Cateau-Cambrésis, 1556). Il fit une fortune rapide et obtint des lettres patentes de naturalisation en 1569. Le 15 mai 1575, il obtint du roi Henri III *des lettres d'Estat de maître des ports de Thulon*. En 1588, il était consul de Marseille, et pendant les troubles de la Ligue, dit Ruffi, il fut de ceux qui, fidèles au devoir, « sacrifièrent leur vie à la fureur du peuple. Bien qu'il n'ignorât pas que de la choquer ouvertement, c'était se précipiter dans un danger évident, il se laissa néanmoins tellement emporter par la passion qu'il avait pour son parti, qu'il ne fit pas de difficulté de tout hasarder pour que son dessein réussit » (4). Il réunit ceux des habi-

(1) Critique du nobiliaire de Provence composé par l'abbé Robert de Briauçon (ms de la bibliothèque de l' Arsenal et de la bibliothèque Nationale).

(2) Preuves de noblesse de Thomas de Riquetti reçu chevalier de Malte en 1640 (ms de la Bibliothèque nationale, cabinet des titres).

(3) L'histoire le connaît sous ce nom, il est appelé noble Antoine Linchi corse dans le contrat de mariage de sa fille Jeanne de Linché avec Honoré de Riquetti-Mirabeau (26 août 1592).

(4) *Ruffi*. Histoire de Marseille, tome 1<sup>er</sup>, p. 375.

tants de la ville qui, comme lui, étaient attachés à la cause royale et se dirige vers l'Hôtel de Ville, le pistolet au poing, pour en chasser les ligueurs. La sentinelle le couche en joue, Lenche la tue d'un coup de pistolet. Royalistes et ligueurs se rangent et une lutte sanglante s'engage, dans laquelle les partisans du consul sont presque tous massacrés. Lui-même fut forcé de se réfugier dans le couvent de l'Observança. Le lendemain, on persuada au peuple que Lenche avait voulu livrer la ville aux huguenots. Une troupe de forcenés se mit à sa recherche et l'ayant trouvé dans la chapelle du couvent, le massacrèrent à coups d'épée et de pistolet (1). Lenche paya ainsi sa dette à sa patrie d'adoption; nous verrons plus loin que cette famille avait déjà quelques droits à la reconnaissance du gouvernement qu'elle avait voulu servir.

Sept ans plus tard, Marseille se trouvait dans la même situation politique; Henri IV régnait et, de rebelles, les ligueurs étaient devenus des traîtres.

Le 18 février 1595, la trahison de deux magistrats, Louis Daix et Charles de Cazaux, faillit livrer Marseille au pouvoir des Espagnols. La ville fut sauvée par l'énergie de trois Corses fixés à Marseille, descendants de ce Pierre Baglioni qui, en 1421, avait chassé les Espagnols de Calvi: Pierre Barthélemy et An-

(1) *Ruffi*, *ouv. cit.* *Gaufredi*, Histoire de Provence, tome I. *Grosson*, Almanach historique de Marseille.

toine Libertat. Les galères de l'Espagne fermaient l'entrée du port ; seul, Pierre s'élança sur une petite barque et aborde un navire espagnol auquel il met le feu ; pendant ce temps, l'un de ses frères poignarde le traître Cazaux au milieu de ses gardes : la ville est sauvée. En apprenant cette nouvelle, Henri IV écrivit à Pierre, le félicitant et le remerciant chaleureusement : « On perd l'admiration des autres choses, écrivait M. de Vair(1), président au Parlement de Provence, mais celle-ci redouble toutes les fois qu'on y fait réflexion. C'est un prodige inconcevable. » Pierre Libertat fut créé viguier et capitaine perpétuel de la Porte-Royale de Marseille et gouverneur du fort de Notre-Dame-de-la-Garde. Il reçut, en outre, le commandement de deux galères entretenues et de cent hommes d'armes. Il mourut le 10 avril 1597. On décréta des funérailles publiques et une statue lui fut élevée (2).

« La maison de Gaspari, dit l'Hermitte-Souliers, originaire du lieu de Morsillia, en Corse, semble depuis longtemps avoir servi cette couronne ; la fleur de lys qu'elle porte dans le cœur de ses armes, le pont qui garde encore le nom de Gaspari dans le terroir de Saint-Maximin, et la forte inclination qu'expriment aujourd'hui ceux de ce sang pour le service du roy tiennent lieu des actès et instruments que les siècles

(1) Guillaume du Vair, évêque de Lisieux, plus tard garde des sceaux.

(2) *L'hermite Souliers, Ruffi. Critique du nob. de Provence*, ouv. cités.

pourraient avoir dérobez à cette famille. » Quoi qu'il en soit, les Gaspari, au xvi<sup>e</sup> siècle, étaient au service de l'Espagne. André Gaspari fut membre du conseil privé de Philippe II, qui l'employa dans ses négociations en Barbarie. Don Sébastien, roi de Portugal, ayant été tué dans un combat contre Abd-el-Malek, le 5 août 1578, Gaspari fut chargé par Mula Hamed de conduire à Ceuta le corps de ce prince, qu'il remit à Diniz de Pereira le 4 décembre 1578. Il fut assez heureux pour obtenir sans rançon la liberté du duc de Bragance. Pour le récompenser, Sa Majesté Catholique lui donna un riche collier d'or et lui assura une pension de cinq cents écus.

François, son frère, fut commissaire général du royaume d'Espagne dans les Indes; Mariano Gaspari s'établit à Marseille, où se fixèrent ses descendants. Il avait épousé Jeanne della Rocca dont le frère Antoine Pierre était au service de la France (1).

Vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, Ambroise d'Augustine et Anton'Orso Berengieri vinrent de Corse en Provence et y implantèrent leurs familles. Ambroise d'Augustine fut élu consul de Marseille en 1617 et Marc Antoine d'Augustine, seigneur de Septème, son petit-fils, obtint la même dignité en 1640. Jean François de Berangieri était aussi consul de la dite ville en 1643 (2).

(1) *Bibl. nat.*, ms. fr. 258111, n<sup>o</sup> 403.

(2) *D'Arlefeuil*, Histoire heroïque de la noblesse de Provence.

## XVII

LES CORSES FRANÇAIS. ORNANO-CORSE. LES MARÉCHAUX ALPHONSE ET JEAN-BAPTISTE D'ORNANO, ORNANO DE MAZARGUES, ANTEMARI, PERI-CORSE, LÉONARD DI CASANOVA, LES ALFONSI DE BORDEAUX, LES ORNANO D'AUBENAS, LES POLI, NAPOLEON PERETTI, RECTORO CIAPPARONE, FREDIANI.

Par ordonnance du 21 janvier 1569, le roi Charles IX constitua un régiment corse, dont Alphonse d'Ornano fut nommé colonel en même temps qu'il était préposé au gouvernement de la ville de Valence (1).

Montmorency Damville, plus tard amiral de France, contenait alors les réformés en Languedoc. Ornano-Corse fut envoyé grossir ses troupes et prit part à tous les combats qui se livrèrent dans les provinces du sud-ouest. Alphonse d'Ornano se fit remarquer dans ces guerres « non point comme tant d'autres par une violente animosité, mais par une grande fermeté et un rare esprit de justice qui lui attirèrent l'estime de tous les partis. » En 1586, il

(1) *Général Suzane*, Histoire de l'infanterie française; *Lesdiguières*, Mémoires; *De Thou*, *Fourquerraue*, le *P. Anselme*, *Lhermite-Souliers*, ouv. cit.

suivit le duc d'Epéron en Provence et en Dauphiné et se fixa à Pont-Saint-Esprit, dont il fut nommé gouverneur. Malgré la situation périlleuse de cette place, défendue seulement par le régiment corse, Alphonse sut la garder contre les armées réunies de Montmorency et de Lesdiguières, dont il tailla les troupes en pièces dans la vallée du Drac (10 août 1587). Il fut, pour cette victoire, nommé conseiller du roi et lieutenant-général de la province de Dauphiné. A la mort de Henri III, Ornano suivit le parti de Henri IV et se réconcilia avec Lesdiguières, avec qui il conclut un traité d'alliance pour le maintien du Dauphiné sous l'autorité royale. En voici la teneur :

« Le Seigneur Alphonse d'Ornano, a ce jour-d'hui, résolu et conclu une union et ligue avec le Seigneur de Lesdiguières, en vertu de laquelle ils promettent et jurent de s'entre-secourir l'un l'autre de toutes les forces et moyens qui sont et seront en leur pouvoir, gardant entre eux une fraternelle intelligence pour s'opposer ensemble, directement ou indirectement, aux ennemis publics et conserver cette province à son naturel Seigneur Henri IV<sup>e</sup> du nom, en foi de quoi ils ont signé le présent acte de leur propre main et l'ont fait sceller de leurs sceaux. » (13 septembre 1589.)

Le 7 février 1594, Alphonse d'Ornano s'empara de Lyon par surprise et cet exploit lui valut le collier de l'ordre du Saint-Esprit. Il continua, avec Lesdiguières, à pacifier le Midi de la France et reçut du roi, en 1597, le bâton

de maréchal de France. Henri IV, jugeant qu'il lui avait par là insuffisamment témoigné sa reconnaissance, lui donna la lieutenance-générale de Guyenne, qui « ne se donnait qu'à un prince du sang. »

Alphonse d'Ornano mourut de la pierre à Paris, le 21 janvier 1610, âgé de soixante-deux ans. Nous lisons dans le journal du règne de Henri IV, que quelques jours avant de mourir, il alla voir le roi, qui « le reçut gracieusement et parla longtemps d'affaires avec lui, pendant lequel on remarqua que les larmes coulaient le long du visage du roi, et lorsque Ornano prit congé, ce prince avait le cœur si serré qu'il ne pouvait parler (1). »

Jean-Baptiste d'Ornano, né en 1581, n'avait que quatorze ans lorsqu'il se signala au siège de La Fère où il commandait une compagnie de cheval-légers, aussi l'année suivante était-il nommé colonel général des Corses en remplacement de son père qui venait de recevoir le bâton de maréchal. Il fit les campagnes de Roussillon et de Savoie (1600-1601); en 1602 il passa en Piémont et prit la ville de Pena. Après la mort de Henri IV il eut à maintenir sous l'obéissance du roi les provinces de Guyenne et de Languedoc dépourvues de gouverneur,

1) *Journal du règne de Henri IV*, t. I. Si l'on en croit le *Journal du règne de Henri III* (t. II, p. 96), la fidélité d'Alphonse d'Ornano à son souverain était telle que Henri III ayant devant lui manifesté les craintes que lui causait la conduite du duc de Guise, il lui offrit d'apporter à ses pieds la tête du rebelle.

et fut peu après nommé lieutenant-général de la province de Normandie. En 1619 on lui confia la direction de Gaston d'Orléans, frère du roi; mais sa conduite ne plut pas au cardinal de Richelieu qui le fit embastiller. Plus tard il rentra en grâce et en récompense des nombreux services qu'il avait rendus, il fut créé maréchal de France (7 avril 1626). Richelieu essaya de gagner à son parti Jean-Baptiste d'Ornano, qui lui semblait redoutable, et n'ayant pu y parvenir il le fit arrêter une seconde fois à Fontainebleau et conduire au château de Vincennes. En 1626, à peine âgé de quarante-cinq ans, Jean-Baptiste d'Ornano mourut dans sa prison. La postérité a accusé Richelieu de l'avoir fait empoisonner.

Depuis 1610, Alphonse d'Ornano, seigneur de Mazargues, écuyer de Gaston d'Orléans, frère puiné de Jean-Baptiste, était colonel des Corses. Le régiment prit part au siège de Montpellier quand Alphonse fut tué dans une sortie des habitants. Ornano Corse fut licencié en 1626.

En 1622 Antemari, Corse, obtint de Louis XIII l'autorisation de lever un régiment d'insulaires. Organisé à Bagnols près d'Uzès, ce corps fut licencié le 14 février 1623, après le traité de Montpellier (1).

Ce ne fut qu'en 1670 que les Corses reparurent en corps organisé dans l'armée française, Jean-Baptiste Peri, génois d'origine, passa en

1. *Général Suzanne*, Histoire de l'infanterie.

France, dit Germanes (1), à la tête de neuf cents Corses. Parmi ses officiers, on relève les noms des capitaines Antonio Leca et Benedetto Murati. Ce régiment, fondu avec Royal-Roussillon, en 1676, est réorganisé par Peri en 1690.

Nous retrouvons les Corses assiégés dans Haguenau en 1705 (2).

« Peri, dit Saint-Simon en ses mémoires, très brave italien d'esprit fort entendu, s'y défendit avec tout le courage possible pendant huit jours; mais la place n'étant pas tenable, il battit la chamade au bout de ce temps et laissant cinq cents hommes pour amuser l'ennemi il sortit par un trou qu'il s'était ménagé et sauva ainsi la garnison ». Peri, pour ce fait d'armes, fut fait

(1) *Germanes*, ouv. cit.

(2) Peri-Corse rejoint en 1691 l'armée de Luxembourg au siège de Mons, défendu par les Anglo-Hollandais.

Ce régiment prend part aux deux assauts livrés le 29 mars et le 2 avril qui forcent la ville à capituler le 8 du même mois.

L'année suivante, au mois de mai, le marquis de Peri assiste au siège de Namur. Le 23 juin, le régiment contribue à la prise du chemin couvert du fort de Cohorn et se maintient dans l'ouvrage, malgré les vigoureux retours offensifs de l'ennemi; le 29 une capitulation livre les dernières défenses de Namur, ce qui permet à Luxembourg de marcher à l'ennemi; dans la bataille que ce général livre dans les environs de Stenkerque, Peri-Corse occupe la lisière du bois de Thieres et fait éprouver de graves pertes à l'ennemi battant en retraite.

En 1693, après avoir assisté à la bataille de Nerviuden, le régiment vint assiéger Charleroi; le 26 septembre il fait partie des troupes d'assaut de la lunette de Darmay et le 29 il repousse une partie de l'ennemi; la capitulation a lieu le 11 octobre. (*Le Ralliement* 1<sup>er</sup> juin 1889).

lieutenant-général (1705). L'année suivante il revint avec ses Corses à Haguenau, mais cette fois les rôles étaient intervertis, et d'assiégé, le régiment était devenu assiégeant. Peri prit Haguenau, les deux mille hommes qui composaient la garnison, soixante pièces de canon, cinq cents milliers de poudre et grande quantité de farine et d'avoine.

En 1707 le Peri-Corse fit campagne avec Villars.

En 1715 il fut licencié.

Nous avons suivi l'ordre chronologique dans l'histoire des régiments corses et de leurs colonels ; nous devons maintenant revenir sur nos pas pour mentionner quelques officiers dont les familles se fixèrent sur le continent français.

Léonard de Casanova (ou de Corte), qui joua un rôle important comme officier et comme diplomate dans les guerres de Sampiero, obtint de Charles IX le commandement d'une compagnie de deux cents hommes et une pension de 1200 livres. Sa valeur le recommandant au roi, il fut nommé gouverneur de Sisteron et le 9 mai 1582, Henri III lui donnait le collier de l'ordre de Saint-Michel.

Il suivit avec Alphonse d'Ornano le parti du roi Henri IV et commanda en l'absence du maréchal Nîmes et Uzès. Le 20 décembre 1591 il fut nommé maréchal de camp-général des Corses et des Italiens et obtint en 1594 des lettres de naturalisation (1).

1. Ordre de Saint-Michel, ms. de la bibliothèque nationale, cabinet des titres 1042.

Son frère Antoine Marie de Casanova fut capitaine et major du régiment corse (9 novembre 1586); plus tard il fut conseiller au parlement de Grenoble; il laissa un fils auquel le roi donna une compagnie dans le régiment d'infanterie du Languedoc. Leurs descendants francisèrent leur nom et s'appelèrent Cazenove (1).

Une autre famille Alfonsi, qui, s'il faut en croire Pithon Curt (2), serait parente de celle d'Avignon, passa en France avec Alphonse d'Ornano. Jean Alfonsi servit les rois Charles IX et Henri III pendant trente ans et mourut à Moras en Dauphiné où il était en garnison. Il laissait un fils appelé Jean comme lui qui, pendant quinze ans servit comme maréchal-des-logis et comme enseigne dans le régiment d'Ornano où il obtint une compagnie en 1610. Il fut naturalisé et reconnu noble par lettres patentes de Louis XIII en date du 27 février 1627. Un de ses descendants fut blessé à Malplaquet en 1707.

Un cousin de Vannina d'Ornano, Orland d'Ornano, s'établit à Aubenas en Languedoc. Son fils Sébastien, capitaine au régiment corse, fut tué à Jarso (Corse), le 20 juin 1601; ses descendants, Brancassi, Georges, Jean-Baptiste et Sébastien, servirent dans l'armée française; plusieurs d'entre eux périrent sur le champ de bataille (3).

(1) *Lhermite Souliers*, ouv. cit.

(2) *Pithon Curt*, ouv. cit.

(3) *D'Aubais*, Jugement sur la noblesse de Montpellier, dans les pièces fugitives pour servir à l'histoire de France (1759).

Pendant plusieurs générations, les Poli figurent également de père en fils sur les rôles des milices corse au service de la France : Polo Poli, homme de guerre au service du roi dans les arquebusiers de Sampiero, 1556 (1); François et Matteo Poli, 1575-1579 (2); Jean Poli, cavalier dans le régiment italien du cardinal Mazarin (3).

Un Peretti (Napoleon Corso) (4), combattait aux côtés de Henri II en 1555 : il reçut du roi de France des lettres de noblesse pour la valeur dont il fit preuve au siège de Renti (5).

Antoine Rectoro dit Ciapparone, était capitaine au régiment d'Ornano; il se fixa en Dauphiné où ses descendants furent connus sous le nom de Chapparon (6).

D'après Saint-Allais (7), Jean-Ambroise Frediani, corse, fut créé comte par brevet de Louis XIV en date du 3 décembre 1710.

(1) *Bibl. Nat.*, ms. fr. 25795.

(2) Ms. fr. 25808.

(3) Ms. fr. 25831.

(4) Ms. fr. 25795.

(5) Outre les rôles de monstres d'armes de la bibliothèque nationale, on peut consulter à la bibliothèque royale de Turin, 2 volumes intitulés *Roli di milizia italiana al servizio di Francia* où l'on trouve l'état des compagnies composées exclusivement de Corses. Citons encore un curieux manuscrit, qui nous a été communiqué par M. de Magny, intitulé *Manuale dell'illustrissimo Alfonso d'Ornano delli Vassalli di Corsica*, qui contient les noms et la situation à la date du 1<sup>er</sup> août 1596, des anciens soldats corse du régiment d'Ornano.

(6) *Biroire de la Batie*, Armorial du Dauphiné; art. Chapparon.

(7) *Saint-Allais*, Nobiliaire (2<sup>e</sup> éd.), tome III, p. 151.

## XVIII

LES CORSES PREMIERS COLONISATEURS FRANÇAIS  
EN AFRIQUE. THOMAS LENCHI, FONDATEUR DU  
BASTION DE FRANCE. LENCHE DE MOISSAC.  
SANSON NAPOLLON.

Les Corses des côtes se livraient à la pêche du corail. Quelques-uns d'entre eux s'établirent à Marseille où ils pouvaient donner à leur commerce une plus grande extension. Nicolas de Nicolai (1), qui écrivait au milieu du seizième siècle, raconte comment il rencontra un navire marseillais faisant la pêche du corail sous la direction d'un capitaine corse. C'est même à un Corse fixé à Marseille que revient la gloire d'avoir porté le premier le drapeau français sur les côtes africaines. Thomas Linchi (2) (ou de Linche), qualifié gentilhomme de l'île de Corse, second consul de Marseille, obtint en 1560 du sultan Selim III le don en propriété des *places, ports et havres situés sur la côte de Barbarie* (aux confins de la régence d'Alger et de celle de

(1) *Nicolas de Nicolai*, Les quatre premiers livres des navigations et pérégrinations orientales (Lyon 1567).

(2) Cousin germain d'Antoine, massacré à Marseille pendant la Ligne; Linche de Moissac était le fils de celui-ci.

Tunis) appelés la Calle, le Collon, cap Rose et Bône, avec permission d'y élever des forts, batteries et établissements de commerce. Le roi Charles IX agréa et confirma cette donation.

Linche s'associa donc avec un négociant de Marseille, nommé Carlin Didier, et tous deux jetèrent les fondements du *Bastion de France*, la première colonie française en Afrique. Ils le construisirent dans une anse du rivage à côté de Bône. Cet établissement devait être à la fois un comptoir pour le commerce du corail et un abri fortifié pour les pêcheurs marseillais (1).

Les multiples concurrences que Linche et Didier eurent à soutenir de la part des Génois et des Français fixés au cap Nègre ne tardèrent pas à ruiner leur établissement (2) qui fut relevé plus tard par un autre Corse de la famille Linchi, qui portait le nom de la terre de Moissac achetée par lui aux Adhemar de Monteil. Mais au moment où ses affaires commençaient à prospérer, les Turcs de Bône détruisirent et pillèrent entièrement le Bastion (3) (1664).

1. Le P. Dan, Histoire de la Barbarie et de ses corsaires. *La Primaudaie*. Le commerce et la navigation de l'Algerie. Baude, L'Algerie.

2. Ch. Feraud, Histoire de la province de Constantine.

3. Thomas de Linche avait épousé Louise d'Ornano, fille du maréchal Alphonse d'Ornano. Un de leurs descendants, Scipion de Lenche, sieur de Moissac, fut tué à la bataille de Cassel (1677). V. *Abrégé chronologique et historique de l'origine, du progrès et de l'état actuel de la maison du Roi et de toutes les troupes de France* Liège, 1734.

Henri IV fit aussitôt demander réparation par Savary de Brèves, son ambassadeur à Constantinople, « lui commandant d'instruire le Grand Seigneur des mauvais déportements de son vice-roi d'Alger et de le prévenir que cette insulte ne pouvait rester impunie » (1). Il obtint satisfaction. Les négociants lésés obtinrent une indemnité de six mille séquins et la milice d'Alger reçut l'ordre de vivre en bonne intelligence avec les commerçants marseillais.

Cependant le Bastion ne fut pas relevé immédiatement, ce ne fut qu'en 1628 que Sanson Napollon, « marinier très expérimenté » (2), né à Centuri (Corse), fils de Giudicelli et de Marina Cipriani (3), reprit l'œuvre interrompue des Linchi, nous allons voir dans quelles conditions.

En 1623, le cardinal de Richelieu voulant « négocier la paix et la liberté du commerce entre les sujets de France et ceux d'Alger » envoya dans ce but à Constantinople le capitaine Sanson Napollon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et chevalier de l'ordre de Saint-Michel « qui, dit H.-D. de Grammont (4),

(1) *Savary de Brèves, Voyages*.

(2) *Bassompierre, Mémoires*, tom. III, p. 116.

(3) Dans les preuves pour l'ordre de Malte d'un Grimaud de Raguse, petit-fils de Sanson Napollon, celui-ci est dénommé : Sanson de Napoleon, fils de Judicelle de Napollon. (Bibliothèque de l'Arsenal, Langue de Provence, tome I, p. 389.)

(4) *H.-D. de Grammont, Relations entre la France et la régence d'Alger au xvii<sup>e</sup> siècle*.

se montra, dans sa mission, à la hauteur des diplomates les plus habiles et des hommes d'action les plus énergiques ». Après avoir obtenu du sultan pour le dey d'Alger l'ordre d'exécuter de point en point le traité de 1604 (1), Napollon se rendit à Alger où il se vit discuter l'authenticité des lettres dont il était porteur. Quand le Grand-Seigneur eut confirmé aux Algériens que telles étaient ses volontés, de nouveaux obstacles surgirent. On voulait de l'argent, Napollon le comprit, il fit un voyage à Marseille et lorsqu'à son retour il eut fait des présents « au pacha, à son lieutenant, au premier secrétaire et sous-intendant des finances, à l'agha des janissaires et à plusieurs autres chefs des parties du conseil, la puissante et invincible milice d'Alger ne se refusa plus à chan-

1. Aux termes de cette convention, les gouverneurs des regences barbaresques étaient rendus responsables dans leurs personnes et dans leurs biens des depredations que les gens de leur pays viendraient à commettre contre les marchands français; ils ne pouvaient être admis à contester la vérité des faits tenus pour constants sur la simple déclaration des parties plaignantes. La France se réservait d'ailleurs le droit de se faire justice elle-même sans que la forme dont elle croirait devoir faire usage pût être une cause de rupture avec la Porte ottomane. Les Consuls français ne pouvaient jamais être constitués prisonniers pour quelque cause que ce fût. Le Pavillon français devait couvrir toute marchandis. Le droit de pêcher le corail était confirmé ou garanti à la France et ses établissements lui étaient rendus. *La Prinaudais*, ouv. cit.) Voir la collection des traités entre la France et la Turquie ms. de la Bibliothèque nationale, n° 16111.

ger l'ancienne inimitié en une amitié bonne et durable (1). »

Le 19 septembre 1628, le traité fut donc signé aux mêmes conditions que celui qui avait été conclu en 1604; on y joignit un acte spécial concernant le Bastion dont les murailles devaient être relevées. Le même acte assurait aux corailleurs et aux navires de la compagnie la sécurité la plus absolue.

Napollon ne perdit pas de temps, en quelques jours le comptoir de Bône était relevé et les corailleurs installés à La Calle, au Bastion et au cap Rose. Des magasins de cuirs, de cires et de laines furent ouverts. Le commerce prospéra rapidement. Nous voyons dans une lettre de Napollon aux consuls et gouverneur de Marseille qu'un an après son installation il offrait d'approvisionner la ville de blé (2).

Le succès rapide de Sanson Napollon devait naturellement lui susciter des ennemis. Depuis un siècle, plusieurs maisons de Marseille qui faisaient un commerce périlleux, mais productif avec les côtes des Etats barbaresques, s'indignèrent du monopole obtenu par Napollon, et répandirent dans le peuple qu'il avait détourné

(1) Voir le *Discours de tout ce qui s'est passé tant au voyage que le sieur Sanson Napollon a fait à Constantinople, qu'à Thunis et à Alger pour le traité de paix de Barbarie*, (ms. de la Bibl. nat. n° 7093, fonds Mortemart.)

(2) « Si présentement avez besoin de blé, vous pouvez attendre d'ici la quantité que desirerez. » (Lettre du 17 janvier 1629.)

les sommes qu'on lui avait confiées pour le rachat des esclaves. La vérité, dit H.-D. de Grammont, est qu'il avait reçu 82,190 livres et qu'il en avait dépensé 272,000, ainsi qu'il en justifia par l'état des recettes et des dépenses qui fut soumis à l'approbation du Conseil royal. Mais ses ennemis étaient parvenus à tellement animer le peuple contre lui que sa famille fut menacée de mort ; des rassemblements tumultueux se formèrent devant sa maison qu'on voulait brûler ou détruire, et on disait tout haut qu'à son retour on exercerait sur lui une vengeance sommaire. » Napollon se défendit avec douceur, il démontra aux consuls de la ville qu'il avait agi dans leur intérêt et dans celui de la nation, il leur fit remarquer que s'ils avaient lieu de se plaindre, ce n'était pas à lui, mais au roi ou au duc de Guise, dont il n'était que le mandataire, qu'il fallait s'adresser. Comme il s'était justifié du détournement dont on l'accusait, on l'attaqua sur un autre point et l'on fit courir le bruit qu'il avait embrassé l'islamisme (1). Ce ne fut pas tout. On donna avis au roi que Napollon trahissait et était dans l'intention de livrer le Bastion aux Espagnols (2). Richelieu, qui se connaissait en hommes, laissa dire et n'ôta rien de sa confiance à Sanson Napollon : Je sais, écrit-il, que le sieur Sanson veut être tout à fait maître dans le Bastion,

1. Lettre de Ricou aux consuls de Marseille. 3 juillet 1630.

2. Ms. 7161, suppl. fr. vol. 157, pièces 28 et 29.

« nonobstant cela je ne crois pas qu'on y puisse envoyer un meilleur homme » (1).

Les Génois possédaient à Tabarca une station pour la pêche du corail. Irrités de la prospérité du nouvel établissement, ils ne manquaient aucune occasion de lui causer préjudice et mettaient des obstacles continuels aux relations entre le Bastion et le cap Nègre. Fatigué de ces mauvais procédés, ou plutôt heureux d'avoir un prétexte pour se débarrasser d'une concurrence et satisfaire la haine héréditaire de tout Corse pour les Génois, il résolut de s'emparer de l'île par un coup de main. S'étant assuré des intelligences à prix d'argent, il partit un soir avec une petite flottille. Le débarquement s'opéra facilement : mais contrairement à son attente, il trouva sur pied la garnison qui fit feu si vigoureusement qu'il y resta avec une bonne partie des Français (2). « Toutefois, dit la *Gazette de France*, il se défendit bravement, en ayant couché deux sur la place de deux coups de pistolet (3). »

Ainsi périt Sanson Napollon « qui, dit Léon Bourguès, de ce coin du littoral méditerranéen avait rêvé de faire une terre française. Cette idée largement et noblement réalisée de nos jours, a été le but de sa vie, c'est pour elle qu'il est mort. Par sa vie et par sa mort, il se

1) Archives des affaires étrangères, France 1633 et LXV, fol. 326.

2) Mémoires du chevalier d'Arvieux, tome V, p. 60.

3) Gazette de France, année 1633, p. 235.

---

place au premier rang de ceux qui ont bien mérité de la patrie. Il appartient à cette illustre phalange, qui, à travers la suite des âges a fait rayonner dans le monde notre vieille gloire nationale. Sa mémoire ne doit pas périr. Son nom est digne d'être rappelé avec reconnaissance au souvenir de la postérité. Honneur à lui, car Napollon est l'ancêtre de tous ces braves, de tous ces vaillants, de tous ces héros dont le sang généreux a coulé sur le sol africain pour la cause sacrée de la France (1). »

(1) « Cette grande figure, dit H.-D. de Grammont (ouv. cit.), méritait de la postérité plus d'attention qu'elle n'en a obtenu. On a laissé tomber dans un oubli presque complet cet homme dont le nom se rattache à la fois aux négociations de la France dans le Levant, à la reconstruction du Bastion de France et à la rédaction d'un traité qui a servi de modèle et de base à tous ceux qui ont été conclus plus tard avec les puissances barbaresques. »

---

## XIX

LA CORSE DE 1571 A 1721. DESPOTISME DE LA RÉPUBLIQUE. VIOLATION DES STATUTS. ABUS DE POUVOIR DES GOUVERNEURS. ORIGINE DE LA VENDETTA.

Le 7 décembre 1571, le Sénat de Gênes promulgua un décret par lequel les statuts qui régissaient l'île, révisés par un conseil composé de deux Corses et de trois Gènois (1), seraient en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> février 1572. D'après ce code, le gouverneur général, élu par le grand Conseil de Gênes, jouissait d'un pouvoir sans bornes; il était juge de première instance à la juridiction de Bastia et, par appel, de toutes les autres juridictions de l'île. Là où il était, cessait toute autorité. Seul il possédait en Corse le droit *della Spada* ou *di Sangue*, c'est-à-dire qu'il avait plein pouvoir pour juger toutes causes criminelles. Il pouvait condamner à la corde, aux galères, au pilori, au fouet, sans aucune formalité ni preuve juridique, mais *ex informata conscientia*; il donnait des saufs-conduits sans être obligé d'en rendre compte. Il prononçait seul sur ce qui intéressait le commerce et accordait à son gré ou refusait tout droit d'importation ou d'exporta-

(1) Les deux Corses étaient le P. Antoine de Saint-Florent et Antoine della Sera.

tion; il disposait enfin des revenus publics et n'était obligé de rendre compte qu'en retournant à Gènes à l'expiration de son commandement (1).

Eh bien, ce code, tout avantageux qu'il fût pour les Génois, ne les satisfait pas encore. En 1581, le gouverneur André Cataneo demanda des réformes, et le Conseil des Douze s'y étant refusé, une série de décrets violèrent tour à tour les statuts qui n'attaquaient pas l'indépendance des Corses (2). Le premier (1581) interdisait les fonctions de garde à tout individu né, ou marié, ou habitant en Corse.

D'après un décret de 1585, promulgué par Cataneo Marini, aucun Corse ne peut exercer de fonctions judiciaires dans le lieu où il est né, dans celui où il a sa femme et dans tous ceux où il a des parents *de nationalité corse* jusqu'au quatrième degré. En 1588, Laurent Negroni déclare tout Corse impropre à exercer les fonctions de notaire ou de greffier. Enfin, un arrêt du Sénat de Gènes, en date de 1612, empêche tout insulaire d'exercer une fonction, même infime, dans le lieu de sa naissance. Le même arrêt révoque les privilèges des grandes villes, qui fournissaient elles-mêmes leur capitaine de la milice. Deux ans après, le Sénat décide que les Douze n'enverront plus à Gènes l'orateur chargé de la défense de leurs intérêts.

(1) *Serral*, Statuts civils et criminels de l'île de Corse (Toulon, 1769).

(2) *Cambiaggi*, ouv. cit. tome II; *L'imperani*, t. II.

De nouveaux décrets excluent les Corses de la charge de collecteur d'impôts (1624), des offices de vicaires et d'auditeurs (1634). La noblesse est également frappée dans ses privilèges, qui sont devenus purement honorifiques (1); par un décret de 1623, ils doivent

(1) Outre les descendants des familles féodales, il y avait en Corse un grand nombre de nobles qui tenaient leurs titres des souverains du continent qu'eux ou leurs ancêtres avaient servis. Il serait difficile de désigner celles dont Gènes reconnaissait les droits. Dans une perquisition opérée en 1786 chez un certain Bernardino Dellini, originaire de Rostino et demeurant à Coroquo de Cataconi, on trouva un registre des familles nobles reconnues par Gènes, mais on ne sait ce qu'est devenu ce précieux manuscrit. (*Rapport de l'Archiviste de la Corse au préfet, 1888*).

Le nombre de ces familles devait être fort restreint et les inscriptions de courte durée. *Accinelli*, dans son histoire manuscrite de Corse, dit que les insulaires se plaignaient fort que la sérénissime République n'ait agrégé à la noblesse de Gènes que trois familles corses : Ristori, Giovaninello et Casale.

Les archives d'Etat de la ville de Gènes (salle a, 33, Corsica) possèdent deux *Registri delle famiglie nobili di Corsica*. Chaque feuille présente un tableau de cinq colonnes : nom, prénom, pays, rente et emploi ou qualité ; malheureusement tous ces tableaux sont restés en blanc et ne mentionnent que huit nobles corses : Simon-Pierre Frediani, Luc Marie Costa de Rogliano, Jean-Charles et Ange-François Mariani de Rogliano, Jacques Susini d'Aulle, Michel et Jean Paul Torazzi et Pierre Paul Lecera. — Ces registres sans date sont de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle.

D'ailleurs l'intention des Génois était bien de ne laisser subsister ou s'établir en Corse aucune espèce de privilège ; un édit fat même promulgué par lequel tout noble de Gènes serait privé de suffrage parmi les magistrats s'il allait résider en Corse.

désormais se découvrir devant le gouverneur. Un siècle ne s'était pas écoulé depuis la révision du Code que tous les statuts étaient violés (1).

C'est à cette époque qu'il faut faire remonter l'origine de la *vendetta*, dont la seule cause fut l'absence absolue de justice sous le gouvernement génois. « Les Corses, effrayés eux-mêmes du nombre d'assassinats qui se commettaient parmi eux, dit Pommereul, implorèrent la justice de la République et demandèrent qu'on punit de mort et irrévocablement tous les assassins. Pourrait-on jamais se persuader que les Génois ne furent ni assez justes ni assez humains pour leur accorder cette demande. Cependant, il est trop vrai qu'ils ne furent jamais assez généreux pour ne pas vendre les lettres de grâce. Quelques ministres de la République poussèrent l'infamie jusqu'à les vendre avant le délit commis, comme on achète à Rome des indulgences pour les péchés passés et futurs. » Le nombre des crimes commis en Corse pendant cette douloureuse période est presque incroyable. On relève sur les registres de la République, en l'espace de trente-deux

1. En 1650, une révolte faillit éclater sur le territoire de Sartène. Un gentilhomme, Marc-Antonio Perotti, irrité de l'arrestation arbitraire de son beau-frère, Ferrando de' Cesari, chef de la maison della Rocca, vint avec une troupe de volontaires corses bloquer Bonifacio. Le gouverneur, qui n'avait prévu rien de semblable, eut le bon esprit de rendre la liberté au prisonnier. Cette concession valut le maintien de la paix. V. *Gracieux Faure*, Voyage en Corse : Ferrando da Quenza.

ans (de 1683 à 1715), vingt-huit mille sept cent quinze meurtres (1). On avait défendu les armes à feu; mais cette mesure, purement fiscale, avait été établie par le gouverneur Ph. Passano (1588), qui imagina de vendre les autorisations de port d'armes. Aussi, trois ans après l'édit, sept mille fusils circulaient-ils en Corse. De temps en temps on opérait un désarmement; mais c'était afin de revendre aussitôt les armes confisquées. Le même fusil fut revendu jusqu'à huit fois au même individu.

En 1714, un jésuite, le P. Murati, député à Gênes par les Douze, obtint du Sénat qu'il ne serait plus délivré aucun port d'armes, à condition qu'une redevance de deux seini (0 fr. 40) par feu indemniserait la République du tort que lui causait la suppression des patentes. Le nouveau gouverneur Pallavicini, chargé d'opérer le désarmement, ne rencontra dans sa tâche aucun obstacle, et les affaires de l'île semblèrent entrer dans une meilleure voie; malheureusement, de toutes les mesures prises, une seule survécut : l'impôt auquel les malheureux insulaires s'étaient volontairement soumis.

De toute cette période, un seul évènement mérite d'être mentionné. C'est l'établissement en Corse d'une colonie grecque. En 1676, 730 Maïnotes, dans le but de se soustraire à la domination turque, obtinrent de la République la permission de se fixer dans les do-

(1) Rapport du P. *Cancellotti*, qui accompagna Pallavicini lors du désarmement de 1714. V. *Bossuet*.

---

maines de Paomia, Revida et Salogna, sur la côte occidentale de l'île, territoire que le Sénat leur donnait à titre emphythéotique. De leur côté, les Grecs devaient reconnaître la souveraineté de la République et s'engageaient à lui être fidèles. Gènes, pour encourager les nouveaux colons, prêta à Jean Stefanopoli, leur chef, quarante mille livres sans intérêt ni redevance. Limperani, qui visita cette petite colonie au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, dit qu'il la trouva florissante; mais, en 1729, les Grecs ayant refusé de faire cause commune avec les insulaires, virent leurs campagnes dévastées et furent contraints d'abandonner leurs maisons. Sur le conseil du gouverneur génois, ils se retirèrent à Ajaccio.

---

## XX

RÉVOLUTION DU BOZIO. POMPILIANI, VENEROSO, GRUPALLO ET DORIA, GOUVERNEURS. CONSULTE DE SAINT-PANCRACE. COLONNA CEC-CALDI ET GIAFFERI, GÉNÉRAUX DU PEUPLE. ARMISTICE. CONSULTE DE CORTE. ASSEMBLÉE DES THÉOLOGIENS.

« L'évènement le moins intéressant, dit Pommereul, la cause la plus légère qui, dans d'autres pays ou en d'autres circonstances, n'aurait produit que l'emprisonnement d'un homme, la saisie et la vente de ses meubles, a enfanté en Corse quarante années de guerres, de crimes et d'infortunes (1). » Un vieillard de Bustanica, Lanfranchi, dit Cardone, en payant l'impôt des *deux scini*, se vit refuser sa contribution par le collecteur d'impôts, sous prétexte qu'une pièce de deux liards, appelée *moneta de ollo*, était de mauvais aloi. Cardone, invoquant sa pauvreté, se déclare incapable de la remplacer et le prie « d'avoir égard à sa misère. »

(1) Pommereul, *Cambiaggi*, *Jaussin*, Mémoires; *Giustificazione* delle rivoluzioni di Corsia; *Germanes*, ouv. cité.

Le collecteur, accoutumé aux scènes de ce genre et peu sensible de son naturel, déclare qu'il lui donne jusqu'au lendemain pour compléter la somme, et que s'il n'est pas satisfait, il trouvera bien le moyen de le faire payer. Cardone se retire indigné et désespéré, et se plaint hautement de ce que « la République exigeait cette taxe d'onze sols, qu'on n'était convenu de payer que pendant dix ans; de ce qu'on avait l'injustice de la percevoir quinze, quoique les armes à feu n'eussent pas été prohibées aussi sévèrement qu'on l'avait promis, puisque beaucoup de malfaiteurs en portaient publiquement sans qu'on cherchât à en faire justice, que les exactions des gouverneurs étaient chaque jour plus nombreuses et qu'elles ne pouvaient qu'augmenter encore. » Le résultat de ce discours fut que le lendemain les voisins de Cardone, qui n'avaient pas encore payé leur impôt, furent d'accord pour le refuser au collecteur. Vers la même époque, un soldat corse fut condamné pour un faible délit au supplice du cheval de bois. Les quolibets des assistants échauffèrent ses camarades et une rixe s'en suivit, qui coûta la vie à plusieurs Gènois et à la suite de laquelle plusieurs Corses furent pendus. Ce fut le signal de la révolte. Cent hommes envoyés par le gouverneur Félix Pinelli dans le Bozzio pour y étouffer la révolte sont dépouillés de leurs armes par les habitants et renvoyés au gouverneur (27 janv. 1730). Sous la conduite de Pompiliani, les Corses s'emparent du fort d'Aleria, et au nombre d'en-

viron cinq mille, vont dresser leur camp sous les murs de Bastia. Pinelli voulant gagner du temps, obtint par l'intermédiaire de l'évêque d'Aleria une trêve de trente jours. Les Corses rentrent dans leurs villages; mais bientôt voyant que la République se prépare sérieusement à la guerre, ils se lèvent en masse et vont mettre le siège devant Bastia. L'arrivée de Jérôme Veneroso, pour qui les Corses avaient beaucoup d'affection et de respect, retarda la révolte mais ne la conjura pas. En vain Veneroso publia-t-il une amnistie générale, en vain accorda-t-il toutes les réformes qui lui furent demandées; les négociations se brisèrent sur une déclaration du gouverneur qui rendait toutes ces concessions illusoires, puisqu'il ne répondait pas de la ratification du traité par le Sénat. Aussitôt Pompiliani convoqua le peuple en consulte générale à Saint-Pancrace de Biguglia et, Veneroso comprenant que sa mission était terminée, demanda son rappel.

Le Sénat envoya alors en Corse François Grupallo et Camille Doria, avec ordre de ne reculer devant aucune mesure, tant rigoureuse fût-elle, pour assurer la soumission des Corses. Les nationaux se levèrent en masse et vinrent bloquer Bastia, où résidaient les deux gouverneurs. Surpris et inquiets, ceux-ci dépêchèrent aux assiégeants l'évêque d'Aleria, qui promit aux Corses tout ce qu'ils voulurent, pourvu qu'ils consentissent à se retirer. Naturellement ces promesses ne furent pas ratifiées par Grupallo et Doria, qui fortifièrent Monseratto et

Furiani et détachèrent quelques bataillons pour surprendre Corte. Mais ces troupes, prises en flanc à Vivario par les paysans corses, furent désarmées et chassées vers Bastia.

L'assemblée générale provoquée par Pompiliani se réunit enfin à Saint-Paneraee. Les Corses y élurent comme généraux André Colonna Ceccaldi et Don Louis Giafferi, citoyens estimés qui, comprenant que les circonstances exigeaient une parfaite union entre tous les nationaux, se donnèrent pour tâche première d'apaiser les haines de famille et les dissensions intestines toujours savamment entretenues par les agents de la République. Ils furent secondés dans leur tâche par l'abbé Dominique Raffaelli, auquel la consulte avait confié la direction des affaires ecclésiastiques. Les généraux s'occupèrent ensuite d'organiser les milices; chaque paroisse fournit sa compagnie et chaque piève son régiment commandé par un colonel.

Avant de se mettre en campagne, Giafferi et Ceccaldi envoyèrent à Grupallo deux ecclésiastiques pour lui exprimer les griefs des Corses et lui demander s'il était disposé à leur donner satisfaction. Le gouverneur ayant déclaré qu'il ne traiterait pas avec des rebelles, les nationaux s'emparèrent des places fortes avoisinant Bastia et envahirent Terra-Vecchia. Ces succès donnèrent à réfléchir à Grupallo, qui eut encore recours à l'évêque d'Aleria, le priant de vouloir bien servir de médiateur. A des conditions

humiliantes (1) pour les gouverneurs, l'évêque obtint une trêve de quatre mois (décembre 1730) qui fut employée de part et d'autre à préparer la guerre.

« Corses et Gènois, dit Friess, y étaient plus que jamais résolus, ils sentaient que c'était là une question d'affranchissement ou de servitude, de domination absolue ou d'abandon général. Les Corses manquaient de tout; ils n'avaient ni argent, ni armes, ni munitions, point d'appui à l'extérieur: seulement quelques âmes généreuses, isolées et craintives, les favorisaient en leur envoyant les choses les plus nécessaires. Ils n'avaient donc à faire de fond que sur eux-mêmes; ils s'y résignèrent avec ce courage et cette fermeté d'âme qui font entreprendre et exécuter les grandes choses. » Au mois de février 1731, une consulte générale tenue à Corte, décidait la guerre. Des deux côtés des monts cette décision fut accueillie avec enthousiasme. Pour vaincre les scrupules des habitants du Nobbio et de la Balagne qui

1) Ces conditions étaient les suivantes :

1<sup>o</sup> Pendant l'armistice, il sera permis à tout Corsé d'entrer armé dans n'importe quelle ville ou lieu occupé par les Gènois, à l'exception toutefois de Bastia.

2<sup>o</sup> On rétablira la vente du sel, qui a été prohibée.

3<sup>o</sup> Les ports de mer seront librement ouverts aux bâtiments appartenant aux nationaux ou travaillant pour leur compte.

4<sup>o</sup> La République ne pourra faire aucune réparation ni augmentation à ses fortifications dans l'île.

5<sup>o</sup> Les prisons seront ouvertes à tous les nationaux qui y sont renfermés.

---

ne semblaient pas se décider à abandonner la neutralité, on convoqua à Orezza une assemblée de théologiens corses qui déclarèrent la guerre légitime, jugeant que l'odieuse conduite des Gênois libérait tous les insulaires de leur serment de fidélité. Le chanoine Orticoni fut chargé d'aller demander des secours aux puissances étrangères.

---

## XXI

GÈNES DEMANDE DES SECOURS A L'EMPEREUR D'AUTRICHE. CAMILLE DORIA ET WACHTENDOCK EN CORSE. CONGRÈS DE CORTE. TRAITÉ DE PAIX. ARRESTATION DES PATRIOTES CORSES. LEUR MISE EN LIBERTÉ. NOUVEAU SOULÈVEMENT. HYACINTHE PAOLI ET GIAFFERI.

La République Ligurienne, impuissante à se maintenir en Corse, sollicita l'appui de l'empereur d'Autriche Charles VI, le seul des souverains de l'Europe qui, dépourvu de toute puissance maritime, ne serait pas tenté de rendre définitive l'occupation de l'île par ses troupes. « C'est à cette époque, dit Gregorovius, que les princes d'Allemagne commencèrent à vendre pour de l'or le sang des citoyens et à en faire l'instrument du despotisme étranger; mais c'est alors aussi que les masses se réveillèrent et qu'un nouvel esprit, l'esprit démocratique parcourut le monde : aux Corses l'éternel honneur d'avoir inauguré cette ère nouvelle. » Gènes s'étant engagé à subvenir à tous les frais de guerre et à payer une indemnité de 100 florins par soldat mort, prisonnier ou déserteur (1), Charles VI mit 8.000 hommes à la disposition de la République, qui en envoya 4.000 en Corse sous les ordres des généraux de Wach-

1. A chaque soldat allemand qui tombait, les Corses criaient par dérision : « Gènes 100 florins. »

tendock, Valestein et Ristori. Malgré leur respect pour l'empereur, les Corses, après avoir exprimé leur regret de combattre contre lui, décidèrent qu'ils ne pouvaient se laisser attaquer impunément et appelèrent la nation aux armes.

Camille Doria était revenu en Corse et mettait les villages à feu et à sang, Wachtendock marchait sur la Balagne. Au lieu de les attaquer en rase campagne, les Corses se contentaient de harceler les ennemis entre les monts. Wachtendock, dépourvu de vivres et de munitions, signa une trêve de deux mois et se fit envoyer les 4,000 hommes de réserve qui attendaient à Gènes; dans une lettre qu'il écrivait à la même époque au comte Daun, gouverneur de Milan pour l'empereur, il exprimait ses inquiétudes sur l'issue de la campagne. « ayant à combattre, disait-il, des hommes qui ne connaissaient pas la peur (1).

Les Corses luttèrent avec courage, ils attendaient des secours d'Espagne et, pour cette raison, avaient arboré à Corte et à Saint-Florent la bannière d'Aragon. A Calenzano, Camille Doria fut battu par Ciatten et forcé de se retirer vers Calvi. L'empereur envoya encore 4,000 hommes, commandés par le prince de Wurtemberg. Ce dernier ne tarda pas lui-même à demander de nouvelles troupes, car, fidèles à leur tactique, les Corses évitaient la bataille et ne cessaient de harceler les flanes et l'arrière-garde des différents corps d'armée. Découragé,

(1) *Cambiaggi*, t. III, liv. XIII.

le prince de Wurtemberg fit savoir aux Corses que l'empereur était favorablement disposé à leur égard. Giafferi et Ceccaldi, de leur côté, déclarèrent être prêts à se soumettre aux volontés de Sa Majesté.

Le 10 mai, un congrès s'ouvrit à Corte; les représentants de la Corse étaient le comte André Colonna Ceccaldi, Louis Giafferi, Simon Raffaëlli, l'abbé Aïtelli, Charles Alessandrini et Evariste Piccioli; ceux de la République: Camille Doria, François Grimaldi et Paul-Baptiste Rivarola; ceux de l'Empire: les princes de Wurtemberg, de Culembach et de Waldeck, le baron de Wachtendock et le comte de Ligneville.

Le 11 mai, la paix était signée aux conditions suivantes: 1° Amnistie générale; 2° Renonciation aux impôts échus pendant la guerre; 3° Reconnaissance d'un ordre de noblesse; 4° Possibilité pour les Corses d'obtenir toutes les dignités religieuses; 5° Liberté d'instruction et droit d'ouvrir des collèges; 6° Droit de défense pour les accusés; 7° Rétablissement des Conseils des Douze et des Six et de l'orateur; 8° Exemption d'impôts pour l'industrie de la soie (1).

Tout semblait terminé, lorsque le 1<sup>er</sup> juin suivant, au mépris de la paix signée, le gouverneur génois fit arrêter Ceccaldi, Giafferi, Aïtelli et Raffaëlli, qui furent envoyés aussitôt dans les prisons de Gènes. Mais dès que

1 Codice diplomatico d'Italia, t. VI, p. 1099.

Charles VI apprit cet acte de félonie, il exigea la mise en liberté des chefs corses. Ceux-ci se montrèrent reconnaissans au prince Eugène de Savoie, dont l'intercession chaleureuse avait contribué à l'heureuse issue de cet événement. On les fit aussitôt sortir de prison et on se contenta, après jugement, de leur interdire de rentrer en Corse. Ceccaldi prit du service en Espagne : Philippe V lui confia un régiment et lui conféra la grandesse. Raffaëlli se retira à Rome, où le Pape le reçut favorablement et lui donna la charge d'auditeur au tribunal de Monte-Citorio. Les Gènois essayèrent de retenir et de s'attacher Giafferi, dont le caractère entreprenant leur donnait des inquiétudes ; mais il repoussa leurs offres et partit pour Livourne où s'était retiré Aïtelli. Là, tous deux reprirent en secret l'œuvre entreprise : l'affranchissement de leur patrie. Restait pour Gènes à régler ses comptes avec l'empereur : la campagne lui coûtait cinq millions (1).

En janvier 1734, plusieurs membres de la famille Ciavaldini furent arbitrairement emprisonnés ; c'était plus qu'il n'en fallait pour ranimer le feu de la révolte, que la République crut étouffer facilement par l'emploi des moyens violents. Elle fit fausse route ; l'exaspération des Corses était à son comble. Hyacinthe Paoli de Morosaglia et Jacques Castineta de Rostino prirent alors les armes. Le premier détachement que le gouverneur Pallavicini envoya contre

1 *Vincens*, Histoire de la Rep. de Gènes.

eux fut taillé en pièces à Rostino, et Guillard, qui le commandait, fut fait prisonnier avec deux cents des siens. Pendant ce temps, Giafferi et Aïtelli rentraient en Corse; le premier s'empara de Corte et remplaça la bannière de Gènes par celle du roi d'Espagne, à qui la Corse fut offerte. Orticoni, Seta de Bastelica, Ciavaldini, Fabiani et Rivarola furent députés à Philippe V qui, craignant de se susciter des embarras, protesta de son affection et de sa bienveillance envers les Corses, mais déclara qu'il ne pouvait accepter l'offre qui lui était faite. Au mois de janvier 1735, Giafferi et Hyacinthe Paoli, élus généraux du peuple, convoquèrent à Corte une consulte générale, où une nouvelle Constitution, provoquée par Sébastien Costa, fut votée. La Corse y fut déclarée indépendante et à jamais séparée de la République (30 janvier). De ce jour, les nationaux firent broder sur leurs drapeaux l'image de l'Immaculée-Conception, sous la protection de laquelle fut placé le royaume.

Ceccaldi était revenu en Corse. De son côté, Gènes avait envoyé tour à tour Pinelli et Rivarola, l'un le plus féroce, l'autre le plus vaillant de ses citoyens. Ce dernier, au moyen de nombreuses croisières autour de l'île, avait interdit toute communication avec l'étranger (janvier 1736). Chaque jour la situation des Corses devenait plus critique. Ils n'avaient plus de poudre, plus de munitions, le sel même leur manquait, et ils étaient obligés de le remplacer par l'eau de mer. La consternation était générale.

## XXII

THÉODORE DE NEUHOF. IL EST ÉLU ROI.  
IL QUITTE LA CORSE.

Tout espoir de liberté semblait à jamais perdu pour les Corses, lorsque d'un bâtiment anglais, entré dans le port d'Aleria le 12 mars 1736, descendit un seigneur, dont le costume semi oriental, semi européen, produisit sur les habitants de la ville une grande impression. Il avait une suite de seize personnes, un officier, qui prenait le titre de lieutenant-colonel, un maître-d'hôtel, un majordome, un chapelain, un cuisinier, trois esclaves maures et huit autres domestiques. Il apportait des secours considérables, tant en argent qu'en provisions de guerre, évalués par Cambiaggi (1) à six millions de livres, chiffre certainement exagéré et qui porte à neuf millions les sommes dépensées en l'espace de huit mois et jugées insuffisantes par les Corses. Ce personnage, aux airs de grandeur imposants, aux allures mystérieuses, était le baron Théodore de Neuhof.

Né à Metz (Lorraine), Théodore était fils d'un gentilhomme du comte de la Marck, en Westphalie, qu'une mésalliance avait forcé de

1) *Cambiaggi*, ouv. cit. tome III.

quitter son pays et à venir prendre du service en France (1). Orphelin dès l'enfance, Théodore fut attaché en qualité de page à la maison de la duchesse d'Orléans, qui lui fit obtenir, lorsqu'il en eut l'âge, une lieutenance au régiment d'Alsace. Son caractère aventureux lui fit abandonner sa carrière et le conduisit en Suède, où il trouva un protecteur dans la personne du baron de Gœrtz qui l'employa dans ses négociations à la cour d'Espagne. Tour à tour ami du cardinal Alberoni, du banquier Law, il n'avait pas su mettre à profit les hautes protections dont il avait été l'objet. Après avoir effleuré les grandeurs qu'il convoitait et végété tout près de la misère, après avoir cherché dans toute l'Europe une situation qui fût en rapport avec la valeur dont il se jugeait doué, Neuhof, abattu, mais non découragé, fit la connaissance d'un religieux corse, qui le mit au fait de la situation de son pays. Aussitôt un nouvel horizon s'entr'ouvre à l'aventurier; il comprend qu'il a entre les mains de nouveaux éléments de grandeur, et sans tarder il se fait mettre en rapport avec ceux des insulaires qui venaient protester contre la détention de leurs chefs arbitraire-

1) *Germanes*, Histoire des révolutions de l'Île de Corse, *Pommereul*, *Cheerier*, Hist. de la Corse, *Voltaire*, Siècle de Louis XV, Le colonel *Frédéric*, Mémoires pour servir à l'histoire de Corse, D'après *Gregorarius*, Hist. de la Corse, Théodore serait né à Altna (Westphalie), V. aussi *History of Theodore I, king of Corsica. A general account of the Island of Corsica with authentic Memoirs of Baran de Neuhof*.

ment arrêtés le 1<sup>er</sup> juin 1732. Théodore, qui avait assez la parole à la main, laisse entrevoir qu'il est homme d'importance, s'engage à user de ses grandes relations en faveur des prisonniers, s'exprime en homme qui ne doute pas du succès et prend rendez-vous pour Livourne avec le chanoine Orticoni, chargé par les Corses de leurs négociations diplomatiques. Là il voit les principaux de l'île et leur fait habilement comprendre qu'un homme qui posséderait certains appuis dans les cours d'Europe, qui aurait pratiqué en tous lieux le métier de la guerre et qui connaîtrait les dédales de la diplomatie, pourrait non seulement délivrer la Corse des Génois, mais assurer à jamais son indépendance. Pour finir, il se fait fort d'obtenir ce résultat si on lui assure la souveraineté de l'île. Soit hasard, soit que Neuhof eût conservé réellement quelques protections, Giafferi, Ceccaldi, Raffaëlli et Aitelli furent délivrés dans le temps prescrit par l'aventurier. Cet événement augmenta la confiance que l'on avait en lui : on lui promit tout ce qu'il voulut.

Aussitôt, Théodore n'a plus qu'un but, la conquête de son royaume, et une idée fixe : réunir tout ce qu'il trouvera d'argent, d'armes et de munitions de toutes sortes. Pour arriver à ce but il parcourt l'Europe, acceptant les dons en toute nature qui lui sont faits. Un chirurgien liégeois de Rome lui prête 125 livres, un juif de Livourne, 4,000. Théodore ne méprise rien : des uns il sollicite leur participation à une grande œuvre philanthropique et libérale ;

aux autres, il semble faire la grâce de les mettre dans une affaire qui donnera de gros bénéfices. Secondé par Ragotki et par le comte de Bonneval, il obtint de la Porte quelques secours : mais les jugeant à bon droit insuffisants, il fit entrevoir au dey de Tunis qu'il pouvait lui assurer la possession de la Corse et il en reçut des subsides plus importants. Enfin, en 1736, Neuhof jugeant qu'il peut se présenter à son peuple d'une façon décente, prend terre à Aleria (1). « Il débuta, dit Voltaire, par déclarer qu'il arrivait avec des trésors immenses, et pour preuve, il répandit parmi le peuple une cinquantaine de sequins en monnaie de billon. Ses fusils, sa poudre qu'il distribua furent les preuves de sa puissance. Il donna des souliers de bon cuir, magnificence ignorée en Corse : il aposta des courriers qui venaient de Livourne sur des barques et qui lui apportaient de prétendus paquets des puissances d'Europe et d'Afrique. » On ne saurait faire un crime à Théodore de toutes ces jongleries. Il savait que pour assurer le succès, il devait commencer par en imposer aux foules et faire montre de son pouvoir pour inspirer la confiance. A défaut de ce pouvoir, Neuhof en appelait aux ressources de son imagination ; les événements prouvèrent qu'il n'avait pas tort. Dans une assemblée générale, réunie à Alesoni, Neuhof fut proclamé roi de

(1) Neuhof ne porta pas bonheur au capitaine Dick qui l'avait conduit en Corse. Recevant pour ce fait un mandat d'arrêt de la Cour d'Angleterre, cet officier se tira un coup de pistolet. *Saggio, Istoria del regno di Corsica.*

Corse, sous le nom de Théodore I<sup>er</sup>. Il nomma Giafferi et Hyacinthe Paoli ses premiers ministres, Xavier Matra devint grand maréchal du palais, Arrighi inspecteur général des troupes royales, Costa grand chancelier du royaume, et Gaffori secrétaire de Sa Majesté 1). Fidèle à

#### 1. Constitution du royaume de Corse (1736) :

1<sup>o</sup> La nation reconnaît pour son roi le baron Théodore de Neuhof. La couronne doit appartenir à ses descendants, garçons ou filles, et à leur défaut au parent qu'il désignera.

2<sup>o</sup> Dans le cas d'extinction, la nation recouvrera ses droits à la nomination d'un autre roi ou à la formation d'un gouvernement qui lui conviendra.

3<sup>o</sup> Le roi et ses successeurs exerceront dans sa plénitude l'autorité royale sous les conditions suivantes :

4<sup>o</sup> Il sera établi une diète de vingt-quatre membres les plus notables ; seize seront du Deçà-des-Monts, huit du Delà. Trois membres de la diète résideront toujours à la cour. Le roi ne pourra, sans leur consentement, rien décider en matière d'impôts ou de gabelles, ni en matière de paix et de guerre.

5<sup>o</sup> Les dignités, charges et emplois de toute sorte appartiendront aux nationaux à l'exclusion de tout étranger.

6<sup>o</sup> Dès que la constitution sera publiée, tous les Génois qui habitent le royaume en seront chassés. La paix étant rétablie, il ne pourra y avoir dans le royaume d'autres troupes que les troupes corses, excepté celles qui forment la garde du roi et qu'il peut choisir comme il l'entend.

7<sup>o</sup> Il est défendu à tout Génois qui l'qu'il soit de séjourner ou de s'établir dans le royaume, et le roi lui-même ne peut lui en donner l'autorisation.

8<sup>o</sup> Les produits bruts ou industriels du pays ne seront soumis à aucun droit de sortie.

9<sup>o</sup> Tous les biens des Génois et des rebelles à la patrie, comme aussi ceux des Grecs établis à Paomia seront confisqués.

10<sup>o</sup> Les contributions annuelles ne devront pas de-

son système charlatanesque mais qui prouvait une connaissance approfondie des hommes, il distribua à profusion les charges, les titres et les honneurs. L'important pour lui était de se faire beaucoup de partisans. A côté de ces concessions à la faiblesse humaine, Théodore fit des réformes utiles. Il proclama la liberté de conscience et appela de Barbarie et de Morée des Juifs et des Grecs, qui apportèrent en Corse leur industrie et leur argent. Il organisa et disciplina l'armée, qu'il divisa en vingt-quatre compagnies. Les résultats furent immédiats. Il s'empara de Porto-Vecchio et de Sartène (avril 1736) et se présenta, le 3 mai, devant Bastia : pendant ce temps, ses lieutenants attaquaient simultanément les villes génoises du littoral. Alors Gênes eut recours à un moyen odieux : elle fit appel au rebut de la société, et, ayant

passer trois livres de monnaie courante pour chaque père de famille. Les demi-tailles et les impositions payées par les veuves seront abolies.

Le sel que le roi fournira au peuple ne pourra être vendu au-delà de treize sous et demi de monnaie courante la mesure de vingt-deux livres.

11<sup>o</sup> Les villes du royaume conserveront leurs privilèges pour ce qui regarde l'économie de leurs vivres.

12<sup>o</sup> Il sera créé dans l'une des villes du royaume une université pour l'étude de la philosophie et des lois.

13<sup>o</sup> Le roi pour donner plus d'éclat et de gloire au royaume y créera un ordre de noblesse composé des hommes les plus considérables de l'île.

14<sup>o</sup> Tous les bois et toutes les campagnes demeureront la propriété des habitants, comme ils l'ont été par le passé et comme ils le sont présentement, de manière qu'il n'y ait d'autres droits que ceux qu'y avait la république.

réuni tout ce que la Corse contenait de bandits, de galériens, d'assassins, elle déchaina quinze cents misérables qui commirent dans toute l'île de monstrueuses atrocités. Ils étaient désignés sous le nom d'*oriundi* ou de *vittoli*, du nom exécré de l'assassin de Sampiero, qui, en Corse, est toujours synonyme de traître (Vittolo).

Moralement, la République n'épargna aucun moyen pour abattre Théodore; dès son arrivée, elle avait publié des manifestes, dans lesquels elle le représentait comme un homme taré, criblé de dettes, sans honneur ainsi que sans patrie. Théodore répondit en véritable roi, mais, dit Gregorovius, avec une rudesse et un esprit tout à fait germaniques. Sans se laisser abattre, il travailla à relever la nation. Il fit frapper à son effigie des pièces d'or, d'argent et de cuivre (1). Il s'efforça de transformer les villes en centres d'industries, il y établit des tanneries et des fabriques d'armes, il encouragea l'exploitation des salines. En un mot, l'aventurier prouva que le hasard seul n'avait pas fait de lui un souverain.

Cependant, comme les Corses réclamaient les secours annoncés par Théodore, qui n'arri-

(1) Le cabinet des médailles de Paris possède plusieurs de ces pièces devenues aujourd'hui fort rares. On y voit un bouclier qu'entourent deux palmes se croisant au bas surmontées d'une couronne avec cette inscription T. R. Les Corses partisans de Neuhof interprétaient ces deux lettres *Théodoro re*, les autres *tutto rame* (tout cuivre), les Génois enfin *tutti ribelli* (tous rebelles), *Cherrier*, *Pommereul*, etc.

vaient pas, et pour cause, le roi convoqua le 2 septembre 1736, une consulte dans laquelle il déclara que si dans le délai de deux mois ses promesses n'étaient pas réalisées, il se démettrait de son titre. Il se rendit ensuite dans l'Audela-des-Monts, où il reçut un accueil enthousiaste. Puis, assuré de la fidélité des habitants, il revint dans le centre de l'île, où le nombre des mécontents grossissait toujours. Faisant de nécessité vertu, Théodore réunit à Sartène les hauts fonctionnaires civils et militaires de son royaume, leur déclara que sa présence dans les pays dont il attendait des secours était indispensable, et après leur avoir fait prêter serment de fidélité, partit pour Livourne sur un bâtiment français, commandé par le capitaine Deluze. Il avait formé un conseil de régence, composé de Hyacinthe Paoli, Louis Giafferi et Luc d'Ornano et avait assuré le commandement de chaque province (1).

(1) Liste des lieutenants généraux : *Rocca et Sartène*, J. F. Panzani, Durazzi ; *Aleria* Ant. Suzini d'Aulla, *Balagne* Dominique Tomasini, Ambroise Pulici, *Tavagne et Marciani*, Ant. Mari ; *Nebbio* J. Compocasso ; *Amputuani* Ant. Pullicio ; *Orezza* Casabianca ; *Casacioni* Sampieri ; *Alessani* Seravalle ; *Verde* Ferrandi ; *Serra et Opina* Susini ; *Rogna* Xav. Matra ; *Corle et Bozio* Pierre Giafferi ; *Venaco* Jacobi ; *Caccia* Coroni ; *Niolo* Mattei ; *Rostino et Valleruche* Ambrosi ; *Casinca* Lazzelloti ; *Pietralba* Felici ; *Istria* Gralloub ; *Talavo* Paetti ; *Celaro* Cottoli ; *Canro* Peraldi ; *Cinarca* Guaguo ; *Fiumorbo* Battesti.

## XXIII

RÉGENCE DE PAOLI, GIAFFERI ET ORNANO. GÈNES  
S'ADRESSE A LA FRANCE. ARRIVÉE DES TROUPES  
FRANÇAISES EN CORSE. BOISSIEUX, MAILLEBOIS.  
LE ROYAL CORSE.

Gènes vit dans le départ de Théodore la ruine des espérances des patriotes; mais les régents, loin de se décourager, recommencèrent la guerre avec une nouvelle ardeur. Castineta se mit à ravager les domaines de tous les partisans de la République. Ne pouvant obtenir du gouverneur gènois, Rivarola, une trêve à des conditions honorables, les Corses, dans une assemblée, réunie à Corte le 21 janvier 1737, décidèrent que, fidèles à Théodore, ils devaient, plutôt que d'accepter aucun autre maître, « verser jusqu'à la dernière goutte du sang national. »

La République répondit à cette déclaration en mettant à prix la tête de Théodore et celles de ses compagnons Costa et Durazzo-Fozzani. Les Gènois commencèrent à ravager les villages et à en massacrer tous les habitants, hommes, femmes et enfants. Luc d'Ornano envoya alors au gouverneur Mari, qui avait succédé à Rivarola, une lettre dans laquelle il lui annonçait que la conduite des nationaux aurait pour guide

celle des Gènois. Ce fut dans l'île, de part et d'autre, d'affreux massacres. Gènes grâcia tous les condamnés par contumace qui voulaient se rendre en Corse pour y combattre. Cette mesure infâme fut plus utile aux Corses que nuisible, car elle fit naître l'indiscipline dans les troupes gènoises et mécontenta les Suisses, honteux d'avoir le rebut de la société pour compagnons d'armes. Mari envoya seize cents hommes dans l'Atu-delà-des-Monts pour le ravager ; mais ces troupes furent taillées en pièces par Luc d'Ornano et le curé de Zicavo dès leur débarquement. La République était épuisée, elle n'avait plus de soldats à envoyer dans l'île, et elle n'avait pas lieu de s'applaudir de l'appui que lui avaient donné les puissances étrangères. Brignole Sale, ambassadeur de la République, s'adressa enfin au roi Louis XV, et un traité fut conclu le 27 juillet 1737, par lequel la France envoyait un corps de troupe en Corse dans un intérêt commun de pacification ; mais ces troupes ne dépendaient en rien du gouvernement gènois qui, de son côté, devait leur fournir logement et subsistance. De plus, Gènes s'engageait à payer à la France une indemnité de deux millions.

Le comte de Boissieux, maréchal de camp, arriva en Corse le 8 février 1738 ; aussitôt, Giafferi et Paoli lui firent tenir des lettres, dans lesquelles ils rappelaient que, toujours respectueux du roi de France, les Corses lui avaient autrefois offert la souveraineté de leur pays et que leur désir était de vivre en bonne intelli-

gence avec les Français, pourvu que ceux-ci ne cherchassent pas à rétablir dans l'île le pouvoir des Gênois. Pour preuve de cette soumission, le roi exigea des otages : on envoya en France les premiers citoyens de l'île, Ant. Colonna Bozzi, Buttafuoco, Costa, Matra, Giuliani, Gallone, etc., et l'on continua les négociations.

Mais déjà, sous l'influence de Mari, M. de Boissieux commençait à considérer les Corses d'un œil moins favorable : le baron de Drost, neveu de Théodore, débarqué à Aleria, annonçait le retour du roi, et le général soupçonnait Paoli et Giafferi de soulever la nation contre les troupes françaises en faveur de Neuhof. Ce dernier ne reçut cependant pas dans l'île l'accueil qu'il attendait, et, l'enthousiasme de ses partisans n'ayant duré que quelques jours, il crut prudent de quitter son royaume et se réfugia à Naples.

A la fin d'octobre, le comte de Boissieux publia un édit de pacification, contresigné par le secrétaire d'Etat Amelot, au nom du roi de France, et le prince de Lichtenstein au nom de l'Empereur. Peu après, il fit occuper Borgo par ses troupes avant d'avoir reçu l'assentiment des Corses réunis en consulte. Ceux-ci étaient disposés à obéir au roi : mais ce manque de convenance les irrita. Les insulaires assiégèrent Borgo et délogèrent les Français, malgré les deux mille hommes conduits par M. de Boissieux, qui était accouru en personne au secours de la place.

Cette défaite des Français à laquelle les insulaires donnèrent le nom de *Vêpres Corses* stupéfia le cabinet de Versailles et enhardit les Corses. M. de Boissieux fut aussitôt rappelé et remplacé par le marquis de Maillebois ; il était malade lorsqu'il apprit sa disgrâce et n'y survécut pas. Le 2 février 1739 il mourait à Bastia après avoir signifié à Gaffori, à Orticoni et à Cuttoli leur départ de l'île. Ceux-ci, de leur côté, avaient déclaré au nom du peuple assemblé à Tavagna le 16 janvier 1739, qu'ils resteraient fidèles au roi Théodore (1).

M. de Maillebois (2) débarqué à Calvi le 21 mars 1739 commença par explorer l'île et acquit la certitude que les insulaires se préparaient à la guerre ; avant de commencer les hostilités, le général français publia la proclamation suivante :

« Sa Majesté ayant été informée que quelques habitants de l'île, oubliant ce qu'ils doivent à leur patrie, cherchent à perpétuer les troubles, et que, pour mieux réussir dans leurs pernicieux desseins, ils ont usé de toutes sortes de moyens pour cacher ou altérer le règlement que Sa Majesté a fait de concert avec l'Empereur pour la pacification du pays ; qu'ils ont même affecté de répandre que la garantie que Sa Majesté a stipulée en faveur des Corses n'était ni réelle ni solide ; elle veut bien attri-

(1) Proclamation donnée in extenso dans les *Cronichette delle Case di Corsica* publiées par Tommaso.

(2) Il était fils du contrôleur général Desmaret et petit-fils par les femmes du grand Colbert.

buer à cette réduction la témérité qu'ont eue quelques habitants de commettre des actes d'hostilité sur ses troupes ; mais comme en même temps elle ne veut pas confondre avec les coupables les gens de bien qui gémissent sous la tyrannie de quelques-uns de ceux qui se sont arrogé l'autorité, Sa Majesté nous a ordonné de faire connaître pour la dernière fois qu'elle n'a d'autre vue que le bonheur et la tranquillité du pays, et de déclarer de rechef qu'elle se rend formellement garante et en son nom de l'exécution de tous les articles qui ont été ou qui seront réglés par elle pour la pacification de l'île ; et en conséquence nous exhortons tous les habitants de prévenir par une prompte obéissance les malheurs dont ils sont menacés, faisant savoir que dans le délai de quinze jours à compter de la date du présent avertissement, nous recevrons sous la protection du roi toutes les communautés et tous les particuliers qui viendront se soumettre à l'équité de Sa Majesté ; mais que passé ce temps nous agirons par la force et suivant les rigueurs de la guerre contre ceux qui persisteront dans la révolte. »

Cette proclamation ne produisit que des résultats insignifiants. Le 2 juin, la campagne commençait ; l'armée française, divisée en deux corps, était commandée par MM. de Rousset et du Chatel. La lutte dura cinq semaines avec acharnement. Le 10 juillet, Hyacinthe Paoli, Giàfferi et Luca d'Ornano quittaient la Corse et partaient pour Naples, toute la partie sep-

tentrionale de l'île était au pouvoir des Français. Dans l'au-delà des monts, le baron de Drost, le curé de Zicavo et Alphonse Peretti, luttèrent encore quelque temps.

Si rapide qu'eût été la victoire, elle avait coûté cher aux Français : les troupes étaient épuisées et considérablement réduites. « Les Corses, dit le général Pajol, avaient bravement lutté; s'ils succombèrent il faut rendre hommage à leur bravoure et à leur énergie. Il est difficile de pousser plus loin l'héroïsme dans les combats qu'ils livrèrent presque toujours en forces inférieures à un ennemi brave aussi et des plus disciplinés. Vaincus dans les rencontres, les Corses ne furent pas domptés; on dut les traquer dans les montagnes, et la famine seule triompha de leur obstination à ne pas subir la loi du vainqueur. L'histoire n'a pas enregistré les détails des faits d'armes qu'ils accomplirent; elle a du moins recueilli le souvenir général de luttes qui témoignent chez eux de brillantes qualités militaires mises au service d'un patriotisme égaré, mais admirable » (1).

M. de Maillebois usa sagement de sa victoire et s'appliqua à ramener la concorde entre la République et les insulaires; à plusieurs reprises, il fit au gouverneur Mari de justes observations sur sa conduite : « Si vous voulez les détruire (les Corses), lui écrivait-il, les armes du roi ne sont point faites pour cet usage et assurément je ne ferai pas massacrer de sang

1) *Général Pajol, Les guerres sous Louis XV.*

froid ceux qui auront recours à sa protection et à sa garantie, ainsi qu'il m'a chargé de les en assurer » (1). Quand la guerre fut terminée, le général français prit en main la direction des affaires de l'île et gagna les sympathies des Corses par sa modération et son équité. Il leva un régiment spécialement composé d'insulaires auquel on donna le nom de Royal Corse : Arrighi, Buttafuoco, Carbuccia, Colonna, Costa, Grimaldi, Marengo, Matra, Ornano, Saliceti, Tavera en furent les premiers officiers.

Au mois de février 1741, M. de Maillebois, félicité par le ministre, recevait du roi le bâton de maréchal de France. Au mois de mai il quittait la Corse avec M. de Contades, n'y laissant que quinze cents hommes sous les ordres de M. de Villemeur (2). Celui-ci rentra d'ailleurs en France peu après.

1. *Vivens*, Histoire de Gènes, t. III, ch. IV.

2) Raucoux de Villemur ou Villemur, et non Villeneuve ou Villemaine, comme ont imprimé certains historiens.

## XXIV

REPRISE DES HOSTILITÉS. RETOUR DE THÉODORE. SON DÉPART IMMÉDIAT. DOMINIQUE RIVAROLA ET LA SARDAIGNE. GAFFORI, MATRA ET VENTURINI GÉNÉRAUX DU PEUPLE. GÈNES DEMANDE SECOURS A LA FRANCE. M. DE CURSAY. MORT DE GAFFORI.

A peine les Français avaient-ils quitté la Corse que le gouverneur Spinola expédia dans toutes les pièves des soldats chargés de lever de gré ou de force l'impôt des *due seni* ; c'était vouloir recommencer les hostilités. Un premier soulèvement ayant eu lieu à Croce d'Amputgnani, il consentit, pour gagner du temps, à parlementer ; cette situation dura un an. Au mois de janvier 1743, Théodore, venant d'Angleterre, débarqua à l'Île Rousse avec des armes et quelques munitions ; peut-être eût-il trouvé les Corses disposés à embrasser de nouveau sa cause s'il n'eût commis la maladresse de traiter de rebelles, dans une proclamation, ceux qui jouissaient de la confiance du peuple : Paoli, Giafferi, Ortoni et Salavini. Aussi ne reçut-il de ses sujets qu'un accueil très froid et, à l'an-

nonce qu'il fit de secours importants, lui répondit-on que l'on avait besoin d'actes et non de promesses. Le roi dépossédé, après avoir tenté en vain d'employer la force en bombardant Ajaccio, quitta l'île et partit pour Livourne. De là il retourna à Londres où ses créanciers le firent jeter en prison. Il y resta trois ans et en sortit en vertu d'un acte d'insolvabilité. La misère profonde dans laquelle il se trouvait émut Horace Walpole qui ouvrit en sa faveur une souscription du produit de laquelle il vécut jusqu'au 11 décembre 1756 (1).

L'arrivée de Théodore avait inquiété la République, et l'ordre avait été donné aux troupes génoises de se replier sur Bastia. En exécutant ce mouvement, ils abandonnèrent Corte, dont les Corses s'emparèrent aussitôt. Un nouveau gouverneur, Giustiniani, ayant montré plus d'humanité et de justice, on vécut en paix pen-

(1) Théodore fut inhumé dans le cimetière de Sainte-Anne de Westminster. Walpole lui fit eriger un tombeau avec cette épitaphe :

The grave great teacher, to levels brings  
 Heroes and beggars, galley slaves and kings,  
 But Theodore this moral learn' ere dead  
 Fate pour'd its lesson on his living head  
 Bestow'd a kingdom, and deny'd him bread.

Le fils de Théodore, le colonel Frédéric, avait suivi son père en Angleterre. En 1768, il publia un volume de *Mémoires pour servir à l'histoire de la Corse*. Après avoir servi dans les troupes du duc de Wurtemberg, il partit en Angleterre comme agent de ce prince. Étant tombé dans l'indigence, il se tua d'un coup de pistolet le 1<sup>er</sup> février 1797.

dant trois ans; mais, en 1745, des dissensions intestines s'élevèrent, des haines de famille à famille, de village à village troublant la tranquillité, les Corses, d'un commun accord, élurent trois *protecteurs* chargés de ramener la conciliation. Ces *protecteurs de la patrie* étaient l'abbé Venturini, Gaffori et Alerius Matra.

Un officier corse au service de la Sardaigne, le comte Dominique Rivarola, persuada à Charles-Emmanuel III qu'il serait facile, vu la disposition des esprits, de joindre la Corse à son royaume. Le roi de Sardaigne fit appel à l'Empire et à l'Angleterre et, sûr de l'appui de ces deux puissances, confia quelques troupes à Rivarola. L'amiral Taushend reçut de son côté l'ordre de soutenir la révolte des insulaires; il fit débarquer ses troupes, joignit Rivarola, et, tous deux ayant réuni leurs forces, mirent le siège devant Bastia et forcèrent le gouverneur Mari à capituler. L'insurrection devenait générale, Gaffori et Matra, que la défiance avaient retenus loin de Rivarola, voyant enfin en lui le défenseur de la cause commune, appelèrent à la révolte ceux des insulaires qui hésitaient encore.

Le 15 février 1746, le gouverneur Mari, à la faveur d'un soulèvement, rentra à Bastia; trahis, les plus notables des patriotes furent envoyés à Gênes pour y être jugés. Le major Gentile, l'avocat Marengo, Limperani, Rossi, Degiovanni, Raffaelli, Guasco Morelli, furent condamnés à mort et exécutés. Les autres passèrent plusieurs années en prison. Rivarola

tenta, mais en vain, de reprendre la ville de Bastia. Ses forces étant insuffisantes, il dut se retirer à Saint-Florent.

De là, il dépêcha au roi de Sardaigne, pour lui demander des secours, son neveu, l'abbé Zerbi. Au retour de celui-ci, les Corses purent se convaincre qu'ils n'avaient rien à attendre des puissances étrangères et qu'ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes. Abandonnés de tous, les insulaires n'en déployèrent que plus d'énergie. Le 7 juillet 1746, Gaffori chassait de Corte le gouverneur gènois et réunissait une consulte en cette ville. La Corse se déclarait indépendante sous la protection des généraux Gaffori, Matra et Venturini. Il ne fut pas fait mention de Rivarola, invité, à la suite d'une assemblée générale, tenue à Orezza (15 décembre 1746) (1), à se rendre en personne à Turin pour faire un nouvel appel au roi de Sardaigne. Comprenant que, par jalousie, les généraux voulaient l'éloigner et l'exclure du gouvernement, Rivarola refusa le mandat qui lui était confié, alléguant le mauvais état de sa santé. Toutes ces intrigues étaient ourdies par les Gènois, qui parvinrent à détacher momentanément de la cause nationale un des généraux : Matra.

Les années 1746 et 1747 ne furent signalées

1 Pendant que Gaffori attaquait la citadelle de Corte, le gouverneur qui avait fait enlever l'un des enfants du général, le fit exposer à l'endroit du fort vers lequel était dirigée l'attaque. Gaffori défendit de cesser le feu et l'enfant ne fut d'livre qu'après la reddition de la citadelle.

par aucun évènement important. Au mois d'octobre de cette dernière année, Rivarola, assiégé dans Saint-Florent, dut partir pour Turin sur un navire anglais, que l'amiral Bingham lui avait envoyé. Le 22 il arrivait à la cour de Sardaigne et y exprimait l'urgence absolue des secours promis par le roi. De leur côté, les Gènois faisaient appel au roi de France, qui mettait à leur disposition quelques troupes commandées par M. de Cursay. Les Français débarquèrent au commencement de l'année suivante; ce fut alors seulement que le roi de Sardaigne, par une convention faite à Turin, le 29 février 1748, s'engagea à fournir contre les Gènois et les troupes françaises les secours qui seraient nécessaires. Il envoya d'abord 1,500 Austro-Sardes, sous la conduite du chevalier de Cumiana. Venturini, Gaffori et Matra se joignirent à lui et assiégèrent Bastia; mais la vigueur déployée par Spinola, qui y commandait, et l'arrivée des troupes françaises qui accouraient à son secours, contraignirent les alliés d'abandonner le siège et de se retirer à Saint-Florent (28 mai 1748).

M. de Cursay se contenta de fortifier Bastia, sans manifester à l'égard des Corses aucune disposition hostile. Le 12 septembre 1748, il signa un armistice avec Cumiana et, en peu de temps, il sut gagner la confiance des Corses à un point tel que les généraux Gaffori, Venturini et Giuliani, le chargeant des intérêts de la nation, lui donnèrent leur signature au bas d'une feuille en blanc, le laissant libre d'arrêter

comme il le voudrait les conditions du traité. Il déploya dans les négociations beaucoup de tact et réussit à concilier les intérêts de tous. Pendant les quatre années qu'il resta en Corse, « il gouverna l'île, dit Cambiaggi (1), avec une grande sagesse : il était affable, courtois et très impartial. Aucun motif d'intérêt privé n'arrêtait son zèle pour le bien général. Il se faisait aimer des bons, craindre des méchants et estimer de tous. » Mais si M. de Cursay avait gagné les Corses, il s'était fait des Génois autant d'ennemis. Ceux-ci intriguèrent auprès de M. de Chauvelin, ambassadeur du roi à Gênes, qui décida que le temps était venu pour les Corses de rentrer sous la domination de la République. Les conditions faites aux insulaires étant à peu près acceptables, ceux-ci se soumirent (2) ; mais le gouverneur Grimaldi ne put s'entendre

1. *Cambiaggi*, tome III, liv. XX.

2. 1<sup>o</sup> La république entretiendra dans les villes une garnison aux frais des communes du royaume.

2<sup>o</sup> Le commissaire général résidera à Bastia et il aura la direction des affaires civiles et militaires.

3<sup>o</sup> Trois évêchés seront toujours attribués aux nationaux.

4<sup>o</sup> Les causes criminelles seront jugées à Bastia avec l'assistance de neuf assesseurs corses.

5<sup>o</sup> Les causes civiles seront jugées par deux assesseurs : un génois, l'autre corse.

6<sup>o</sup> Tous les juges, podestats et autres employés seront Corses.

7<sup>o</sup> Les nationaux pourront commercer avec toute puissance étrangère.

8<sup>o</sup> On pourra introduire dans l'île toutes les sciences et tous les arts.

avec M. de Cursay et fit demander son rappel au cabinet de Versailles, l'accusant de complicité avec les Corses et de vouloir faire de l'île un Etat indépendant. M. de Cursay fut conduit à Antibes sous bonne escorte pour y attendre son jugement (1). Cette injustice irrita les insulaires et causa un soulèvement général. Les Français ayant évacué la Corse, une assemblée générale, réunie à Orezza, nomma Gaffori seul chef de la nation. « Ce général, dit Gregorovius, devint alors l'effroi de Gênes, l'esprit de Sampiero semblait revivre dans cet indomptable héros. » Luttant contre les mêmes ennemis, il devait avoir la même fin. Selon Botta, Gaffori s'était rendu antipathique à un grand nombre de Corses : il avait fait pendre plusieurs chefs de pièves, coupables d'avoir reconnu l'autorité de la République. Une conspiration s'ourdit dans la maison des Romei, ses ennemis personnels, et le 3 octobre 1755, il périt dans une embuscade. Parmi les meurtriers figurait le propre frère du général qui, arrêté peu de jours après, subit le supplice de la roue. Quant aux Romei, ils purent s'enfuir auprès du gouverneur génois. Plus tard, Paoli fit raser leur maison et élever sur l'emplacement un poteau d'infamie.

Le peuple, alors, s'assembla de nouveau et choisit pour généraux Thomas Santucci, Pierre Frediani, le docteur Grimaldi, Thomas Cervoni et Clément Paoli, fils d'Hyacinthe. Ce

(1) Plus tard, le roi reconnut son innocence et l nomma lieutenant-général et gouverneur de Bretagne.

---

dernier, constatant la difficulté de faire taire toutes ces ambitions et toutes ces rivalités, attira adroitement les regards sur son frère Pascal Paoli, alors lieutenant au service de Naples, qui, n'ayant pas été élevé en Corse, se trouvait posséder sur ceux qui pouvaient prétendre au pouvoir l'avantage de ne pas susciter de jalousies.

---

## XXV

PASCAL PAOLI. RIVALITÉ DE PAOLI ET DE MATRA.  
MORT DE MATRA. GÈNES FAIT APPEL A LA  
FRANCE. M. DE CASTRIES. M. DE VAUX.

Pascal Paoli était né à Stretta (province de Morosaglia, piève de Rotino) le 25 avril 1725 (1). Il était fils de Hyacinthe Paoli et de Denise Valentini. Son père, forcé de s'exiler, l'avait emmené à Naples, où il fut l'élève de l'abbé Genovesi (2), dont la réputation de science était alors universelle en Italie. Le jeune homme servit en qualité de porte-enseigne dans le régiment corse que le roi de Naples avait formé des bannis réfugiés dans ses Etats, et auquel il avait préposé Hyacinthe Paoli comme lieutenant-colonel. Les preuves de courage qu'il donna dans une expédition dirigée contre les brigands des Calabres le rendirent populaire et le firent considérer de suite comme le chef appelé à briser les fers de ses compatriotes. Jamais avenir d'homme ne sembla plus assuré :

(1) *Germanès, Pimmeroul, Boswel*, etc., ouv. cit. ; *Rossi, Storia di Corsica*. D'après *Tommaso*, Paoli serait né en 1724. Voir aussi *Arrighi, Vie de Pascal Paoli*, et *Bartoli, Pascal Paoli*.

(2) *Genovesi*, philosophe italien (1712-1769).

« Va, mon fils, dit Hyacinthe, au moment de se séparer de lui, va, fais ton devoir et sois le libérateur de ta patrie <sup>1</sup> ». Paoli n'avait que vingt-neuf ans. « La nature et l'art, dit Pomereul, semblaient avoir travaillé de concert à le rendre digne de commander à une nation valeureuse, mais qu'un caractère violent et indompté rend très difficile à plier au joug salutaire des lois. » Il était d'une stature moyenne, plutôt grande, les lignes de son visage étaient correctes et délicates, le feu de son regard un peu sévère était tempéré par la douceur de sa voix qui, cependant, vibrait mâle et imposante. La majesté de son allure, l'élégance de ses manières, son aisance simple et naturelle qu'il savait communiquer à ceux qui l'approchaient, sans rien abdiquer du respect qui lui était dû, devaient lui concilier beaucoup d'amis et de partisans. De plus, était inné en lui l'art de comprendre les hommes et de les dominer. « Politique habile et profond, laborieux, actif et vigilant, rempli de sang-froid et de sagacité, lisant avec promptitude dans les yeux d'un homme tout son caractère, doué d'une grâce, d'une facilité singulière à s'exprimer, d'une éloquence qui séduisait, d'une mémoire prodigieuse, d'une souplesse d'intrigue non moins surprenante et d'une discrétion impénétrable. » Tel était Paoli. Deux mois après son arrivée, dans une consulte tenue à Saint-Antonio della Casabianca, le porte-enseigne fut presque con-

<sup>1</sup> *Pompei*, Etat actuel de la Corse.

traint d'accepter le généralat (14 juillet 1755). Le lendemain, un manifeste annonça dans toute la Corse que le pouvoir était aux mains de Paoli. « Précurseur de Washington, il eut la gloire d'apprendre à l'Europe comment on peut conserver l'ordre le plus parfait au milieu de la démocratie la plus étendue. » Sur-le-champ, il s'adjoignit un conseil d'Etat consultatif, composé de neuf membres, un par canton. Son premier décret (4 août 1755), défendit la vendetta : un de ses parents, n'en ayant pas tenu compte, fut condamné et exécuté quoi que l'on eût fait pour obtenir sa grâce. « De toutes les vertus morales, disait Paoli, celle qu'on respecte le plus est la justice. Un magistrat faible devient la risée, un magistrat partial la haine du peuple. » Dès que l'on sut qu'il y avait une loi et un tribunal pour punir, on cessa de se faire justice soi-même. Du peuple corse, c'était beaucoup obtenir.

Le premier adversaire que Paoli eut à combattre fut un ennemi personnel, Marius-Emanuel Matra qui, jaloux de la popularité croissante de Paoli, prit prétexte de ce que le général avait refusé de grâcier un meurtrier, nommé Agostini, condamné au bannissement, pour exciter les mécontents, qu'aucun pouvoir — surtout un pouvoir nouveau — ne saurait éviter. Santucci, à qui personnellement Paoli avait refusé la grâce d'Agostini, réunit les parents du banni, et avec le concours des Panzani, des Cattoni, des Colombani et des Santucci, dont les adhérents étaient en grand nombre, il fit élire Matra général.

La situation était grave pour Paoli ; pour

comprimer le mal dès son principe, il marcha sur Alesani, où Matra l'attendait avec ses partisans. Les soldats de Paoli, commandés par le capitaine Piazzole, inférieurs en nombre, furent taillés en pièces: ils tentèrent de s'emparer du couvent d'Orezza et essayèrent une nouvelle défaite. Paoli comprit alors qu'il fallait s'adresser à la nation et fit appel aux habitants de la Terre de Commune. A sa voix, trois mille hommes environ répondirent. En habile politique, Paoli proposa alors à Matra de soumettre le différend à une consulte générale. Il savait que le refus certain de son adversaire augmenterait la légitimité de ses propres droits. Sûr alors de l'appui de l'opinion publique, disposant de forces supérieures à celles de l'ennemi, il le chassa d'Orezza, puis d'Alesani, et le força à se retirer à Aleria. Là, Matra reconstitue son armée, groupe autour de lui tous ses partisans et marche de nouveau sur Orezza; mais il est battu par les Ciavaldini, qui gardaient les défilés conduisant au village; puis Paoli, arrivant en personne avec son armée, le force à se renfermer dans Aleria.

Pendant ce temps, les Paolistes incendiaient les propriétés de Matra et celles de ses partisans. Exaspéré par sa ruine, réduit à ses seules forces, Matra se tourna vers l'ennemi naturel de sa patrie; jusque-là, il n'avait été qu'un rebelle, il devenait un traître. Il s'embarqua pour Bastia (septembre 1755), et encouragé par les commissaires génois, passa à Gènes, où le Sénat, saisissant avec empressement l'occasion

qu'offraient les divisions des Corses de reconquérir le pouvoir, lui promit des secours. En effet, Matra, revenu à Aleria, où l'attendaient ses partisans, reçut un renfort de huit cents hommes (janvier 1756), avec lequel il recommença la guerre. Profitant d'un moment où Paoli se trouvait à Verde avec peu de troupes, il marche rapidement sur cette ville. Paoli prévenu à temps, comprend qu'il est téméraire d'engager les siens dans une lutte aussi disproportionnée : il se retire au couvent de Bozio, où il croit pouvoir attendre l'arrivée de Valentini, son secrétaire et son lieutenant; mais aussitôt, Matra qui n'a pas perdu la piste de son ennemi, arrive et fait mettre le feu au couvent. Heureusement, Valentini accourt, engage avec les troupes génoises un combat meurtrier et reste maître du champ de bataille. Matra, blessé au genou, fut abandonné par les siens. Un coup de feu l'acheva. Il n'avait que 28 ans (1).

Quand Paoli, délivré, eut appris la mort de son adversaire : « Il est douloureux, dit-il, de voir un homme de sa trempe, qui eût été un héros sous l'étendard de la patrie, mourir comme un criminel dans les rangs de l'ennemi (2). » Il fit relever son corps et ordonna qu'on lui fit des funérailles en rapport avec le rang qu'il avait occupé (mars 1756).

Gênes, effrayée du dénouement aussi rapide qu'inattendu de la campagne de Matra,

(1) *Germiues*, ouv. cit.

(2) *Detti memorabili del general Paoli*, ms. cité par *Arighi*.

fit fortifier les villes qui lui restaient en Corse et appela à son aide la France, son alliée. Le cabinet de Versailles, craignant que l'Angleterre ne s'entendit avec Paoli et ne devint maîtresse de la Méditerranée en prenant possession des principales places fortes de l'île, y envoya le marquis de Castries avec trois mille hommes (novembre 1756). Ce général montra beaucoup de modération et vécut en bonne intelligence avec les nationaux; malheureusement, il fut bientôt rappelé et remplacé par le comte de Vaux, dont la hauteur déplut aux Corses. Ils ne cherchèrent pas à dissimuler leur mécontentement à M. de Vaux, qui dès lors, sembla ne rien négliger pour provoquer les insulaires; il ordonna des arrestations et des emprisonnements, et, ses soldats ayant tué quelques bergers, les parents de ceux-ci attaquèrent un corps de troupes françaises allant à Algajola de Calvi; la mêlée devint générale et coûta la vie à plusieurs officiers. Quoique Paoli eût fait punir les coupables, le comte de Vaux, peu satisfait, continua de « tendre des embûches aux Corses et de les molester dans leurs personnes et dans leurs biens. » M. de Vaux fut remplacé peu après par M. de Blangis, qui ne resta en Corse que peu de temps (1758).

En 1757, Paoli avait vu surgir un nouveau compétiteur dans la personne d'Antoine Colonna Bozzi, qui s'était fait élire général des Corses d'En-delà-des-Monts. Il marcha contre lui, le battit et le contraignit à se retirer à Ajaccio. Puis il tourna ses vues sur le Cap

Corse, qu'occupaient encore les Gènois; il les chassa de Rogliano et fit construire la tour de Furiani, où une garnison de deux cents hommes intercepta les communications entre Bastia et Saint-Florent (1).

Gènes comprit enfin que si elle ne s'assurait de nouveau le concours de la France (2), il lui faudrait bientôt abdiquer toutes ses prétentions sur la Corse. Des négociations furent entamées avec le gouvernement français dans le but officiel de faire rentrer le peuple corse sous l'obéissance de Gènes. Le 7 août 1764, un traité fut signé à Compiègne (3); le roi envoyait en Corse un corps de troupes pour conserver et défendre pendant quatre ans les places d'Ajaccio, de Calvi, de Bastia, de Saint-Florent et d'Algajola. Pour prix de ce service, Gènes renonçait aux deux millions empruntés par Louis XV pendant la guerre de Sept-Ans. Tout ce qui restait de pouvoir aux Gènois était représenté par un administrateur résidant à Bastia, dont l'autorité était purement civile. L'entretien des troupes était à la charge du roi de France; mais la République devait leur fournir le logement, le chauffage et le fourrage. Il était interdit aux

(1) *Pommereul*, *ouv. cit.*

2. Le ministère français était alors en pourparlers avec Paoli qu'il soutenait secrètement. L'acquisition de la Corse, par quelque moyen que ce fût, semble avoir été le but constant des ministres de Louis XV et notamment de M. de Choiseul. *Archives du Ministère des affaires étrangères*. Correspondance du comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur près la Sublime-Porte, pièce 80.

(3) *Martens*, *Recueil des traités*.

troupes liguriennes de séjourner là où seraient des régiments du roi. Le comte de Marbœuf fut donc envoyé en Corse avec six bataillons, dont deux sous les ordres de M. de la Tour-du-Pin, restèrent à Ajaccio, les autres furent tenir garnison dans les villes mentionnées par le traité. Toutes ces villes étaient d'ailleurs bloquées par les troupes corses. « Paoli, dit le colonel Jung, se montrait disposé à reconnaître le protectorat français, mais avec de sérieuses garanties : ses conditions étaient les suivantes : liberté entière de la Corse et de ses habitants, alliance offensive et défensive avec la France (2), participation au service militaire et maritime, traité de commerce exclusif des deux nations, tribut annuel de la Corse (3). Or ce programme était loin de répondre au desideratum de M. de Choiseul. » Il lui semblait humiliant de traiter avec Paoli, qu'il voulait bien ménager, mais à condition qu'il servit ses projets (4). Choiseul comptait beaucoup sur Buttafuoco, partisan convaincu du gouvernement français, auquel les Paolistes reprochèrent longtemps d'avoir eu le premier le dessein de réunir la Corse à la

1 Jung, Bonaparte et son temps.

2 Ce qui était absolument incompatible avec le traité de Compiègne aux termes duquel les troupes françaises devaient garder la plus stricte neutralité.

3 Mss. Archives de la guerre : lettre de Paoli à l'évêque d'Aleria.

4 V. *Tommasini*, Lettre de Paoli, p. 99 et suivantes, Correspondance avec Choiseul.

France (1). Cependant, Marbœuf s'entendit avec Paoli; ils arrêtrèrent ensemble certaines conventions qui donnèrent plus de poids aux deux pouvoirs. Ces relations des Corses avec les continentaux modifièrent les mœurs des insulaires. On se plia aux règles de l'étiquette, on laissa de côté le drap corse pour se vêtir à la française : on éprouvait le besoin de ne se montrer en rien inférieur à l'aristocratie de l'armée royale.

En 1766, Paoli tenta sur Bonifacio une entreprise qui ne fut pas heureuse ; cet échec fut compensé par la prise de l'île de Capraja, possession gènoise depuis 1507, qu'envahirent cinq cents Corses, sous les ordres de Ristori et d'Achille Murati. Le gouverneur Bernardo Ottone fut forcé de se rendre, quoique les Gènois, prévenus à temps, eussent envoyé des secours. Les bâtimens de la République durent rester en mer, les Corses ayant rendu tout débarquement impossible (mai 1767).

Une imprudence des Gènois accéléra la perte de l'île. A l'exemple du ministère français, celui d'Espagne venait de décréter l'expulsion des Jésuites. Gènes leur offrit asile justement

(1) *Pommereul*, ouv. cit. D'autres Corses, dit-il, qui peut-être raisonnent avec plus de sang-froid croyant que M. de Buttafuoco a eu de bons yeux, qu'il a vu l'impossibilité où était le gouvernement national des Corses de se maintenir au milieu des puissances auxquelles cette île convenait, qu'il a bien calculé les possibilités et les évènements et qu'il n'a fait enfin que s'associer au bonheur de son pays en cherchant à lui donner le seul maître qui lui convint.

dans les localités occupées par les troupes françaises. Ce procédé blessa la cour et l'ambassadeur de France exprima au Sénat le mécontentement du roi. En même temps, l'ordre arrivait à M. de Marbœuf de quitter immédiatement la Corse avec ses troupes. Aussitôt que Paoli eut reçu la nouvelle de cet ordre, il agit en conséquence, et à mesure que les Français évacuaient une ville, les Corses y entraient par une autre porte. Gaffori s'empara ainsi d'Ajaccio, Algajola fut également prise. Les dernières cités génoises allaient subir le même sort lorsque parvint à Paoli un avis du duc de Choiseul, lui rappelant que Sa Majesté s'était engagée à garder ces villes pendant quatre ans et que le terme n'était pas expiré. Paoli ouvrit les yeux, commençant à percevoir le système politique de l'habile ministre. Peu après, il n'était pas étonné d'apprendre qu'un traité, tenu secret quelques jours, avait été signé par le roi de France et l'ambassadeur de Gènes, Dominique Sorba, traité par lequel la sérénissime République cédait la Corse à la France en échange de sa dette et d'une subvention extraordinaire de deux millions de livres. Gènes se réservait de reprendre sa souveraineté le jour où elle serait en état de rembourser les frais de conquête (15 mai 1768) (1). Le

1) *Moser Versuch*, t. V, p. 418. *Martens*, Recueil des traités. — « C'était, dit Voltaire, céder à jamais la Corse, car il n'était pas probable que les Génois fussent en état de racheter ce royaume et il était encore moins probable que, l'ayant racheté, ils pussent le conserver contre toute une nation qui avait fait serment de mourir plutôt que de vivre sous le joug des Génois. »

15 août suivant devait être rendu l'édit de réunion.

Le 4 août expirait le temps pour lequel la Corse était concédée à la France. M. de Choiseul n'attendit pas ; par son ordre, l'île était envahie dès le 24 juin, et le 5 juillet plusieurs régiments de troupes françaises débarquaient. On avait même songé à faire venir le Royal-Corse ; Buttafuoco avait été chargé des négociations ; mais les officiers, à la tête desquels se trouvaient le lieutenant-colonel Marengo et le major de Rossi, s'y refusèrent absolument, objectant qu'ils s'étaient engagés à servir la France, mais non à combattre contre leur pays. Paoli, informé de la conduite de Buttafuoco le mit hors la loi, ainsi que ceux des Corses qui servaient la cause française. A la fin du mois de juillet, Marbœuf fit sommer Paoli de retirer ses troupes de la communication de Bastia à Saint-Florent et n'attendit pas sa réponse pour commencer les hostilités. Le Nebbio et le cap Corse étaient en partie occupés par l'armée française depuis un mois. Devant cette invasion, Paoli en appelait à tous les souverains de l'Europe. « Nous sommes traités, écrivait-il à Vienne, comme un troupeau de moutons vendus au marché. » Dans une consulte générale de la nation, il fut décidé que l'on résisterait à la France et que l'on combattrait pour la liberté. Paoli, dit Henri Martin (1), espérait que les Anglais, qui l'avaient toujours encouragé, ne verraient pas tranquil-

(1) *Henri Martin, Histoire de France.*

lement la France se saisir d'une position aussi considérable dans la Méditerranée. Ce qui était un espoir pour Paoli avait été une crainte pour le ministère qui, dans la rédaction du traité, avait donné à la cession de la Corse cette forme de nantissement et toutes les apparences d'un traité provisoire.

Le 28 août, M. de Chauvelin, qui venait de débarquer à Bastia avec 10.000 hommes, fit publier l'édit du roi touchant la cession de la Corse, et deux ordonnances qui enjoignaient aux insulaires de se reconnaître sujets du roi de France (1). Devant le peu de succès de ses proclamations, il résolut d'employer une argumentation plus positive et recommença la guerre avec une nouvelle vigueur. Les troupes françaises envahirent le Nebbio; mais, arrêtées par Saliceti et Ristori devant Furiani, ce ne fut qu'après quinze jours de lutte qu'elles purent envahir le territoire de ce village, réduit littéralement en cendres. Après un combat sanglant au pont de Golo, la Casinca fut prise par les Français (3 septembre) et reperdue presque aussitôt. Les envahisseurs ne pouvaient se maintenir dans leurs conquêtes; le général de Grandmaison était obligé de s'enfuir de Murato à Oletta, abandonnant au capitaine Colle ses munitions et ses bagages. Voulant profiter de la division des troupes françaises — obligées de se disperser pour conserver les positions que dans leur ensemble elles avaient acquises, — Paoli fit attaquer sur deux points Borgo village occupé

1 *Pommeret*, ouv. cit., tome II, p. 226.

par le colonel de Ludre, avec sept cents hommes. Pour empêcher toute jonction des corps d'armée français, il chargea son frère, Clément Paoli, d'arrêter M. de Grandmaison, et se réserva cinq cents hommes pour soutenir les points faibles. De part et d'autre, on fit des prodiges de valeur ; en vain Chauvelin et Grandmaison tentèrent-ils de rompre la barrière de fer qui les arrêtait, en vain le colonel de Ludre essayait-il plusieurs sorties pour joindre l'armée : il fut forcé de capituler. « Le comte de Marbeuf, dit un officier français, (1) reçut un coup de fusil dans l'épaule, plusieurs officiers furent tués, un grand nombre furent blessés, et plus de trois cents soldats restèrent sur la place. Le marquis de Chauvelin ordonna enfin la retraite. M. de Ludre crut qu'il ne lui restait plus qu'à capituler et en fit la proposition aux Corses qui ainsi firent prisonniers sous les yeux de l'armée française cinq cents hommes et leur commandant. » Les Corses ne perdirent que peu des leurs en cette journée « extrêmement glorieuse pour eux (septembre 1768). »

Dès que les défaites de la Casinca et du Borgo furent connues à Versailles, on dit que Louis XV décida le rappel immédiat des troupes et que Choiseul ne put le faire revenir sur cette décision qu'en lui montrant quelle honte résulterait pour la France d'une semblable retraite.

Voyant qu'ils ne réussissaient pas par la force, les officiers français essayèrent de se mé-

(1) *Pommereul*, ouv. cit., tome II, p. 279.

nager des intelligences parmi les nationaux à prix d'argent. Quelques-uns se laissèrent tenter; un abbé Fabiani offrit de livrer Paoli à Dumouriez, alors officier d'état-major, mais il échoua dans son dessein et en fut la première victime. Un autre corse, secrétaire de Paoli et fils du grand chancelier, Matteo Massesi, conspira contre le général qu'il s'engagea à remettre entre les mains des Français. Le complot fut découvert. Paoli, bien qu'à regret, l'abandonna à la rigueur des lois. Massesi fut condamné à mort et exécuté.

De nouvelles troupes arrivèrent en Corse au commencement d'octobre 1768. Pendant plusieurs mois, Paoli ne cessa de harceler l'armée française. Dans la nuit du 13 au 14 février 1769 il se jeta sur le poste de Barbaggio et s'empara des six compagnies du régiment de la Marck qui y résidaient. Mais, assailli à son tour par les troupes fraîches de M. de Marbeuf, Paoli fut obligé de se replier dans les montagnes après avoir essuyé des pertes importantes. « Cette action était pour lui un désastre, pour la France un sujet d'étonnement. Comment admettre, en effet, qu'un petit peuple comme celui de la Corse pût tenir tête à des troupes royales? On avait déjà dépensé trente millions de livres pour n'obtenir qu'un résultat négatif (1). »

Les troupes commandées par le comte de Vaux, débarquèrent à Saint-Florent au commencement d'avril. Les forces françaises con-

(1) *Iung*, Bonaparte et son temps.

sistaient dans quarante-cinq bataillons d'infanterie, trois régiments de cavalerie et plusieurs compagnies d'artilleurs, d'ouvriers du génie et de sapeurs. Un corps de *vittoli*, sous les ordres de Buttafuoco, Agostini, Matra et Antonetti grossissait encore l'armée royale. De nouveau, Paoli convoqua une consulte générale dans laquelle il fut décidé que tous mourraient jusqu'au dernier plutôt que d'accepter le nouveau joug qu'on voulait leur imposer. « Comme tous les Corses, dit Paoli, jouissent au même degré des avantages de la liberté, il est juste que tous prennent part à sa défense. » En conséquence une levée en masse de tous les insulaires fut encore décidée (26 avril 1769) (1).

1) Si les nationaux se préparaient à combattre avec l'énergie du désespoir, l'entrain et l'enthousiasme étaient universels dans l'armée française, composée des régiments réputés invincibles. Le lendemain du débarquement on chantonnait déjà l'ennemi : un poète soldat du régiment de Bourgogne avait improvisé ces couplets :

Vrai Dieu, Paoli, qu'en dis-tu ?  
 Ne songes-tu pas à te rendre ?  
 Regarde-toi comme perdu,  
 Si tu songes à te défendre ;  
 Quand tu serais dix fois plus fort,  
 Il faut te résoudre à ton sort.  
 Bourgogne, Aquitaine et Provence,  
 Dès qu'à l'œuvre on pourra les voir,  
 Ils t'en flanqueront d'importance :  
 Tu peux bien te dire vaincu  
 Dès qu'ils t'auront aperçu.

Ce régiment de Bourgogne était conduit par le lieutenant-colonel Geoffre de Chabrignac, fils d'une marchande de pommes cuites, l'un des rares soldats qui à cette époque se soient élevés aux grades supérieurs. On voyait ce brave officier courir aux blessés sur le champ de bataille

Le 26 avril Paoli passa la revue de ses troupes en présence de lord Pembrock et de l'amiral Smittey. Dans les rangs de l'armée corse combattaient deux compagnies de Suisses et de Prussiens qui, après avoir été faits prisonniers, s'étaient ralliés à leurs vainqueurs.

Avant de commencer la campagne, M. de Vaux réunit tous les officiers : « Messieurs, leur dit-il, le roi m'a chargé de vous dire qu'il est très mécontent de son armée, dont plusieurs officiers ont eu la lâcheté de signer des capitulations. Je défends qu'à l'avenir aucun officier en détachement se serve de plume ou de papier. Le roi a singulièrement désapprouvé la suspension d'armes; c'est une tache imprimée sur nos drapeaux, j'espère que nous parviendrons à la laver. » Tel était, dit le général Pajol (1), le comte de Vaux, fort instruit, parlant peu et difficilement; mais en particulier très aimable et ayant toutes les formes des vertus antiques. Il entreprit la campagne en

et leur faire avaler son eau-de-vie en criant : « Eh bien, mes enfants, est-ce que je ne suis pas là, moi? » Et pour peu qu'il leur restât de forces, ils se relevaient et le suivaient.

Le régiment de Bourgogne nourrissait contre celui de Piémont une vieille rancune. Quand celui-ci débarqua, dix-sept soldats de Bourgogne traversèrent les lignes Corses pour venir à l'heure du repas cracher dans les gamelles des soldats de Piémont. Après une rixe prévue, les dix-sept reprirent leur périlleux chemin et rentrèrent au quartier. Geoffre les punit pour la forme car il venait d'avoir une preuve de l'entrepât de ses hommes. (Menard, Souvenirs de la conquête Corse, Poitiers, 1852.

(1) Comte Pajol, Les guerres sous Louis XV.

véritable tacticien et montra par la disposition habile de ses troupes qu'il connaissait le pays. Le 27 et le 28 avril, il prépara des mouvements pour la concentration de l'armée dans la plaine d'Oletta. Le 1<sup>er</sup> mai il rassemblait toutes ses forces dans le Nebbio où Paoli avait installé son quartier-général; Marbeuf occupa Rovino; Grandmaison, Oletta. Pendant deux jours, les armées restèrent en présence, semblant craindre de s'attaquer. Le 3, les Français ouvrirent la campagne par une décharge générale d'artillerie, croyant ainsi impressionner les masses. Paoli se contenta de mettre les siens hors de la portée des pièces françaises. Le 4 mai, une tentative des Français sur Rapale, défendue par les braves capitaines Colle et Relone, n'obtint aucun résultat.

(1) Composition et emplacement de l'armée française le 23 avril.

Régiments.	Localités.
La Marine, la Marek, Medoc, la Marche, Bulkeley, Rescommon, 450 volontaires corses, un détachement de dragons et d'artillerie.	Patrimonio, Babbaggio, Saint-Florent, Oletta.
Tournois, Champagne.	Biguglia.
Aquitaine, les volontaires de l'armée, la légion de Soubise.	Campès près de Bastia.
Soissonnais, Rouergue, Epptingen, corps royal (partie).	Loges à Bastia.
Languedoc, Royal Italien.	Cantonnés à Bron-do et à Nouza.
Corps royal (700 h.), 150 volontaires corses, Bourgogne, artillerie.	Calvi.
Bretagne, Royal-Roussillon, Provence, Auhalt, 600 volontaires corses, corps royal (un détachement.)	Ajaccio.
300 hommes.	Bonifacio.

Le 5 au point du jour, toute l'armée française se mit en marche à dix heures du matin, les troupes étaient rassemblées sur le plateau de San Nicolao. Paoli, obligé d'abandonner Murato, transporte son quartier général au delà du Golo. Le 6 au soir, M. de Vaux donnait l'ordre de porter l'armée entière à Lento ; ce qui s'exécuta facilement. Le 7, les Corses après une défense opiniâtre étaient chassés du col de Tenda. Le 8, le lieutenant-colonel Geoffre, chargé de faire diversion, partait de Calvi pour incendier le village de Calenzana, faire retraite devant les Corses et les attirer jusqu'en deçà d'une embuscade où on espérait les accabler. Il attaqua le petit hameau de Mocale qu'il incendia.

Alors la lutte devint générale : « Aux lueurs de l'incendie, au bruit de la fusillade, aux mugissements des grandes cornes de bœuf dont les Corses se servaient comme de trompettes et dont les échos des montagnes répétaient au loin les sons prolongés, les Corses, bondissant comme des chamois de rochers en rochers, accouraient de toutes parts, la vengeance dans le cœur, la menace à la bouche, le fusil à la main, et leur nombre augmentait à chaque instant (1). » Paoli fait repasser le Golo à deux mille hommes qui attaquent imprudemment les troupes françaises ; mais toute l'armée royale se lève à la fois et les Corses repoussés de colline en colline, gagnent le pont en désordre en criant « Trahison ! »

1. Ménaud, Souvenirs de la conquête Corse.

En vain Gentili tente-t-il de rétablir l'ordre. « Ce n'est, dit-il, que le mouvement d'une panique, il suffit de remonter leur moral (1). » Que se passe-t-il alors ? Les Corses engagés sur le pont trouvaient la mort des deux côtés. Paoli selon les uns, Gentili suivant les autres avait barré le pont sur la rive droite par un mur en pierre sèche, n'y laissant qu'un très petit passage. La défense de ce mur avait été confiée à des déserteurs allemands et français, auxquels l'ordre fut, dit-on, donné de tirer sur tous ceux qui tenteraient de forcer le passage (2). Sans pouvoir ni fuir ni se défendre, les insulaires sont massacrés. « Quatre mois après ce combat, dit Pommereul, le pont était encore couvert de sang coagulé et l'on rencontrait dans les campagnes et les rochers éloignés, des Corses qui étaient allés mourir de leurs blessures devant le champ de bataille. »

(1) *Arrighi*, Histoire de Pascal Paoli.

(2) Suivant *Renucci*, « Paoli avait fait construire un fortin sur la rive droite, vers l'extrémité du pont et y avait placé une forte compagnie de Prussiens commandés par un Corse. Des ordres avaient été donnés de défendre le passage du pont ; mais quelque secret partisan de la France ajouta à l'insu de Paoli l'ordre barbare de tirer sur les amis comme sur les ennemis. *Cambiagi*, d'accord avec *Germanes*, dit que Gentili crut bien faire d'empêcher les Corses de repasser le pont pour les forcer à tenir ferme. Suivant *Pommereul* l'ordre de tirer sur les fuyards fut donné par Paoli lui-même. *Botta* suppose que ce général vint en personne défendre le passage du pont contre les Français (Note de *Robiquet*) ». Il faut remarquer que Paoli pendant toute la bataille ne quitta pas Rostino. (V. *Giovanni-Areva*, Delle cose di Corsica.

---

Cette défaite, qui entraînait la soumission des territoires les plus habités de la Corse, fut le coup de mort de la nationalité corse. Si les généraux continuèrent leur marche, ce ne fut que pour se montrer aux populations et recevoir au nom du roi leurs serments de fidélité. M. de Vaux avait reçu du duc l'ordre d'accueillir avec bienveillance tous ceux des Corses qui voudraient se rallier au gouvernement français. Il était autorisé à leur offrir des charges, des grades et des honneurs. Dans de telles conditions la conquête devenait facile. Paoli, à grand peine, avait pu réunir trois ou quatre cents hommes au couvent de Rostino. Le 15 les Français qui avaient passé le Golo s'emparaient de la place. Le 20 ils étaient à Omessa. Le 22 la ville de Corte capitulait.

Dès le 20, Paoli s'était retiré. Le 6 juin, il était à Bastelica, le 8 à Quenza, le 12 à Porto-Vecchio où il s'embarqua sur un navire de l'amiral Smittey. Abbatucci, Ornano, Rocca-serra et le vicaire de Guagno luttèrent encore dans l'au-delà des monts.

---

## XXVII

ADMINISTRATION DE LA CORSE DEVENUE FRANÇAISE. M. DE VAUX. M. DE MARBEUF. M. DE BARIN GOUVERNEUR. LA CORSE PENDANT LA RÉVOLUTION. LES DÉPUTÉS DE LA CORSE AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Le 23 août 1769, M. de Vaux, pour opérer un désarmement général publia une ordonnance ainsi conçue :

« Voulant pourvoir au maintien du bon ordre et à la sûreté publique, S. M. a ordonné et ordonne que tous les Corses qui seront trouvés portant sur eux des armes à feu ou chez qui il s'en trouvera quinze jours après la publication de l'ordonnance, soient punis de mort sans rémission. »

Une déclaration du roi en date du 24 mars 1770 ordonnait que la même peine « fût prononcée contre les malfaiteurs connus sous le nom de bandits » ; plus tard M. de Marbeuf déclara qu'ils « seraient pendus à l'heure même au premier arbre, sans aucune forme de procès. »

L'administration se montrait sévère, et voulant en finir avec les guerres de partisans, sa violence la conduisait dans une mauvaise voie. Les vengeances personnelles diminuaient, parce

que la justice commençait à être rendue d'une façon à peu près équitable (1); mais la crainte des châtimens influençait si peu les ennemis du gouvernement français qu'en 1774, malgré la rigueur déployée par le comte de Narbonne et M. de Sionville, tour à tour gouverneurs de la Corse, malgré les sept mille cinq cents hommes de garnison, on comptait encore plus de deux cents Corses cachés dans les makis à la suite d'assassinats commis sur les agents royaux (2).

Cependant les impôts étaient modérés et assez bien répartis. Ils étaient perçus par les podestats et les pères du commun, magistrats élus par le conseil des chefs de famille. La noblesse et le clergé n'en étaient point exempts. Pendant l'administration de M. de Marbeuf, la Corse prospéra. Il favorisa le commerce, l'agriculture et l'industrie. Les terres nouvellement

(1) « La justice qui se rend gratuitement tant au civil qu'au criminel en présentant aux Corses un moyen d'avoir satisfaction d'un délit, d'une injure ou d'une usurpation a diminué les voies de fait auxquelles leur caractère bouillant et vindicatif les portait si fréquemment du temps des Genoïs. Si, malgré ces précautions, il se trouve encore des crimes à punir ce malheur n'est point particulier à la Corse; et l'état que j'ai l'honneur de vous envoyer exactement des crimes et délits doit vous convaincre qu'il n'est pas de province où il s'en commette moins (Pièce manuscrite, rapport présentée par l'intendant au Roi en Corse cite dans les *Voyages de Lecomède en Corse*, ouvrage peu connu signé *Lecomède... Arrighi*; Paris, 1803).

(2) Mss Archives de la Guerre. En 1772, on comptait cent dix-huit bandits, dont douze à la Rocca et à Portovecchio, six dans le district de Bonifacio et deux dans celui d'Ampugnani. — *Iung*, Bonaparte et son temps.

défrichées furent déclarées exemptes d'impôts pour dix quinze ou vingt ans selon leur nature (1). De jeunes Corses furent admis dans les collèges, les séminaires et les écoles militaires de France. De ce nombre fut Napoléon Bonaparte.

La révolte de Nicodème Pasqualini, ami de Paoli, troubla seule l'administration de M. de Marbeuf. Débarqué secrètement en Corse, Pasqualini souleva les habitants de Niolo. M. de Marbeuf marcha contre lui avec 2.000 hommes et fit soixante-douze prisonniers dont il fit pendre quelques-uns d'entre les plus coupables. Il vint ensuite mettre le siège devant le fort d'Aleria, où Pasqualini s'était réfugié ; celui-ci parvint à s'échapper pendant la nuit, et gagna le cap Corse d'où il s'embarqua pour Livourne (2).

Le comte de Marbeuf mourut en 1786, à l'âge de 80 ans. Le vicomte de Barin lui succéda ; il était en fonctions lorsque s'ouvrirent les Etats-Généraux de 1789.

Dans l'intéressant ouvrage de M. Iung sur *Bonaparte et son temps*, l'auteur fait observer que la Corse était préparée, mieux que toute autre province du continent, à accepter les idées nouvelles. Jean-Jacques Rousseau, sous une forme pessimiste, avait présenté la même pensée : « Il est encore en Europe un pays

(1) Arrêts du conseil d'Etat du 26 juillet et du 18 décembre 1784.

(2) *Germanes, Robiquet*, ouv. cit.

capable de civilisation, c'est l'île de Corse (1). » Les principes naissants y trouvèrent, en effet, un accueil enthousiaste. Le Tiers-Etat repoussa pleinement Gaffori, candidat officiel du gouvernement, et envoya siéger deux hommes dont les opinions démocratiques étaient bien affirmées : Salicetti, assesseur au tribunal de Sartène, et Colonna Cesari, comte della Rocca, capitaine au régiment provincial corse. Les candidats du gouvernement, le comte de Buttafuoco pour la Noblesse et l'abbé Peretti pour le Clergé n'obtinrent qu'une faible majorité. Les élections eurent-elles lieu régulièrement ? Sauf dans la juridiction de Calvi (2), la liberté des suffrages fut généralement respectée.

Dans les cahiers du Tiers-Etat de la province de Corse (3), on trouve le germe de toutes les réformes exécutées par la Constituante et les assemblées qui lui ont succédé.

Ils demandent :

La publication d'un nouveau code de justice criminelle :

L'abolition des supplices, des châtimens

(1) ... « La valeur et la constance avec laquelle ce brave peuple a su recouvrer et défendre sa liberté mériterait bien que quelque homme sage lui apprît à le conserver. J'ai le pressentiment qu'un jour cette petite île étonnera le monde. » Paroles rappelées par Châteaubriand dans les *Mémoires d'outre-tombe*.

(2) Voir le *Recours de la noblesse, de la juridiction de Calvi et Balagne en Corse à l'ordre de la Noblesse assemblée aux États généraux*.

(3) Voir les procès-verbaux de la députation de l'île de Corse à l'assemblée nationale, *Arch. nat.*, B, III, 52.

corporels, de la torture et du serment qu'on exigeait de l'accusé :

L'égalité des peines pour la Noblesse et le Tiers-Etat ;

La restriction de la peine de mort aux seuls crimes de lèse-majesté, de parricide et d'assassinat commis avec préméditation ;

Ils demandaient aussi que l'infamie qui résulte de la condamnation fût désormais personnelle et ne retombât plus sur la famille du coupable, que tout accusé eût un défenseur et que sa condamnation *motivée* fût prononcée en public après l'audition de l'accusation et de la défense.

Le comte de Buttafuoco s'était tenu à l'écart, il paraissait avoir oublié les convictions républicaines dont il semblait si fort animé au temps de ses relations avec Rousseau (1). « L'abbé Peretti, infidèle aux instructions qu'il avait de ses mandataires, passa dans les rangs du haut clergé : tous deux s'opposèrent aux grandes mesures dont l'adoption pacifique eût peut-être prévenu les sanglantes représailles de 1793. Salicetti et le comte Colonna Cesari comprirent mieux leur époque. Ils avaient assisté au serment du jeu de Paume et fait cause commune avec les véritables représentants de la nation, qui, hier, étaient le Tiers Etat et étaient devenus la France le lendemain de la prise de la

(1) On sait que Buttafuoco avait été l'un des plus fervents adeptes de Jean-Jacques et qu'il l'avait même prié de rédiger les statuts d'une nouvelle constitution pour l'île de Corse.

Bastille. Ils votèrent le renvoi des troupes étrangères dont la présence était à la fois un outrage et un danger, la responsabilité des ministres substituée aux caprices des secrétaires d'Etat et au *bon plaisir* de la royauté, la liberté de conscience, etc. (1 »).

Pour la Corse, ils sollicitèrent l'institution d'un comité central composé de vingt-trois membres élus pour remplacer la commission des douze et les quatre tribunaux. L'occasion s'en étant présentée, ils demandèrent que la Corse fût déclarée partie intégrante du royaume, proposition qui fut adoptée (30 novembre 1789). On vit alors surgir une réclamation bizarre et inattendue: la République de Gênes protestait contre le décret de l'assemblée, prétendant n'avoir jamais cédé la souveraineté de la Corse (2). L'assemblée nationale décréta qu'il n'y avait pas là matière à délibération.

Dans la séance du 30 novembre, Mirabeau avait proposé un second décret, suite néces-

(1) *Charles Guérin*, La Corse aux États généraux.

(2) *Moniteur universel*, t. III, p. 188-191. Ce ne fut que lorsque les députés corses commencèrent à se plaindre du peu d'empressement qu'apportait le roi à sanctionner ce décret que la protestation de la République ligurienne fut mise en avant (21 janvier 1790). On supposa que la véritable cause de ce retard provenait de l'intention qu'avait le parti aristocratique de « faire de la Corse le point de ralliement de l'émigration. » D'après Renucci, le comte de Buttafuoco avait été l'instigateur de ce plan et l'aurait hautement proclamé plus tard; mais cet historien rapporte trop facilement ce qu'il a entendu dire pour mériter créance absolue.

saire du premier, disait-il, qui rappelait les Corses exilés, coupables seulement d'avoir défendu leur patrie. Malgré les efforts de la droite qui faisait valoir que « si ce décret était rendu, il pourrait occasionner une révolte dans l'île et que ces anciens habitants *coupables envers la France* seraient bientôt tentés d'abuser de l'indulgence de la nation (1) ». Cette motion fut adoptée à une grande majorité, car, avait dit Salicetti : « C'était la Corse qui redemandait pour la France des citoyens français. »

Paoli fut accueilli avec enthousiasme, il prêta serment de fidélité à l'Assemblée nationale et son discours se termina par ces mots : « Ma vie entière, j'ose le dire, a été un serment continu à la liberté, je l'ai donc en quelque sorte déjà prêté à la constitution que vous formez ; mais il me reste à le prêter à la nation qui m'adopte et au monarque que je reconnais, telle est la faveur que je demande à cette auguste assemblée. » Paoli fut nommé général de la garde nationale et chef du directoire de la Corse.

---

1 Paroles du prince de Poix, *Moniteur universel*, t. II, p. 271.

## XXVIII

EXPÉDITION DE SARDAIGNE. SES CONSÉQUENCES.  
LA CORSE POSSESSION ANGLAISE. PAOLI EN  
ANGLETERRE. RETOUR DÉFINITIF DE LA CORSE  
A LA FRANCE.

En avril 1792, M. de Sémonville, ambassadeur de France auprès du roi de Sardaigne, fut arrêté à Alexandrie, et, malgré les réclamations du gouvernement français (1), n'obtint point satisfaction de cette insulte. Au mois de mai, un certain Constantini et le constituant Salicetti déposèrent un projet de descente en Sardaigne, s'appuyant sur les facilités que l'on aurait à soumettre cette île : les habitants étaient de même origine que les Corses et se trouvaient en fréquents rapports avec eux (2) ; par conséquent on ne rencontrerait aucune difficulté dans la formation d'un parti français. Le député Péraldi voulait confier la commandement de cette expédition à Paoli : « Il a, disait-il (3), parmi

(1) V. *Moniteur universel*, 1792. Reimpression, t. XII, pages 225 et 337.

(2) Mss Archives de la Guerre. — Projet de M. Constantini, 14 mai 1792. Second mémoire du même, en date du 23 juillet, annoté de la main de Carnot. — Rapport de Salicetti sur l'expédition de Sardaigne.

(3) Lettre de Péraldi, septembre 1792, Arch. ministère de la guerre.

les Sardes, une réputation considérable, et sa présence dans l'île contribuerait beaucoup au succès de notre armée. » Paoli fut nommé lieutenant général commandant la 23<sup>e</sup> division militaire, mais les opérations de Sardaigne furent confiées au contre-amiral Truguet qui se dirigea sur Cagliari. Ce fut alors que Bonaparte émit l'avis d'une opération spéciale destinée à faire diversion à l'expédition principale (1). Son but était d'avoir un commandement, il n'obtint qu'un poste secondaire. Paoli envoya en Sardaigne pour commander la contre-attaque l'ex-député Colonna Cesari Rocca, « dont le dévouement à la cause de la liberté, dit Arrighi (2), méritait bien du reste cette marque de confiance (3). » L'attaque de Truguet ne fut pas heureuse, la canonnade dura trois jours, la ville souffrit peu; mais la flotte fut si maltraitée que les bâtiments pouvaient à peine manœuvrer. Outre un grand nombre de petits bâtiments, la marine française perdit un de ses plus beaux vaisseaux, le *Léopard*, de quatre-vingts canons, qui resta au pouvoir des Sardes (4). De leur côté les milices corses, se dirigeaient vers la Madeleine. Bonaparte, qui avait alors le grade de lieutenant-colonel en premier,

(1) *Jung*, Bonaparte et son temps.

(2) *Arrighi*, Hist. de Pascal Paoli, t. II, p. 158; c'est en ces mêmes termes que Paoli recommande Colonna Cesari à l'assemblée nationale (*Tommaseo*, p. 351).

(3) *Norrins* dit à tort que Bonaparte commandait cette contre-expédition.

(4) *Botta*, Hist. d'Italie.

commandait l'artillerie. Il lança environ soixante bombes sur la ville ; plusieurs maisons furent écrasées ou brûlées (1). Dans la matinée du 25, l'équipage de la *Faurette* se mutina et « voulut forcer son capitaine à lever l'ancre et à faire voile incontinent pour la Corse. Le général Colonna, le commandant Goyetche et tout l'état-major s'efforcèrent à l'envi de dépeindre le déshonneur dont ils se couvriraient en abandonnant honteusement leurs compagnons d'armes à la merci de l'ennemi sur l'île St-Etienne. « S'il en est d'assez lâches pour consommer un tel acte d'infâmie, qu'ils passent à babord, dit Colonna Cesari, d'une voix retentissante, et que les braves se rangent à tribord (2). » Tant d'énergie en imposa aux mutins qui protestèrent de leur soumission ; mais tout ce que Colonna Cesari put obtenir, ce fut qu'ils ne partissent pas sans les bataillons de grenadiers et les artilleurs qui étaient à terre avec Bonaparte. Celui-ci s'opposait au retour dans lequel il ne voyait qu'une retraite honteuse. Il regrettait surtout son artillerie qu'on ne pouvait rembarquer, et l'occasion perdue de faire valoir ses capacités. Devant le silence froid et dédaigneux de son chef qui semblait ne pas même entendre ses observations, Bonaparte s'emporta et alla même jusqu'à frapper du pied en

(1) *Murat*, Histoire de Sardaigne, t. II, p. 215.

(2) Documents relatifs à l'expédition de Sardaigne cités dans la *Biographie des premières années de Bonaparte* par le baron de Coustou.

disant : « Il ne me comprend pas. » Le général irrité le traita d'insolent et Napoléon s'en vengea en lui donnant le sobriquet de *carallo di parata*, faisant allusion à l'extérieur brillant de Colonna Cesari (1). « En réalité, dit Jung, il s'en était fallu de peu que Bonaparte et ses compagnons ne restassent prisonniers des Sardes. Aussitôt à terre, le commandant et les officiers de la corvette dressèrent un procès-verbal des événements. Les officiers des troupes en firent autant. Ils y joignirent un certificat des plus honorables pour leur chef, Cesari Colonna (2). » Ce certificat, rédigé par Bonaparte et écrit de sa main, figure aux archives du ministère de la guerre (3).

(1) Relation de M. Vanucci, commissaire des Guerres. — D'après *Renucci*, Storia di Corsica, Paoli aurait chargé Colonna Cesari de faire *aller l'expédition en fumée*. Cette fable, reproduite par Robiquet et d'autres historiens, s'est accréditée sans qu'aucun document la justifie.

(2) *Jung*, Bonaparte et son temps. Voir aussi un fascicule de vingt pages imprimé en français et en italien intitulé *Exposé de la conduite du citoyen Pierre Paul Colonna Cesari*.

(3) En voici la teneur : Les officiers des différents corps qui composent votre armée, citoyen commandant, avaient vu avec étonnement l'ordre que vous aviez donné de la retraite dans ce moment où les troupes étaient pleines d'espoir de la victoire. Ils voient aujourd'hui avec indignation la haine qui vous a obligé à le dicter. Ils espèrent que vous vous empresserez d'en faire punir les auteurs. Ils se félicitent de devoir toujours conserver de votre zèle et de votre patriotisme l'opinion qu'ils ont toujours eue.

Signé : Ortoli, Guiducci, Peretti, Gabrielli, Ortoli, Peretti, Pietri, Guglielmi, Tavera, Ottavi, Peraldi, capi-

Le résultat déplorable de l'expédition de Sardaigne fit accuser Paoli, qui écrivit au ministre Pache pour se défendre des accusations portées contre lui par Arena, ajoutant que son grand âge l'empêchait seul d'aller se justifier en personne. De leur côté, les volontaires qui avaient fait partie de l'expédition « avaient rejeté la faute de leur insuccès sur la trahison et la mauvaise volonté de leurs chefs. » Aussi le 2 avril, la Convention décrétait que « les commissaires pouvaient, s'ils le jugeaient convenable, s'assurer de Paoli par tous les moyens possibles et le traduire devant la Convention ainsi que le procureur général syndic du département (Pozzo di Borgo). » Ce décret causa une grande émotion en Corse. Paoli fit tenir à la Convention une lettre dans laquelle il s'offrait à quitter son pays pour en assurer la tranquillité « heureux, disait-il, d'emporter avec lui la seule consolation du reste de ses jours, l'estime, les souhaits de ses compatriotes, enfin une conscience pure et exempte de tous reproches. » Mais, sachant bien qu'en se mettant à la disposition du gouvernement il encourrait le sort de tout suspect, il fit aussitôt convoquer à Corte une consulte générale dans laquelle il se plaignit d'avoir à la Convention des ennemis particuliers. Il obtint de l'assemblée un décret

taines : Panattieri, Giacaldi Ambrosini, Peraldi, Leonardi, Rebuli, Ortoli, Quenza, Pandolli, Pietri Quilichini, Pietri, lieutenants, Robaglia, quartier-maître, Peretti, adjudant-major, BUONAPARTE, Quenza, commandant le second bataillon.

qui défendait aux autorités d'exécuter désormais les ordres du gouvernement. Bonaparte qui jusque là avait été des plus intimes amis de Paoli, se sépara alors brusquement de lui et déclara hautement qu'il resterait fidèle à la France. Il envoya même au Comité de Salut Public un rapport violent contre Paoli. Celui-ci écrivit à l'amiral Hood pour lui demander des secours. Le 17 juillet 1793, la Convention déclara Pascal Paoli traître à la République française et décréta d'accusation les fonctionnaires corses qui avaient embrassé sa cause : Pozzo di Borgo, Peretti, Negroni, Tartaroli, Ferrandi, Filippi, Viggiani, Campare, Colonna Lecca, Chivelli, Quiderra, etc.

Ce décret ne fut pas heureux. Les familles, les amis des proscrits se révoltèrent alors ouvertement, trois partis luttèrent alors en Corse : les Républicains, ou les Français ; les Paolistes, ou les Anglais ; les Gafforistes, ou les Espagnols. Resserrés dans les villes de Bastia, de Saint-Florent et de Calvi, les républicains, dirigés par le commissaire Lacombe St-Michel, étaient dans l'impossibilité la plus absolue d'agir. Les Paolistes occupaient tout l'au-delà des monts. Un grand nombre de familles Corses, qui voulaient rester fidèles à la France, durent émigrer (1).

(1) Voici d'après Renucci, la liste des principales familles qui restèrent fidèles à la France : les Abbatucci, Arena (de Patrimonio), Arrighi (de Corte), Battaglini, Benedetti, Biagini, Bizzo, Bonaparte, Bonelli, Bozio, Canavaggia, Casabianca, Casalta, Camio, Ceccaldi (d'Évisa),

Le 2 février 1794, l'amiral Hood arriva en Corse et mit le siège devant les trois remparts de la République; St-Florent, où commandait le général Gentili; se rendit la première, Bastia, défendue par les généraux Franceschi et Contaux, capitula le 21 mai. Calvi résista jusqu'au 20 juillet. Au mois d'août, le parti paoliste n'avait plus d'adversaire en Corse.

Pendant ce temps Paoli, avec l'assentiment des états de Corse, avait fait offrir la souveraineté de la Corse au roi d'Angleterre Georges III; il avait aussi publié un manifeste dans lequel il était dit que la Corse ne pouvait « tolérer davantage la désorganisation de tous les principes de la société, l'abjuration forcée de toutes les religions et de tous les cultes, l'athéisme et les atrocités commises sur tant de victimes innocentes. » Georges III accepta la couronne qui lui était offerte et le 10 juin 1794 une assemblée générale prononça l'union de la Corse à la Grande-Bretagne. Sir Gilbert Elliot fut nommé vice-roi, au grand mécontentement de Paoli, qui s'attendait tout au moins à cet honneur.

Cecconi, Cervoni, Cesari (de St-Florent), Coti, Cristinacce, Degiovanni, Degda, Emanuelli, Ferri, Flach, Galezzini, Gentile di Nonza, Gentili (de St-Florent), Giammarchi, Giordani, Giubega, Giudicelli, Giuliani, Grondi, Grimaldi (de Barbaggio), Leca, Leoni, Lepidi, Lovie, Maraninchi, Mattei, Monti, Moroni, Nobili (de Nonza), Orticioni (de Monticello), Paravisini, Peraldi (de Ceriano), Pinelli, Poli (de Cervione), Pompei, Ramolino, Rocca-serra, Saliceti, Salvini, Santelli, Santucci, Sari, Saturnici, Sebastiani, Segni, Subriani, Ucciani, Viale, Viterbi.

L'influence que le général corse possédait encore sur ses compatriotes ne tarda pas à exciter l'ombrage de Sir Gilbert Elliot, qui le fit appeler par Georges III à la cour d'Angleterre. « Votre présence, écrit le roi, inquiète vos ennemis et donne trop d'audace à vos partisans. Venez à Londres où nous saurons récompenser votre fidélité en vous assignant une place dans notre propre famille (1). Paoli quitta la Corse pour n'y plus revenir (octobre 1795).

Pendant les deux années que dura l'administration anglaise, le désordre fut extrême. Les compagnies corses formées par le nouveau gouvernement se soulevaient contre lui. Dans plusieurs villages, on refusa de payer les contributions, et les troupes anglaises étaient hors d'état de lutter contre les insurgés. Les succès d'un Corse, Bonaparte, en Italie, commençaient à ramener les insulaires au gouvernement français qui se ménageait des intelligences en Corse. Saliceti et Garon furent même autorisés à promettre aux nationaux une amnistie générale. Quand tout fut prêt, les généraux Gentili et Casalta opérèrent une descente dans l'île. « Il n'est peut-être pas d'exemple dans l'histoire, dit Camille Friess, d'une facilité semblable à celle avec laquelle quelques soldats français occupèrent des places garnies d'une forte artillerie et défendues par beaucoup de soldats. On eût dit que les Anglais, saisis d'une terreur panique, craignaient de manquer leurs vaisseaux,

(1) Il mourut à Londres le 5 février 1807.

tant leur précipitation était grande. En quelques jours, toute la Corse fut soumise par les généraux Gentili et Casalta aidés des officiers Bonnelli, Subrini, Barbame, etc.

Saliceti, commissaire du Directoire près de l'armée d'Italie, prit d'abord la direction des affaires ; mais le gouvernement avait senti tout le danger de laisser en Corse un homme qui, né dans l'île, bien qu'impartial, ne pouvait prouver à ses compatriotes qu'il le fût réellement (1). On envoya Miot, représentant de la République près de la cour de Toscane, en qualité de commissaire du pouvoir exécutif (novembre 1796). Dès son arrivée, il publia une proclamation confirmant l'amnistie promise par Saliceti : « Chargé des intentions spéciales du Directoire, dit-il, je vous porte en son nom des paroles de paix. Je vous annonce que son unique désir est de vous attacher à la grande famille dont vous avez été trop longtemps séparés et de vous faire oublier le plus promptement possible les maux inséparables de l'anarchie sous laquelle vous avez gémi. » Miot se mit immédiatement à parcourir l'île et y réorganisa l'administration française. La Corse fut alors divisée en deux départements : celui du Golo avec les districts de Bastia, Calvi et Corte et celui du Liamone avec les districts d'Ajaccio, de Vico et de Sartène. Un Sénatus-Consulte du 19 avril 1811 a réunis définitivement les deux départements en un seul qui a Ajaccio pour chef-lieu.

(1) *Miot de Melito*, mémoires.





# BIBLIOGRAPHIE

DE

## L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA CORSE

---

**Philippini** (Anton' Pietro). *La Historia di Corsica* (Turnon, 1594, in-4<sup>o</sup>) è divisa in tredici libri de' quali i primi nove ebbero principio de GIOVANNI DELLE GROSSA proseguendo anchora a quello Pier Antonio MONTEGGIANI e doppo Marc Antonio GECCALDI quatri ultimi da lui stesso. »

Edition avec notes de Gregori (1829, 4 vol. in-8).

**Cyrneus** (Petrus). *Historia Corsicæ* apud Muratori *Rerum Italicum scriptores*.

(Edition Gregori (Paris, 1834, in-8<sup>o</sup>).

**Colonna** (Ang Franc). *Commentario delle glorie e prerogative delle Regno di Corsica* (Rome, 1685, in-4<sup>o</sup>).

*Historie van Corsica* (Amsterdam, 1732, in-8<sup>o</sup>).

**La Ville Heurnois** (?). *Histoire de la Corse* (Nancy, 1749, in-8<sup>o</sup>).

**Cambiagi** (Giovacchino). *Istoria del regno di Corsica* (1770-1772, 4 vol. in-4<sup>o</sup>).

**Germanes**. *Histoire des révolutions de Corse* (Paris, 1771-1776, 3 vol.).

**Ferrand-Dupuis**. *Essai chronologique, historique et politique sur l'île de Corse* (Paris, 1776, in-12.).

**De Pommereul**. *Histoire de l'île de Corse* (Bastia, 1779, 2 vol. in-8<sup>o</sup> reliés en un).

**Limperani** (Gio. Paolo). *Storia della Corsica*, etc. (Roma, 1779-1780, 2 vol. in-4<sup>o</sup>).

- 
- Précis de l'histoire de Corse jusqu'à l'année 1776* (Amsterdam, 1784, in-8°).
- Renucci** (Francesco-Ottogio). *Novelle storiche Corse* (Bastia, in-8°).
- Renucci** (F.-O.). *Storia di Corsica* (Bastia, 1833, 2 vol. in-8°).
- Cirneo** (Pietro). *Istoria di Corsica* (éd. Gregori latinital.). (Paris, 1834, in-8°).
- Robiquet** (M.-F.). *Recherches historiques et statistiques sur la Corse* (Paris, 1835, 1 vol. in-8°).
- Jacobi** (J. M.). *Histoire générale de la Corse* (Paris, 1835, 2 vol. in-8°).
- Friess** (Camille). *Histoire de la Corse* (Bastia, 1852, in-18).
- Santelli** (A.). *Collana di documenti inediti sopra la Storia di Corsica* (Bastia, 1852, in-8°).
- Gregorovius**. *Corsica* (Stuttgart, 1854, in-12, traduit de l'allemand).
- Galletti** (Jean Ange). *Histoire illustrée de la Corse* (Paris, 1863, in-4°).
- Léonard de Saint-Germain**. *Voyage en Corse*, précédé d'une histoire de l'île (Paris, 1869, in-8°).
- Notice historique sur la Corse à l'occasion du centenaire de sa conquête* (Paris, 1869).
- Caccia** (J.). *Histoire anecdotique de la Corse* (Paris, 1874, in-16).
- Précis sur la Corse, par un Ami de l'Enfance* (Bastia, 1876, in-16).
- Borneulle** (Jean de), *La Corse historique depuis l'antiquité jusqu'en 1769*.
- Monti**. *Histoire de la Corse* (Paris, 1888, in-8°).
-

# BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

## DE LA CORSE

---

- Arrighi.** *Voyage de Lycomède en Corse* (Paris, 1806).
- Arrighi (A.).** *Histoire de Sampiero Corso* (Bastia, 1842, in-8°).
- Arrighi (A.).** *Histoire de Pascal Paoli* (Paris, 1843, 2 vol. in-8°).
- Barthelemy (Ed. de) et La Roque (E. de).** *Catalogue des gentilshommes d'Alsace, Corse et Comtat-Venaissin qui se sont fait représenter aux Etats généraux de 1789* (Paris, in-8°).
- Bartoli (C.).** *Pascal Paoli* (Paris, in-8°).
- Bellin.** *Description géographique et historique de l'île de Corse* (Paris, 1769, in-8°).
- Bianchi.** *Lettre inedita di Pasquale Paoli* (Turin, 1885, in-8°).
- Borel d'Hauterive.** *Histoire de la noblesse de Corse* (dans l'Annuaire de la noblesse, 1849, Paris, in-8°).
- Boswell (James).** *British Essayz in favour of the brave Corsicans* (London, 1769, in-12).
- Boswell (J.).** *An account of Corsica, and Memoirs of Pascal Paoli* (Glasgow, 1768, in-8°). Traduction française (Londres, 1769, 2 vol. in-12).
- Burnaby (A.).** *Journal of a tour to Corsica in 1766 with letters from général Paoli* (London, 1804, in-4°).
- Buttafoco (Aut. Semid. J. Fr. de).** *Fragments de l'histoire de la Corse de 1764 à 69* (Bastia, 1859, in-8°).
- Cadet.** *Etat de la Corse pendant la révolution française* (Paris, in-8°).

**Campi** (Louis). *La Sciarabola d'Ajaccio*. Notice historique, archéologique et bibliographique (Paris, 1871, in-8°).

Nota : Cet ouvrage contient une bibliographie raisonnée très complète des ouvrages imprimés et manuscrits concernant la ville d'Ajaccio.

**Castan** (Georges). *Anneau d'investiture pour la souveraineté de la Corse donné à St-Georges de Gènes* (Nogent-le-Rotrou, 1883, in-8°).

**Chardon** (D. U. A.). *Mémoire sur la Corse*.

**Defosque**. *Vie de Sampiero*.

**Faure** (Gracieux). *Le Banditisme en Corse* (Paris, 1854, in-8°).

**Faure** (Gracieux). *Voyage en Corse* (Paris, 1885, 2 vol. in-8°).

**Fourquevaux**. *Vie des plus grands capitaines*.

**Fumarolli** (D.). *La Corse française* (Bastia, 1884, in-12 pièce).

**Giamarchi** (Franc. Mar.). *Vita politica di Pasquale Paoli* (Bastia, 1858, in-8°).

**Guérin** (Charles). *La Corse aux Etats généraux de 1789* (Ajaccio, 1864, in-18).

**Jaussin** (M.). *Mémoires historiques, politiques et militaires de la Corse 1738-41* (Lausanne, 1758-1759, 2 vol. in-12).

**Joanne** (Adolphe). *Provence, Alpes maritimes, Corse* (dans l'itinéraire général de la France, Paris).

**Joanne** (Ad.). *Géographie de la Corse* (Paris).

**Klose** Ch. Louis). *Leben Pascal Paoli's* (Brunswick, 1853, in-8°).

**Lafaye** (Georges). *Quelques inscriptions des Bouches-du-Rhône et de la Corse*.

**La Roque**. V. BARTHÉLEMY.

**Lemps** (abbé de). *Panorama de la Corse* (Paris, 1844, in-18).

- L'hermite Souliers** (J. B.). *Les Corses français* (1662, in-12).
- Livi** (Giovanni). *La Corsica e Cosmio di Medicis* (Firenze, 1885).
- Mancini** (D. M.). *Géographie physique, politique, historique et économique de la Corse* (Bastia, 1883, in-16).
- Marchi**. *Histoire de la guerre du Fiumorba en 1815 et 1816* (Ajaccio, 1855, in-8°).
- Mattei** (Docteur Ant.). *Etudes sur les premiers habitants de la Corse* (Paris, 1877, in-8°, pièce).
- Menard**. *Souvenirs de la conquête corse* (Poitiers, 1852).
- Merello** (Michaelo). *Della guerra fatta da' Francesi nella Corsica* (al tempo di Sampiero, Genova, 1607, in-4°).
- Merimée** (Prosper). *Voyage en Corse* (Paris,     ).
- Mommsen**. *Codex inscriptionum latinarum*, tome X.
- Neuhof** (Frédéric de). *Mémoires pour servir à l'hist. de Corse* (Londres, 1768, in-8°).
- Orrechioni** (A.-V.). *Histoire de Bonifacio* (Bastia, 1883, in-8°).
- Pajol** (Général G<sup>e</sup>). *Les guerres sous Louis XVI* : tome VI (Paris, 1888).
- Paoli** (Pascal). Collection de ses lettres; voir : BURNABY, TOMMASEO, BIANCHI.
- Nota.* M. Giovanni Livi a réuni un grand nombre de lettres inédites de Pascal Paoli, nous ne savons si ce recueil est publié.
- Patorni** (F.-M.). *La Corse de 1768 à 1812* (Paris, 1812, in-8°).
- Pinelli** (Fel.). *Relazione dei tumulti di Corsica 1728-1730* (Bastia, 1854, in-8°).
- Pompéi** (P.-P.). *Etat actuel de la Corse* (1821, in-8°).

- Rombaldi** (Jacques). *La Corse française au XVI<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1887, in-8<sup>o</sup>).
- Rocca** (Jean della). *La Corse et son avenir* (Paris, in-8<sup>o</sup>).
- Rospatt** (J. Josephus). *De Corsica insula a Romanis captu* (Regensberg, 1850, in-8<sup>o</sup>, pièce).
- Serval**. *Traduction des Statuts de l'île de Corse* faite sur un exemplaire italien imprimé à Bastia en 1694 (Toulon, 1769, in-8<sup>o</sup>).
- Stephanopoli** (Nicolas). *Histoire de la colonie grecque établie en Corse* (in-12, 1826).
- Tommaseo** (N.). *Lettere di Paschale de' Paoli* (Firenze, 1846).  
Précédé d'une biographie de Pascal Paoli.
- Tulliano** (Curzio). *Disinganno intorno alla guerra di Corsica* (Colonia, 1736, in-8<sup>o</sup>).
- Valery**. *Voyage en Corse* (Paris, 1836).

#### OUVRAGES ANONYMES

- Essai d'histoire sur les querelles et les insultes faites aux ambassadeurs de France et les suites qu'elles ont eues* (La Haye, 1748, in-12).
- Giustificazione della rivoluzione di Corsica* (Corte, 1758, in-4<sup>o</sup>).
- Mémoire apologétique au sujet de la dernière révolution de Corse* (Corte, 1760, in-8<sup>o</sup>).
- Origine e discendenza della famiglia Colonna d'Istria* (Bastia, 1774, in-4<sup>o</sup>).
- M. L. B. D.** (V.). *Anecdote historique de la colonie grecque établie en Corse en 1676* (Cagliari, 1780, in-4<sup>o</sup>).
- Mémoire historique sur l'émigration de la colonie grecque en Corse* (Signé : les fondés de pouvoirs des Grecs de la colonie de Cargèse) (Ajaccio, 1820, in-fol. pièce).

---

*La Corse depuis le premier empire jusqu'à nos jours : par un solitaire* (Paris, 1861, in-8°).

*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse.*

On peut consulter encore toutes les histoires de la République génoise et particulièrement CASONI, *Annali di Genova* (Genova, 1807). Les histoires de France (règles de Henri II et de Louis XV) et tous les mémoires relatifs à ces époques. Voir aussi toutes les biographies de Napoléon, entre autres : JUNG : *Bouaparte et son temps*, et BARON DE COUSTON : *Jeunesse de Bouaparte*, etc. D'ailleurs, la bibliographie de chaque période a été indiquée au commencement des chapitres. Nous n'avons indiqué d'ouvrages géographiques qu'autant qu'ils renferment des documents ou des récits ayant rapport à l'histoire.

Pour l'histoire religieuse, voir UGHELLI, *Historia sacra*, et les ouvrages cités dans le *Series episcoporum*.

---



# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
INTRODUCTION. . . . .	v
I. — Expéditions des Romains en Corse. Conquête de l'île. . . . .	1
II. — La Corse romaine. . . . .	6
III. — Les Sarrasins en Corse. Les marquis de Toscane. . . . .	14
IV. — La féodalité. Sambocuccio d'Alando. Affranchissement de la terre de commune. . . . .	18
V. — Intervention du Saint-Siège. Domination pisane. Commencement de la rivalité de Pise et de Gènes. . . . .	25
VI. — Giudice della Rocca. Cession par le pape de la Corse au roi d'Aragon. . . . .	30
VII. — La Corse génoise. Arrigo della Rocca. La Maona. . . . .	34
VIII. — Lomellino, comte de Corse. Vincentello d'Istria. . . . .	40
IX. — Polo della Rocca. Simon da Mare et les Montalte. La Corse possession du Saint-Siège. Mariano da Caggio. Mariano da Norcia. Les Campo Fregoso. . . . .	48

X. — La Banque de Saint-Georges maîtresse de l'île. Lutte contre les feudataires. Tomasino Campo Fregoso, comte de Corse. Gênes sous la domination des Sforza. Le second Sambocuccio. Les seigneurs de la Rocca, défenseurs du peuple.	53
XI. — Révolte de Jean Paul, puis de Rinuccio de Leca. Dernières luttes des Cinarchesi. Rinuccio della Rocca. Sa mort. Ruine de sa maison. . . . .	61
XII. — Sampiero, au service de la France, conseille à Henri II la conquête de la Corse. Expédition du maréchal de Thermes. Jourdan des Ursins. La Corse française. . . . .	66
XIII. — Paix de Câteau-Cambrésis. Sampiero reprend les armes. Ses luttes. Sa mort. . . . .	84
XIV. — Alphonse d'Ornano général. Georges Doria, gouverneur. Fin de la guerre. . . . .	92
XV. — Les Corses à l'étranger. Christophe-Colomb était-il Corse? . . . . .	95
XVI. — Les Corses français. Les Alfonsi d'Avignon, les Cipriani, Antoine Lenchi, Pierre Libertat, les Gaspari, les Augustine, les Berangieri. . . . .	98
XVII. — Les Corses français. Ornano-Corse. Les maréchaux Alphonse et Jean-Baptiste d'Ornano, Ornano de Mazargues, Antemari, Peri-Corse, Léonard di Casanova, les Alfonsi de Bordeaux, les Ornano d'Aubenais, les Poli, Napoleon Perretti, Rectoro Ciapparone, Frediani. . . . .	104
XVIII. — Les Corses premiers colonisateurs français en Afrique. Thomas Lenchi, fondateur du	

Bastion de France. Lenche de Moissac. Sanson Napollon. . . . .	112
XIX. — La Corse de 1571 à 1721. Despotisme de la République. Violation des statuts. Abus de pouvoir des gouverneurs. Origine de la Vendetta.	120
XX. — Révolution du Bozio, Pompiliani, Vene- roso, Grupallo et Doria, gouverneurs. Consulte de Saint-Pancrace, Colonna Ceccaldi et Giafferi, généraux du peuple. Armistice. Consulte de Corte. Assemblée des théologiens. . . . .	123
XXI. — Gènes demande des secours à l'empereur d'Autriche. Camille Doria et Wachtendock en Corse. Congrès de Corte. Traité de paix. Arres- tation des patriotes corses. Leur mise en liberté. Nouveau soulèvement. Hyacinthe Paoli et Giaf- feri. . . . .	132
XXII. — Théodore de Neuhof. Il est élu roi. Il quitte la Corse. . . . .	137
XXIII. — Régence de Paoli, Giafferi et Ornano. Gènes s'adresse à la France. Arrivée des troupes françaises en Corse. Boissieux, Maillebois. Le Royaume Corse. . . . .	145
XXIV. — Reprise des hostilités. Retour de Theo- dore. Son départ immédiat. Dominique Rivarola et la Sardaigne. Gaffori, Matra et Venturini gêné- raux du peuple. Gènes demande secours à la France. M. de Cursay. Mort de Gaffori. . . . .	152
XXV. — Pascal Paoli. Rivalité de Paoli et de Ma- tra. Mort de Matra. Gènes fait appel à la France. M. de Castries. M. de Vaux. . . . .	160

---

XXVI. — Administration de la Corse devenue française. M. de Vaux. M. de Marbeuf. M. de Barin gouverneur. La Corse pendant la Révolution. Les députés de la Corse aux États-Généraux. . . . .	180
XXVII. — Expédition de Sardaigne. Ses conséquences. La Corse possession anglaise. Paoli en Angleterre. Retour définitif de la Corse à la France. . . . .	187
Bibliographie de l'histoire générale de la Corse. . .	197
Bibliographie historique de la Corse. . . , . . . .	199

FIN.

VOLUMES PUBLIÉS :

- Les Colonies Françaises*, par Paul BERT et A. CLAYTON.  
*Histoire de la Colonisation Allemande*, par Ch. DEMAY.  
*Les Droits Coloniaux de la France*, par Henri MAGER.  
*En Océanie*, par Aylie MARIN, illust. de A. de BARL.  
*En Algérie*, par Camille VIRE.  
*Causeries Géographiques*, par L. de CAMPOU.  
*Les Espagnols au Maroc*, par GERMOND DE LAVIGNE.  
*Les Fêtes populaires de l'ancienne France*, par C. M. GUECHOT.  
*Comment perissent les Républiques*, par W. de FONVIELLE.  
*Histoire des Explorations polaires*, par le même.  
*Vie du Général Hoche*, par DUTEMPLE et LAUNAY.  
*Camille Desmoulins*, par LOUIS ANDRÉ.  
*Histoire de la Corse*, par COLONNA DE CESARI ROCCA.

VOLUMES SOUS PRESSE :

- Pierre Bayle*, par LENIENT.  
*Les Outeurs de la Révolution Française*, par Alfred SURVEN.  
*Madame Roland*, par Alcide BÉTRISÉ.  
*Les Îles de la Manche*, par CANU.  
*Histoire de la Colonisation Anglaise*, par M. BONNEFONT.  
*Histoire de la Colonisation Italienne*, par Maxime PETIT.  
*Les Constitutions politiques*, par GUSTAVE REGELSPERGER.  
*Histoire diplomatique*, par A. DUCHESNE.  
*Les Traités politiques*, par A. DUCHESNE.  
*Histoire de la Géographie dans l'antiquité*, par A. MELLION.  
*Histoire des Institutions de la France*, par GUSTAVE REGELSPERGER.  
*Histoire des Institutions de l'Angleterre*, par L. GRASILLIER.  
*La Révolution française et la Colonisation*, par A. ISAAC.  
*Géographie de la Corse*, par F. ESCARD.  
*Histoire de l'Amérique du Sud*, par COLONNA DE CESARI.  
*La France au Soudan*, par L. SEVIN-DESPLACES.  
*Histoire de la Bretagne*, par Marcel DUBOIS.  
*Levique des termes historiques*, par Maxime PETIT.  
*La Question d'Irlande*, par Maxime PETIT.  
 Etc., etc.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE :

- Petit ATLAS COLONIAL, Edition populaire, 1 fr. 75.  
 LA GÉOGRAPHIE, journal hebdomadaire, rédigé par les  
 Voyageurs, les Géographes et les Publicistes les plus distingués  
 6 fr. par an, Union Postale, 7 fr. 50.













